

É

Surveillance et connaissance statistiques

Études et recherches

RAPPORT R-547



Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 I - Profil statistique par activité économique

*Patrice Duguay
Paul Massicotte
Pascale Prud'homme*



Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

NOS RECHERCHES

Mission *travaillent pour vous !*

Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.

Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.

Assurer la diffusion des connaissances, jouer un rôle de référence scientifique et d'expert.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Pour en savoir plus

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour.

De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement. www.irsst.qc.ca

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine Prévention au travail, publié conjointement par l'Institut et la CSST.
Abonnement : 1-877-221-7046

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales
2008

ISBN : 978-2-89631-231-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-89631-232-0 (PDF)

ISSN : 0820-8395

IRSST - Direction des communications
505, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3C2
Téléphone : 514 288-1551
Télécopieur : 514 288-7636
publications@irsst.qc.ca
www.irsst.qc.ca
© Institut de recherche Robert-Sauvé
en santé et en sécurité du travail,
avril 2008



Surveillance et connaissance statistiques

Études et recherches

■ RAPPORT R-547

Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 I - Profil statistique par activité économique

Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

*Patrice Duguay, Paul Massicotte et Pascale Prud'homme
Direction scientifique, IRSST*

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Cette publication est disponible
en version PDF
sur le site Web de l'IRSST.

CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES DE L'IRSS

Les résultats des travaux de recherche publiés dans ce document
ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs.

AVANT-PROPOS

Les indicateurs présentés dans cette étude ont été produits dans le but de servir à des fins d'orientation de la recherche et de planification d'interventions de prévention en santé et en sécurité du travail. Les approches méthodologiques, incluant le choix des sources de données et les définitions conceptuelles utilisées ont été sélectionnées afin de satisfaire à ces besoins. Conséquemment, les résultats présentés pourraient ne pas correspondre à d'autres données publiques présentant des portraits statistiques des lésions professionnelles survenues au Québec. Bien que le rapport ait fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante, les résultats doivent tout de même être interprétés avec pondération et toute comparaison avec d'autres sources ou études devrait être faite avec prudence afin de tenir compte des caractéristiques des approches et des limites des données utilisées.

SOMMAIRE

Cette étude s'inscrit dans un processus d'exploitation des données statistiques de la CSST, conjointement avec les données du recensement canadien, processus qui a débuté il y a près de 25 ans à l'IRSSST. Le jumelage de ces deux sources de données permet d'obtenir des portraits statistiques de la situation d'ensemble des travailleurs québécois indemnisés pour des lésions professionnelles, qui ne seraient pas disponibles autrement. La connaissance des groupes de travailleurs ayant les indicateurs de lésions professionnelles indemnisées les plus élevés, les groupes cibles, constitue une information précieuse pour la planification de la recherche ou de l'intervention en santé et sécurité du travail.

Ce rapport présente, pour la période 2000-2002, des indicateurs de risque (taux de fréquence), de gravité (durée moyenne d'indemnisation, APIPP) et de risque/gravité (taux de prévalence) des lésions professionnelles indemnisées par secteur d'activité économique/catégorie professionnelle, sexe, âge ainsi que des informations sur les caractéristiques des lésions indemnisées. Les indicateurs ont été calculés sur la base du nombre de travailleurs rémunérés en équivalent temps complet (ETC) plutôt que sur la base des effectifs en nombre d'individus. L'utilisation des effectifs ETC vise à tenir compte de l'importance du travail atypique, en particulier du travail à temps partiel ou occasionnel, et des différences qui existent selon le sexe. Des indicateurs distincts pour les jeunes (15-24 ans), les travailleurs de 45 ans et plus, les maladies professionnelles indemnisées et les groupes cibles, sont aussi présentés. Par ailleurs, des tableaux de classement des secteurs d'activité économique/catégorie professionnelle pour l'ensemble des travailleurs, selon le sexe et selon l'âge sont présentés dans le deuxième document de cette étude : « II – Tableaux de classement par activité économique ».

Au cours de la période 1995-1997 à 2000-2002, le nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées par la CSST a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2005, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques. Cette tendance n'est toutefois pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi pour l'ensemble du Canada. Par ailleurs, malgré cette diminution, il y a eu au Québec une augmentation du nombre d'accidents sans jours indemnisés; nous n'avons pas de données comparables pour les autres provinces. Il serait sans doute utile d'avoir plus d'informations pour comprendre cette évolution.

Les travailleurs manuels des mines (services miniers), de la construction et de la forêt continuent d'être parmi les groupes de travailleurs ayant les taux de prévalence ETC les plus élevés en 2000-2002. Toutefois, avec des taux parfois supérieurs, des activités économiques du tertiaire ressortent également : par exemple, les travailleurs manuels de l'entreposage, des services gouvernementaux, des services aux entreprises, ou du commerce de détail. C'est la prise en compte de la catégorie professionnelle qui a permis d'identifier ces groupes à risque.

En 2000-2002, tant pour les hommes que les femmes, les travailleurs qui occupent des professions manuelles ont beaucoup plus de risques de subir une lésion professionnelle que ceux qui occupent des professions non manuelles ou mixtes. Par ailleurs, la très grande majorité des lésions professionnelles indemnisées surviennent à des hommes. Cette situation est attribuable, en bonne partie, au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion que les femmes

dans des professions à risque et qu'ils sont plus présents qu'elles sur le marché du travail, tant en nombre d'individus qu'en nombre d'heures travaillées.

Bien que les emplois les plus à risque continuent d'être occupés en très grande majorité par des hommes, on constate, lorsqu'il y a suffisamment d'hommes et de femmes occupant une même catégorie professionnelle, pour un même secteur d'activité économique, que les écarts sont alors moins importants et que, généralement, les femmes ont un taux de prévalence ETC plus élevé. Cette situation est principalement attribuable à ce que les lésions indemnifiées chez les femmes nécessitent, en moyenne, de plus longues durées d'indemnification. Par ailleurs, les lésions qui surviennent aux hommes impliquent plus souvent une atteinte permanente et le niveau de cette atteinte est plus élevé. Ces différences sont probablement aussi liées au fait que les mêmes types de lésions ne surviennent pas dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

La proportion de travailleurs manuels est plus élevée chez les jeunes que chez leurs aînés, en particulier chez les 15-19 ans. C'est l'un des facteurs qui contribuent à expliquer les taux de fréquence ETC plus élevés des jeunes travailleurs. Par ailleurs, les durées moyennes d'indemnification sont plus longues pour les travailleurs plus âgés, en particulier chez les 45 ans et plus. D'autre part, les jeunes sont un peu plus fréquemment atteints à la main et aux doigts et un peu moins au dos et aux épaules que leurs aînés. Ils ont un peu moins d'entorses, foulures et problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) mais un peu plus de plaies ouvertes et d'ecchymoses ou contusions. Les différences sont généralement un peu plus importantes pour les hommes que pour les femmes. De plus, la proportion des lésions impliquant des machines est plus élevée chez les jeunes et ils ont un peu moins souvent des lésions occasionnées par des mouvements du corps ou des problèmes de postures.

Les maladies professionnelles représentent un peu plus de 4% des lésions professionnelles indemnifiées au cours des années 2000 à 2002, soit, en moyenne, un peu moins de 5 000 nouveaux cas par année. Toutefois celles-ci ont, plus fréquemment que les accidents, des effets permanents sur la santé des travailleurs en termes d'atteinte à leur intégrité physique ou psychique (APIPP) et le taux de cette atteinte est généralement plus élevé, en particulier pour les hommes. Le risque (taux de fréquence) de maladies professionnelles est plus élevé chez les femmes pour toutes les catégories de professions, mais en particulier pour les professions manuelles. Par ailleurs, alors que chez les femmes les risques sont semblables quel que soit l'âge, chez les hommes les risques sont plus du double lorsque le travailleur est âgé de 45 ans ou plus. Les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) et la surdit  sont, en nombres et en proportions, les deux plus importantes maladies professionnelles avec pr s de 79% des cas.

Dans un processus de d termination de priorit s de recherche ou d'intervention, il est important de cibler les groupes de travailleurs ayant les plus importants probl mes de sant  et de s curit  du travail. Plusieurs indicateurs peuvent  tre utilis s, car chaque indicateur pr sente une facette diff rente, mais tout aussi importante, dans l' valuation des probl mes de sant  et de s curit  du travail. Le chapitre huit pr sente les secteurs d'activit   conomique/cat gorie professionnelle qui se situent en t te de liste pour les principaux indicateurs produits. Il appert que les quatorze secteurs d'activit   conomique/cat gorie professionnelle qui ont un taux de pr valence ETC des l sions indemnifi es au moins quatre fois sup rieur   la moyenne qu b coise repr sentent 4% de la main-d' uvre, mais 15% des l sions indemnifi es. Dans tous les cas, il s'agit de travailleurs manuels.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
SOMMAIRE	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xi
GLOSSAIRE.....	xvii
1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	3
2.1 Problématique	3
2.2 La démarche méthodologique.....	4
2.3 La population statistique à l'étude	5
2.4 Les sources de données.....	5
2.5 La correspondance entre les systèmes de classification des activités économiques et des professions de la CSST et de Statistique Canada	6
2.6 Les catégories professionnelles.....	6
2.7 Définition des indicateurs de SST.....	8
2.8 Les limites des données et des résultats	10
3. APERÇU GÉNÉRAL EN 2000-2002	13
3.1 Faits saillants.....	13
4. COMPARAISON 1995-1997 ET 2000-2002	23
4.1 Faits saillants.....	23
5. LES 15-24 ANS	31
5.1 Faits saillants.....	31
6. LES 45 ANS ET PLUS.....	39
6.1 Faits saillants.....	39
7. LES MALADIES PROFESSIONNELLES.....	47
7.1 Faits saillants.....	47
8. LES GROUPES CIBLES	55
8.1 Ensemble de la population	55
8.2 Groupes cibles selon le sexe (basés sur le taux de prévalence ETC).....	56
8.3 Groupes cibles selon l'âge (basés sur le taux de prévalence ETC).....	57

9.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	71
9.1	Aperçu général	71
9.2	Comparaison 1995-1997 et 2000-2002	73
9.3	Les jeunes.....	75
9.4	Les travailleurs âgés de 45 ans et plus	76
9.5	Les maladies professionnelles.....	76
9.6	Les groupes cibles.....	77
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	81
	Annexe A : Les descripteurs de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe ou la catégorie professionnelle.....	83
	Annexe B : Les descripteurs de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe – 15-24 ans	93
	Annexe C : Les descripteurs de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe – 45 ans et plus	99
	Annexe D : Les descripteurs de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe ou la catégorie professionnelle POUR LES Maladies professionnelles.....	105
	Annexe E : Table de correspondance entre les codes de professions de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CDDP71), utilisée à la CSST pour les données de 2000 à 2002, et les catégories professionnelles	114
	Annexe F : Table de correspondance entre les codes de professions de la Classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2001, et les catégories professionnelles	126

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Effectifs de main-d'œuvre en nombre de travailleurs et en ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	15
Tableau 3.2 : Répartition des nombres annuels moyens de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2000-2002.....	15
Tableau 4.1 : Évolution des effectifs de travailleurs ETC rémunérés et des lésions professionnelles indemnisées selon le sexe, Québec, 1995-1997 et 2000-2002.....	25
Tableau 4.2 : Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs ETC rémunérés et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe, Québec, 1995-1997 et 2000-2002.....	25
Tableau 4.3 : Effectifs de travailleurs rémunérés ETC et de lésions professionnelles indemnisées selon la catégorie professionnelle, Québec, 1995-1997 et 2000-2002.....	25
Tableau 4.4 : Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs ETC rémunérés et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées selon la catégorie professionnelle, Québec, 1995-1997 et 2000-2002.....	26
Tableau 4.5 : Nombre annuel moyen d'accidents acceptés par la CSST avec et sans indemnités de remplacement de revenu (IRR), Québec, 1995-1997 et 2000-2002	26
Tableau 5.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge, Québec, 2000-2002.....	33
Tableau 5.2 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et le sexe, Québec, 2000-2002.....	33
Tableau 5.3 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2000-2002.....	33
Tableau 5.4 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	33
Tableau 5.5 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	34
Tableau 5.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	34

Tableau 5.7 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	34
Tableau 6.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge, Québec, 2000-2002.....	41
Tableau 6.2 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et le sexe, Québec, 2000-2002.....	41
Tableau 6.3 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 45-54 ans et de 55 ans et plus, Québec, 2000-2002	41
Tableau 6.4 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	41
Tableau 6.5 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	42
Tableau 6.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 45-54 ans et les 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	42
Tableau 6.7 : Répartition (%) de la main d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 45-54 ans et les 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	42
Tableau 8.1 : Les groupes cibles à fort volume de lésions professionnelles indemnisées, Québec, 2000-2002.....	59
Tableau 8.2 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC des lésions indemnisées, Québec, 2000-2002	60
Tableau 8.3 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC des lésions acceptées, Québec, 2000-2002	61
Tableau 8.4 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC de maladies professionnelles indemnisées, Québec, 2000-2002	62
Tableau 8.5 : Les groupes cibles à très longue durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles, Québec, 2000-2002.....	63

Tableau 8.6 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées, Québec, 2000-2002	64
Tableau 8.7 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les femmes, Québec, 2000-2002	65
Tableau 8.8 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les hommes, Québec, 2000-2002	66
Tableau 8.9 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 15-19 ans, Québec, 2000-2002	67
Tableau 8.10 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 20-24 ans, Québec, 2000-2002	68
Tableau 8.11 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 45-54 ans, Québec, 2000-2002	69
Tableau 8.12 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 55 ans et plus, Québec, 2000-2002	70
Tableau A.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002	84
Tableau A.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002	85
Tableau A.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le genre d'accident et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002	86
Tableau A.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002	87
Tableau A.5 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	88
Tableau A.6 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	89

Tableau A.7 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le genre d'accident et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	90
Tableau A.8 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002.....	91

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Importance relative (%) des lésions indemnifiées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	16
Graphique 3.2 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions indemnifiées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	16
Graphique 3.3 : Durée moyenne d'indemnification en jours selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	17
Graphique 3.4 : Taux de prévalence ETC (‰) selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	17
Graphique 3.5 : Taux moyen (%) d'APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	18
Graphique 3.6 : Proportions (%) des lésions indemnifiées ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	18
Graphique 3.7 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnifiées selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002.....	19
Graphique 3.8 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnifiées selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	19
Graphique 3.9 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnifiées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	20
Graphique 3.10 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnifiées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	20
Graphique 3.11 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnifiées selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	21

Graphique 3.12 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	21
Graphique 3.13 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	22
Graphique 3.14 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002	22
Graphique 4.1 : Évolution du nombre de lésions professionnelles indemnisées au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2005	25
Graphique 4.2 : Évolution des taux de fréquence ETC (%) entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'oeuvre rémunérée).....	27
Graphique 4.3 : Évolution de la durée moyenne d'indemnisation en jours entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'oeuvre rémunérée).....	27
Graphique 4.4 : Évolution des taux de prévalence ETC (‰) entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'oeuvre rémunérée)	28
Graphique 4.5 : Classement des divisions économiques par ordre décroissant du taux de prévalence ETC (‰) du total des travailleurs rémunérés, Québec, 2000-2002.....	28
Graphique 4.6 : Classement des divisions économiques par ordre décroissant du taux de prévalence ETC (‰) des travailleurs rémunérés et des travailleurs manuels, Québec, 2000-2002	29
Graphique 4.7 : Taux de prévalence ETC (‰) des travailleurs manuels par division économique 1995-1997 et 2000-2002, Québec. Classement selon le taux de prévalence 2000-2002 de l'ensemble des travailleurs rémunérés	29
Graphique 5.1 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions indemnisées des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	35

Graphique 5.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	35
Graphique 5.3 : Taux de prévalence ETC (‰) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	36
Graphique 5.4 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002	37
Graphique 5.5 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures les plus fréquemment signalées chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002	37
Graphique 5.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002	38
Graphique 5.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002	38
Graphique 6.1 : Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles indemnisées des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	43
Graphique 6.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	43
Graphique 6.3 : Taux de prévalence ETC (‰) des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002	44
Graphique 6.4 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002	45
Graphique 6.5 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures de lésions les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002	45
Graphique 6.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002	46

Graphique 6.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002	46
Graphique 7.1 : Importance relative (%) des maladies professionnelles par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002	49
Graphique 7.2 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002.....	49
Graphique 7.3 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2000-2002	50
Graphique 7.4 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et le domaine d'activité économique, Québec, 2000-2002	50
Graphique 7.5 : Importance relative (%) des maladies professionnelles indemnisées n'ayant nécessité aucune journée d'indemnisation selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002	51
Graphique 7.6 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002	51
Graphique 7.7 : Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002	52
Graphique 7.8 : Taux moyen d'APIPP (%) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002	52
Graphique 7.9 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2000-2002	53
Graphique 7.10 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2000-2002	53
Graphique 7.11 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2000-2002	54

Graphique 7.12 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnifiées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2000-200254

GLOSSAIRE

Accident du travail	Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (LATMP, art. 2). Dans le cadre de la présente étude, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas d'accidents du travail, rapportés à la CSST, dont l'événement d'origine est survenu durant la période 2000 à 2002, ayant une mention autre que refusé dans le dossier de réclamation, et pour lesquels la CSST a versé des indemnités de remplacement de revenu (IRR), ou dont le nombre de jours de la période d'indemnisation est supérieur à 0.
APIPP	Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique. La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages qui est uniforme pour le Québec.
CAEQ-84	Classification des activités économiques de 1984 créée par le Bureau de la Statistique du Québec.
Catégorie professionnelle	Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories professionnelles, les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée à l'IRSSST.
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions du Ministère de la main-d'œuvre immigration et de Statistique Canada.
CNP	Classification nationale des professions du Ministère emploi et immigration Canada et de Statistique Canada. Une variante de cette classification, la classification nationale des professions pour statistique de 2001 (CNPs 2001) a été utilisée par Statistique Canada pour les données du recensement de la population de 2001.
CTI-80	Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.
Débours	Somme de tous les montants versés par la CSST pour un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation à la CSST en raison d'une lésion professionnelle.
EERH	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada.
EPA	Enquête sur la population active de Statistique Canada.
ETC	Cette abréviation signifie «Équivalent temps complet». Il s'agit soit d'une estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet (ETC) effectuée à partir des heures travaillées au cours d'une année ou de l'identification d'un indicateur calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs (ex. : taux de prévalence ETC).

Événement d'origine	Terme utilisé à la CSST pour désigner l'événement à l'origine de la lésion professionnelle. Les événements subséquents peuvent être des rechutes, des récurrences ou des aggravations.
IRR	Indemnité de remplacement de revenu. Ces indemnités ont été versées par la CSST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
Lésion acceptée	Cette catégorie regroupe l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées ainsi que les accidents du travail acceptés ayant eu des débours versés par la CSST mais pour lesquels il n'y a eu aucun jour indemnisé par la CSST.
Lésion indemnisée	Une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (LATMP, art.2). Dans le cadre de la présente étude, les rechutes, récurrences et aggravations ne constituent pas une lésion professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine lorsqu'elles font l'objet d'une réclamation à la CSST. Il s'agit donc, plus spécifiquement, de l'ensemble des accidents du travail et des maladies professionnelles tel que défini dans le présent glossaire, y compris les décès faisant suite à de tels accidents ou maladies. Par ailleurs, aux fins de la présente étude les mentions <i>lésion indemnisée</i> , <i>lésion professionnelle</i> ou <i>lésion professionnelle indemnisée</i> sont utilisées comme des termes équivalents dans l'univers documenté, sauf avis contraire.
Maladie professionnelle	Une maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail (LATMP, art. 2). Dans le cadre de la présente étude, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle rapportés à la CSST. Ces cas doivent avoir une mention autre que refusé dans le dossier de réclamation, et compter au moins un débours (indemnités ou frais) effectué par la CSST, qu'il y ait eu versement d'IRR ou non.
n.c.a.	Non classé ailleurs.
Professions manuelles	Professions pour lesquelles l'activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvres, ouvriers spécialisés, etc.).
Professions mixtes	Professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses mais ponctuelles (personnel infirmier, coiffeurs, techniciens, etc.).
Professions non manuelles	Professions pour lesquelles l'activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignants, etc.).

PIR	Plan individualisé de réadaptation élaboré pour le travailleur qui, en raison de la lésion professionnelle dont il a été victime, a droit à la réadaptation que requiert son état en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle. La CSST prépare et met en œuvre, avec la collaboration du travailleur, un PIR qui peut comprendre, selon les besoins du travailleur, un programme de réadaptation physique, sociale ou professionnelle. Il représente la concrétisation de l'exercice du droit à la réadaptation.
SST	Santé et sécurité du travail.
Travailleurs rémunérés	Catégorie de travailleur dont les effectifs et les heures travaillées sont utilisés comme estimations du nombre de travailleurs couverts par le régime provincial d'indemnisation des lésions professionnelles. Cette catégorie est définie, au recensement de la population de 2001 de Statistique Canada, comme étant « les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société; ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme étant des travailleurs rémunérés ».

1. INTRODUCTION

L'activité de recherche qui a conduit à la production de ce document s'inscrit dans la poursuite des travaux amorcés il y a plus de 20 ans portant sur les indicateurs en santé et en sécurité du travail par secteur d'activité économique et par catégorie professionnelle (Duguay, Gervais et Hébert, 1986; Hébert, 1993; Hébert, 1996; Hébert, Duguay, Massicotte, 2003). L'objectif de ces études est de fournir des mesures statistiques sur la fréquence et la gravité des lésions indemnisées, par secteur d'activité économique, en utilisant un niveau de raffinement le plus détaillé possible, tout en respectant les caractéristiques et les limites des données disponibles. Une telle démarche permet d'identifier des groupes de travailleurs à risque qui autrement, seraient passés inaperçus à l'échelle des secteurs d'activité économique. Ces informations constituent donc une composante pertinente pour l'orientation des activités de recherche et des interventions en milieu de travail.

Tout comme pour les études antérieures, les mesures statistiques proposées dans ce rapport se présentent sous la forme d'indicateurs de fréquence, de gravité et de prévalence des lésions indemnisées. Depuis la production des indicateurs pour les données de 1995-1997, des ajustements d'ordre méthodologique ont été apportés pour que les indicateurs ainsi produits puissent, selon la portée et les limites des informations disponibles, tenir compte des réalités du monde du travail et du contexte de santé et sécurité au Québec. En effet, en raison de la présence d'emplois à temps partiel ou occasionnel, le recours au nombre de travailleurs équivalent temps complet (ETC), estimé à partir des heures travaillées, s'avère plus approprié que les effectifs de travailleurs pour le calcul des indicateurs de fréquence ou de prévalence. L'avantage de ce choix est qu'il tient compte du temps de présence au travail dans un contexte de mutation du marché du travail. De plus, les écarts existants entre les emplois occupés par les femmes et ceux occupés par les hommes rendent pertinente la production d'indicateurs différenciés selon le sexe. Finalement, ces indicateurs sont maintenant produits pour une période de trois années. Le fait de retenir une période de trois ans assure une plus grande stabilité des données, surtout à l'échelle des secteurs d'activité économique/catégories professionnelles, dans un contexte où le nombre total de lésions professionnelles indemnisées au Québec atteint les niveaux les plus bas au cours des 20 dernières années.

La présente production d'indicateurs a également donné lieu à certains changements d'ordre méthodologiques en comparaison avec les données de 1995-1997; notamment l'utilisation des effectifs de travailleurs rémunérés, la mise à jour de la répartition des professions selon nos trois catégories professionnelles (manuelle, non manuelle et mixte) ainsi que l'attribution d'une catégorie professionnelle pour les dossiers dont la profession n'avait pas été codée, ou qui avait été codée dans la catégorie générale des professions « non classées ailleurs ».

Ce document se divise en neuf chapitres. Après l'introduction, le deuxième chapitre présente les principaux aspects de la méthodologie. Les résultats sont présentés aux chapitres trois à huit qui comportent tous, en début de chapitre, des faits saillants, suivis des tableaux et graphiques afférents¹. Les chapitres trois à sept portent sur la situation en 2000-2002, les changements survenus entre 1995-1997 et 2000-2002, la situation des jeunes (15-24 ans), la situation des

¹ Veuillez prendre note qu'en raison des arrondissements, il est possible que le total d'un tableau ou d'un graphique ne soit pas égal à la somme de chacune des parties et ce, pour tous les tableaux ou graphiques du rapport.

travailleurs âgés de 45 ans et plus, les maladies professionnelles. La situation des travailleurs âgés de 15-24 ans et de 45 ans et plus a été retenue pour les analyses, car il s'agit des groupes d'âge qui se différencient le plus de l'ensemble des travailleurs. Le huitième chapitre identifie les secteurs/catégories professionnelles qui se situent en tête de liste pour chacun des principaux indicateurs de santé et de sécurité du travail. Le dernier chapitre concerne une synthèse et une discussion des principaux résultats qui ressortent des tableaux et graphiques de l'étude.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Problématique

Les bilans effectués pour les années 1981, 1986, 1991 et 1995-1997 (Duguay, Gervais, Hébert) confirment les différences de niveau de risque et de gravité des lésions professionnelles indemnisées selon les secteurs d'activité économique et les professions. Ces études ont permis de cibler les groupes d'emploi affichant les taux de fréquence et de gravité de lésions indemnisées les plus élevés au Québec. De plus, le fait de distinguer dans nos analyses les travailleurs manuels des autres travailleurs a mené à l'identification de groupes de travailleurs dont le risque était masqué par un effet de structure professionnelle, notamment les travailleurs manuels oeuvrant dans des secteurs d'activité de commerce et de service.

La présente série d'indicateurs réfère à une période durant laquelle on enregistre les plus faibles volumes de lésions professionnelles indemnisées depuis les deux dernières décennies. En effet, depuis le début des années '90, le nombre de lésions professionnelles indemnisées² a diminué de moitié, passant de 200 000 en 1991 à moins de 100 000 en 2005. La même tendance s'observe pour l'ensemble du Canada. Cette diminution pourrait s'expliquer par l'effet successif ou simultané de différents événements survenus tout au long de cette période, tels que :

- une tendance à une plus forte concentration de la main-d'œuvre dans des industries moins à risque comme les commerces et les services;
- la mise en place de mesures de prévention et les interventions en termes de recherche et d'expertise;
- le recours à des stratégies de gestion de dossier de santé et de sécurité dans les milieux de travail. Parmi ces stratégies, il y a entre autres l'assignation temporaire. Elle permet d'assigner un travailleur à un poste qui ne présente pas de danger d'aggravation de son état de santé en attendant qu'il redevienne capable d'exercer ses tâches habituelles

Il n'existe pas de mesure de l'impact de tous ces facteurs sur la baisse des lésions professionnelles indemnisées observée au cours des dernières années. Cependant, dans le cadre de la présente étude, comme dans les études sur la période 1995-1997 (Duguay, Hébert, Massicotte, 2003; Hébert, Massicotte, Duguay, 2003), l'effet de certaines réalités du marché du travail a été considéré par le recours au nombre d'heures travaillées en lieu et place du nombre de travailleurs dans le calcul des indicateurs de fréquence et de prévalence des lésions professionnelles indemnisées. Cette considération concerne essentiellement les emplois à temps partiel et occasionnels.

² Il s'agit des accidents du travail avec perte de temps, des maladies professionnelles avec des débours et des décès indemnisés par la CSST.

Les changements décrits brièvement ci-haut ont pu modifier les niveaux de risque et de gravité des lésions professionnelles de différents groupes de travailleurs. La présente étude vise donc à présenter le portrait statistique le plus récent disponible pour décrire la situation et identifier les groupes cibles présentant les indicateurs de santé et de sécurité du travail les plus élevés.

2.2 La démarche méthodologique

La réalisation de l'étude a nécessité l'exploitation d'une source de données sur les lésions professionnelles avec indemnités (CSST) et de deux sources sur la main-d'œuvre (Statistique Canada). Le jumelage des sources d'information nous a permis d'effectuer le calcul de différents indicateurs de SST (taux de fréquence, de prévalence, durée moyenne d'indemnisation, etc.) afin d'identifier les groupes cibles de travailleurs. Certaines caractéristiques des lésions indemnisées (taux d'APIPP, nature de la lésion, genre d'accident, etc.) sont aussi présentées dans l'étude.

Les changements méthodologiques qui avaient été effectués dans le cadre des études portant sur la période 1995 à 1997 (Duguay, Hébert, Massicotte, 2003; Hébert, Massicotte, Duguay, 2003) ont tous été conservés. Rappelons que ces modifications visaient à améliorer la qualité des indicateurs et à tenir compte des changements du marché du travail qui ont un impact sur les mesures statistiques. Ainsi, les données utilisées correspondent à une période de trois ans plutôt qu'à une seule année, afin de réduire l'effet des variations aléatoires et conjoncturelles des données. L'accroissement de l'importance du travail à temps partiel, occasionnel et précaire, en particulier dans certains secteurs d'activité économique, augmente les imprécisions liées au calcul des indicateurs. Afin de réduire cet effet, l'utilisation des heures travaillées comme dénominateur dans le calcul des indicateurs, plutôt que des effectifs d'individus, a permis de tenir compte à la fois du temps de travail et du nombre de travailleurs exposés. L'autre principal changement concernait la présentation et l'analyse, de façon systématique, de résultats distincts selon le sexe. Ce choix s'appuie sur les évidences qui se dégagent de la littérature (Messing, 2000) et des données statistiques d'indemnisation (CSST, 2006) quant à la particularité des activités de travail et des problèmes de SST des femmes, comparativement aux hommes.

Par ailleurs, des changements méthodologiques, introduits dans le cadre de cette étude des indicateurs 2000-2002, rendent difficilement comparables les données de cette période avec les indicateurs de 1995-1997. Toutefois, au chapitre quatre, nous présentons quelques tableaux et graphiques pour lesquels il nous a été possible de produire des données comparables. Les principaux changements apportés à l'étude de la période 2000-2002 concernent l'estimation de la population couverte par le régime d'indemnisation (nous avons utilisé les effectifs de travailleurs rémunérés³ et non l'ensemble des travailleurs tels que définis au recensement de Statistique Canada), l'attribution de valeurs aux données manquantes concernant la catégorie professionnelle et la révision des catégories professionnelles.

Nous avons utilisé les effectifs de travailleurs rémunérés, car cette catégorie de travailleurs, en excluant les deux tiers des travailleurs autonomes, est plus semblable à la définition des

³ La définition de cette catégorie de travailleurs correspond davantage à celle des travailleurs couverts par le régime d'indemnisation des lésions professionnelles que l'ensemble des travailleurs du Québec, mais des écarts subsistent encore. Cette définition est présentée dans le glossaire.

travailleurs couverts par le régime d'indemnisation des lésions professionnelles. Les seuls travailleurs autonomes retenus sont ceux qui ont une entreprise constituée en société, car Statistique Canada considère qu'ils sont aussi, généralement, des salariés de leur propre entreprise.

En 2000-2002, la profession n'était pas codée ou était codée « non classé ailleurs » (nca) dans près de 8% des dossiers de lésions professionnelles, soit deux fois plus qu'en 1995-1997. Cela aurait pour conséquence de sous-estimer les taux de fréquence et de prévalence par catégorie professionnelle. Toutefois, afin de contrer cet effet, nous avons développé pour les données d'indemnisation de 2000-2002 une méthode d'attribution d'une catégorie professionnelle pour les dossiers n'ayant pas de profession codée ou dont le code est nca.

Enfin, nous avons dû réviser les catégories professionnelles en raison d'une nouvelle classification des professions utilisée au recensement de 2001, la classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001). Ce point est discuté plus en détail à la section 2.6.

2.3 La population statistique à l'étude

La population visée par cette étude concerne l'ensemble des travailleurs couverts ou susceptibles d'être couverts par le régime de santé et sécurité du travail du Québec. Pour cette population, les lésions professionnelles analysées réfèrent aux accidents du travail et maladies professionnelles dont l'événement d'origine est survenu entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2002. Plus spécifiquement, il s'agit des nouveaux cas d'accidents du travail survenus durant cette période et rapportés à la CSST, ayant une mention autre que refusé dans le dossier de réclamation, et pour lesquels la CSST a versé des indemnités de remplacement de revenu (IRR). À ceux-ci s'ajoutent les nouveaux cas de maladies professionnelles et les événements ayant occasionné un décès rapportés à la CSST durant cette période; ces cas doivent avoir une mention autre que refusé dans le dossier de réclamation, et compter au moins un débours (indemnités ou frais) effectué par la CSST, qu'il y ait eu versement d'IRR ou non. Aux fins de la présente étude, les mentions *lésion*, *lésion indemnisée*, *lésion professionnelle* ou *lésion professionnelle indemnisée* seront utilisées comme des termes équivalents dans l'univers documenté, sauf avis contraire.

2.4 Les sources de données

Pour effectuer le calcul des indicateurs, de fréquence et de prévalence, il faut disposer de données sur le nombre de lésions indemnisées ainsi que de données sur les effectifs et les heures travaillées pour la main-d'œuvre couverte par le régime de SST du Québec.

Les données sur les lésions professionnelles reflètent l'image des fichiers administratifs de la CSST, en moyenne trois ans après la fin de l'année concernée, par exemple au 1^{er} juillet 2003 pour les données de l'année 2000. Le fait de considérer trois années, plutôt qu'une, réduit l'effet aléatoire de la fluctuation annuelle du nombre de lésions indemnisées.

En ce qui concerne la population couverte par le régime, aucune source de données ne fournit une mesure directe et exacte de cette population. Il existe toutefois des données qui en constituent des estimations valables. À cette fin, nous avons utilisé les effectifs de travailleurs rémunérés et les heures travaillées provenant du recensement de la population du Canada de

2001 (tableaux personnalisés). À partir des données mensuelles de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada, nous avons ajusté les données du recensement pour qu'elles tiennent compte des variations mensuelles des effectifs d'individus et d'heures travaillées pour chaque groupe industriel durant la période 2000-2002.

2.5 La correspondance entre les systèmes de classification des activités économiques et des professions de la CSST et de Statistique Canada

La mesure du risque relatif de lésions professionnelles indemnisées se définit comme étant le rapport du nombre d'événements accidentels (numérateur) sur la population exposée (dénominateur). Les données exploitées en vue de la production de ce rapport proviennent respectivement du fichier des lésions professionnelles de la CSST et du recensement canadien. Avant 1996, les deux organismes pourvoyeurs de données utilisaient des systèmes de classification relativement similaires, que ce soit pour les secteurs d'activité économique ou pour les professions. L'exercice de correspondance a donc nécessité un investissement mineur en ce qui a trait à l'activité économique, car la CAEQ-84 utilisée à la CSST est, à quelques exceptions près, identique à la CTI-80 de Statistique Canada. Il en était de même pour les systèmes de classification des professions, la CTP-80 de Statistique Canada et la CCDP (CSST) étant très apparentées.

Si, pour l'année de référence de 2001, les données des deux organismes sont encore disponibles selon des systèmes de classification des activités économiques similaires, il en est autrement pour les classifications des professions. En 2001, la CSST utilise toujours la CCDP tandis que Statistique Canada a utilisé, pour le recensement de 2001, la classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001). Les principes qui ont conduit à cette nouvelle classification sont basés sur le niveau (formation académique) et le genre de compétence (pertinence de la formation dans le genre de travail exécuté), tandis que le principe de la classification de la CCDP repose essentiellement sur le genre de travail accompli (nature du travail, matériau utilisé).

Il n'y a pas de table ou de méthode qui permettent de faire correspondre les deux classifications, du moins à un niveau détaillé de professions (c.-à-d. au niveau des codes à quatre chiffres). Toutefois, en utilisant les trois catégories professionnelles présentées ci-dessous, il nous a été possible de faire correspondre les deux systèmes de classification. Bien que nous disposions déjà d'une table de correspondance entre les professions de la CCDP et les catégories professionnelles (Hébert, Duguay, Massicotte, Lévy, 1996), certains ajustements ont été nécessaires afin d'améliorer la correspondance avec ces mêmes catégories professionnelles qui avaient été produites à partir de la CNP-2001. Grâce à ces tables de correspondance, il a été possible d'estimer la population de travailleurs et les heures travaillées selon les mêmes catégories professionnelles et la même classification des activités économique (CTI-80) que celles des lésions professionnelles indemnisées.

2.6 Les catégories professionnelles

La production d'indicateurs quinquennaux sectoriels de fréquence et de gravité des lésions professionnelles indemnisées propose une approche visant à mieux cibler les groupes de

travailleurs les plus affectés par les lésions indemnisées. Pour ce faire, les groupes de travailleurs ont été différenciés selon l'activité économique et selon trois catégories professionnelles (manuelle, non manuelle, mixte). Cette classification des catégories professionnelles est basée sur une méthodologie qui a été développée à l'IRSSST et qui a démontré sa pertinence comme outil permettant de cibler les groupes de travailleurs à risque (voir les études pour les années 1986, 1991 et 1995-1997).

Chacune des trois catégories professionnelles se définit de la façon suivante :

Travailleur manuel

Celui qui exerce un métier exigeant la manipulation de charges lourdes ou moyennes sur une base régulière (*ex : travailleurs forestiers, mineurs et la grande majorité des travailleurs des industries de transformation*). Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui manipulent des charges plus légères, mais doivent travailler en utilisant une posture statique continue (*ex. : opérateurs de machine à coudre*) OU effectuent un travail répétitif continu (*ex. : travailleurs des abattoirs*).

Travailleur mixte

Celui qui exerce un métier nécessitant la manipulation de charges légères et un travail avec posture statique discontinue OU manipule occasionnellement une charge lourde ou moyenne : *les infirmières auxiliaires, les vétérinaires, les pompiers*. Sont également compris dans cette catégorie ceux qui effectuent un travail exigeant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère OU qui effectuent un travail répétitif discontinu (*ex. : coiffeurs, barmen, magasiniers et ordonnanciers*).

La définition des travailleurs mixtes se caractérise par la ponctualité ou la discontinuité des efforts physiques à déployer lors de l'exécution des tâches. Par ailleurs, pour certaines professions il fut impossible soit de déterminer l'importance de l'activité physique, soit d'identifier une dominante parmi celles-ci : *artistes et techniciens de la scène nca (code 3339) et le personnel des services auxiliaires au sol (code 9113)*. Compte tenu de ces considérations techniques, nous avons jugé préférable d'assigner la catégorie mixte à ces professions.

Travailleur non manuel

Celui qui exerce un métier où la charge manipulée et l'activité physique sont négligeables. Ce groupe compte notamment les *directeurs et administrateurs, les travailleurs des sciences naturelles et sociales, les enseignants* et la majorité du *personnel administratif*.

À partir de ces définitions, les quelque 500 codes CCDP à quatre chiffres et les codes de la nouvelle classification CNP-2001 ont été groupés selon ces trois catégories.

Ces définitions n'ont pas changé depuis la production des indicateurs de 1991. Toutefois, en raison de l'utilisation d'une nouvelle classification utilisée pour les données de main-d'oeuvre, la classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001), nous avons dû reprendre l'exercice d'attribution d'une catégorie professionnelle pour chacun des codes de professions à quatre chiffres de cette classification. De plus, afin d'assurer une bonne correspondance avec les

données sur les lésions professionnelles qui sont encore codées avec l'ancienne classification, la classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP), nous avons dû réviser le classement de certaines professions de cette classification.

D'autre part, un changement méthodologique important avec les données de 2000-2002 concerne les lésions professionnelles dont la profession n'est pas codée ou qui est codée « autres travailleurs non classés ailleurs » (9919). Nous avons attribué un code de catégorie professionnelle à ces dossiers en tenant compte de la répartition des dossiers connus ayant les mêmes caractéristiques en termes de sous-secteur d'activité économique, de type de lésion (accident ou maladie professionnelle), du fait d'avoir ou non des jours indemnisés, du sexe et du groupe d'âge. Au chapitre comparant les indicateurs de 1995-1997 avec ceux de 2000-2002, nous avons tenu compte de ces changements méthodologiques et modifié les données de 1995-1997 afin qu'elles soient comparables avec celles de 2000-2002.

2.7 Définition des indicateurs de SST

Les indicateurs ont comme principal objectif de quantifier les différences entre les niveaux de risque et de gravité de lésions indemnisées par secteur d'activité économique et catégorie professionnelle. La conception de ces indicateurs repose sur des conventions couramment admises, ce qui permet des comparaisons interprovinciales, internationales et temporelles. De plus, l'emploi de ces mesures s'avère fort utile dans une démarche d'orientation, de priorisation et d'évaluation des interventions en milieu de travail.

Dans la présente étude, les indicateurs de fréquence et de prévalence ont été produits en utilisant les effectifs de travailleurs équivalent temps complet (ETC) calculés à partir des heures travaillées plutôt que les effectifs de travailleurs en nombre d'individus. Ce choix s'explique par le souci de tenir compte de la réalité du travail atypique, plus particulièrement le travail à temps partiel. De cette façon, l'intégration du nombre d'heures travaillées dans l'expression de la fréquence et de la prévalence des lésions professionnelles indemnisées vise à obtenir des valeurs plus représentatives en termes de risques associés au temps de travail, en considérant l'effet des emplois à temps partiel et des emplois occasionnels sur ce temps de présence au travail.

Les équivalents en travailleurs à temps complet se calculent de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'heures travaillées/semaine} \times 48 \text{ semaines}}{2000 \text{ heures}}$$

Le calcul des indicateurs s'effectue pour tous les groupes de travailleurs comptant au moins 500 travailleurs ETC⁴. Toutefois, pour un groupe donné, s'il y a eu moins de 100 lésions professionnelles indemnisées durant la période 2000-2002, la durée moyenne d'indemnisation n'est pas calculée en raison de la grande variabilité des résultats.

⁴ À partir d'un document méthodologique de Statistique Canada (2004) il a été possible d'estimer que la variance d'échantillonnage était acceptable (inférieure à 13%) à partir des effectifs de 500 travailleurs.

Les nouveaux cas de lésions correspondent aux lésions professionnelles indemnisées dont l'événement d'origine est survenu durant la période 2000-2002. Les formules suivantes présentent la façon dont ont été calculés les principaux indicateurs utilisés dans cette étude.

a) Taux de fréquence ETC

Il s'agit du rapport du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées survenues en 2000-2002 sur le nombre de travailleurs équivalent temps complet (ETC). Le résultat de ce rapport est exprimé en %, et s'apparente au taux de fréquence tel que proposé par les conventions internationales (BIT, 1998).

$$\frac{(\text{Nombre de nouveaux cas de lésions en } 2000 - 2002) / 3}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs en } 2000 - 2002} \times 100$$

b) Durée moyenne d'indemnisation

Cet indice est calculé à partir du nombre total de jours pendant les périodes d'indemnisation rapporté sur le nombre total de lésions survenues au cours des années 2000-2002, que ces jours aient été indemnisés durant la même période ou plus tard. Cette valeur est exprimée en jours civils.

$$\frac{\text{Nombre de jours d'indemnisation pour les nouveaux cas de lésions durant la période de } 2000 - 2002}{\text{Nombre de nouveaux cas de lésions durant la période de } 2000 - 2002}$$

Cet indice constitue l'une des mesures de la gravité de l'ensemble des dossiers de lésions professionnelles indemnisées. Il y en a deux autres qui concernent soit la proportion de dossiers faisant mention d'une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP), soit le taux moyen d'APIPP. Ces deux derniers indicateurs sont mentionnés dans la section d) sur les indicateurs de nature descriptive.

c) Taux de prévalence ETC (Indicateur synthétique de travailleurs absents quotidiennement)

Cet indicateur est une mesure synthétique qui combine le taux de fréquence ETC et la durée moyenne d'indemnisation. Bien qu'il ne s'agit pas d'un véritable taux de prévalence, tel que défini en épidémiologie, il s'en apparente par le sens, cette mesure pouvant être considéré comme une estimation du nombre de travailleurs qui, à chaque jour civil, sont absents du travail en raison d'une lésion professionnelle indemnisée.

$$\left[\left(\frac{(\text{Nombre de jours indemnisés pour les nouveaux cas de lésions en } 2000 - 2002) / 3}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs ETC durant la période } 2000 - 2002} \right) \div 365 \text{ jours} \right] \times 1000$$

d) Indicateurs de nature descriptive

Afin de mieux situer la survenue des lésions professionnelles indemnisées dans le contexte socio-économique et circonstanciel des événements, des indicateurs de nature descriptive sont produits pour l'analyse des groupes cibles affichant les taux de prévalence les plus élevés.

Caractéristiques socio-économiques

- proportion de la main-d'œuvre selon le sexe;
- proportion de la main-d'œuvre selon le groupe d'âge.

Descripteurs des lésions professionnelles indemnisées :

- nature de la lésion;
- siège de la lésion;
- genre d'accident ou d'exposition;
- agent causal de la blessure.

Caractéristiques des lésions professionnelles indemnisées :

- proportion de dossiers avec atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP);
- taux moyen d'APIPP.

2.8 Les limites des données et des résultats

Les sources de données comportent généralement des limites et des biais. L'utilisation de données statistiques nécessite donc une connaissance de ces aspects afin d'en tenir compte lors de l'analyse des résultats, ou dans le choix des analyses à effectuer.

Les données sur la main-d'œuvre, soit sur les travailleurs rémunérés, incluent un certain nombre de travailleurs autonomes. Il est probable qu'une partie de ceux-ci ne sont pas couverts par le régime d'indemnisation. Ainsi, ces effectifs constituent probablement une surestimation de la population couverte par le régime SST et par conséquent une sous-estimation des taux réels.

Les données sur les lésions professionnelles indemnisées proviennent des fichiers de la CSST. La principale limite de ces données réside dans le fait qu'elles ne concernent que les lésions déclarées à la CSST et indemnisées par cette dernière, et non l'ensemble des lésions survenues au travail. Pour cette raison, nous favoriserons l'emploi de l'expression lésions professionnelles indemnisées, ou lésions indemnisées, à la place de lésions professionnelles, pour les indicateurs et données de cette étude. Le nombre de lésions indemnisées étant un sous-ensemble du nombre de lésions professionnelles survenues au Québec, ce biais favorise donc une sous-estimation des taux réels de l'ensemble des lésions professionnelles.

Une seconde limite concerne les objectifs de codification de la CSST et de Statistique Canada qui sont sensiblement différents l'un de l'autre : la CSST collige l'information spécialement à des fins administratives tandis que l'organisme fédéral recueille des données pour esquisser un profil de la main-d'œuvre canadienne.

C'est ainsi que même si l'existence — ou l'établissement — de correspondances entre les systèmes de classification des secteurs d'activité économique et des professions de la CSST et de Statistique Canada permet techniquement une plus grande précision dans le calcul des indicateurs, il est possible que des biais dans la valeur de ces mêmes indicateurs amènent des attributions erronées de lésions professionnelles indemnisées à certains groupes de travailleurs.

3. APERÇU GÉNÉRAL EN 2000-2002

3.1 Faits saillants

- En 2000-2002, les femmes représentaient 47% des 3,1 millions de travailleurs rémunérés. En équivalent temps complet (ETC), cette proportion passe à 42% (tableau 3.1).
- En 2000-2002, en plus des quelque 113 000 lésions professionnelles indemnisées annuellement, il faut ajouter près de 24 000 accidents du travail avec des débours, mais sans aucun jour indemnisé par la CSST. Ainsi, au total, il y a eu en moyenne, annuellement, un peu plus de 137 000 lésions professionnelles acceptées par la CSST (tableau 3.2).
- Les femmes sont quatre fois plus présentes dans les **professions non manuelles** (59% en ETC) que dans les professions manuelles (16%). La situation est très différente chez les travailleurs rémunérés de sexe masculin, qui comptent autant de travailleurs ETC manuels (42%) que non manuels (41%). Le quart des femmes occupent une profession mixte comparativement à moins de 18% des hommes (tableau 3.1).
- Chez les hommes, près de 85% des **lésions indemnisées** surviennent à des travailleurs occupant des professions manuelles comparativement à 4% occupant des professions non manuelles et à 12% des professions mixtes. Chez les femmes, ces proportions sont respectivement de 54%, 16% et 30% (graphique 3.1).
- Le **taux de fréquence ETC** des lésions indemnisées est deux fois plus élevé chez les hommes (5,4%) que chez les femmes (2,7%). Toutefois, lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle, l'écart est beaucoup moins important (graphique 3.2).
- Peu importe la catégorie professionnelle, les **durées moyennes d'indemnisation** sont beaucoup plus élevées chez les femmes que chez les hommes (83,4 jours comparativement à 66,5 jours). Chez les hommes, ce sont les travailleurs non manuels qui affichent les plus longues périodes d'indemnisation tandis que, chez les femmes, ce sont les travailleuses manuelles (graphique 3.3).
- Les hommes comptent trois fois plus de travailleurs manuels que les femmes. Ceci a pour effet que le **taux de prévalence ETC** global des femmes (6,2‰) est sensiblement plus bas que celui des hommes (9,8‰). Toutefois, lorsque l'on tient compte de la structure professionnelle, il ressort que les taux de prévalence ETC sont plus élevés chez les femmes pour toutes les catégories professionnelles (graphique 3.4).
- Dans l'ensemble, près d'une lésion professionnelle sur sept (14%) implique une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**) dont le taux moyen est de 6,1%. Quelle que soit la catégorie professionnelle, les travailleurs de sexe masculin ont davantage de lésions avec une APIPP et le taux moyen associé à ces lésions est également plus élevé que chez les femmes (graphiques 3.5 et 3.6).

- La région du dos est le **siège** le plus fréquemment atteint (27%). On retrouve ensuite les doigts (13%), l'épaule (7%), le genou (5%) et la cheville (5%). Les femmes sont plus sujettes que les hommes à subir des lésions à l'épaule (10% comparativement à 6%) et au dos (30% vs 26%) (graphique 3.7). Les travailleurs non manuels subissent relativement plus de lésions au dos, au genou et à la cheville que les travailleurs occupant des professions manuelles ou mixtes. Ces deux dernières catégories professionnelles se distinguent par une forte proportion de lésions aux doigts (graphique 3.11 et annexe A).
- La moitié des lésions impliquent des entorses-foulures (38%) ou des ecchymoses-contusions (13%). Suivent ensuite les problèmes musculo-squelettiques autres qu'au dos (9%) où les femmes sont surreprésentées. Au quatrième et cinquième rang se retrouvent les plaies ouvertes (8%) et les fractures (6%), toutes deux plus fréquentes chez les hommes (graphique 3.8). Les entorses et foulures et les fractures sont relativement plus fréquentes chez les travailleurs non manuels tandis que les plaies ouvertes se retrouvent davantage chez les travailleurs occupant des professions manuelles ou mixtes (graphique 3.12 et annexe A).
- Cinq **genres d'accidents** ou d'expositions regroupent un peu moins de la moitié des lésions. Il s'agit des genres frappé par (11%), des efforts excessifs en soulevant (10%) et des autres efforts (10%), des autres réactions du corps (marcher, courir, s'asseoir, station debout) (8%) et le fait de heurter un objet (7%). Les genres frappé par et heurter sont plus fréquents chez les hommes alors que les efforts et autres réactions du corps sont un peu plus fréquents chez les femmes (graphique 3.9 et annexe A).
- Un mouvement corporel ou une posture de travail est la cause de plus d'une lésion sur trois (35%) chez les femmes et de plus d'une lésion sur quatre (28%) chez les hommes (graphique 3.10). Les autres pièces et matériaux ainsi que les autres contenants sont plus fréquemment **l'agent causal** de la lésion chez les travailleurs manuels que chez les deux autres catégories de travailleurs (graphique 3.14 et annexe A).

Nombres et proportions

Tableau 3.1 : Effectifs de main-d'œuvre en nombre de travailleurs et en ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

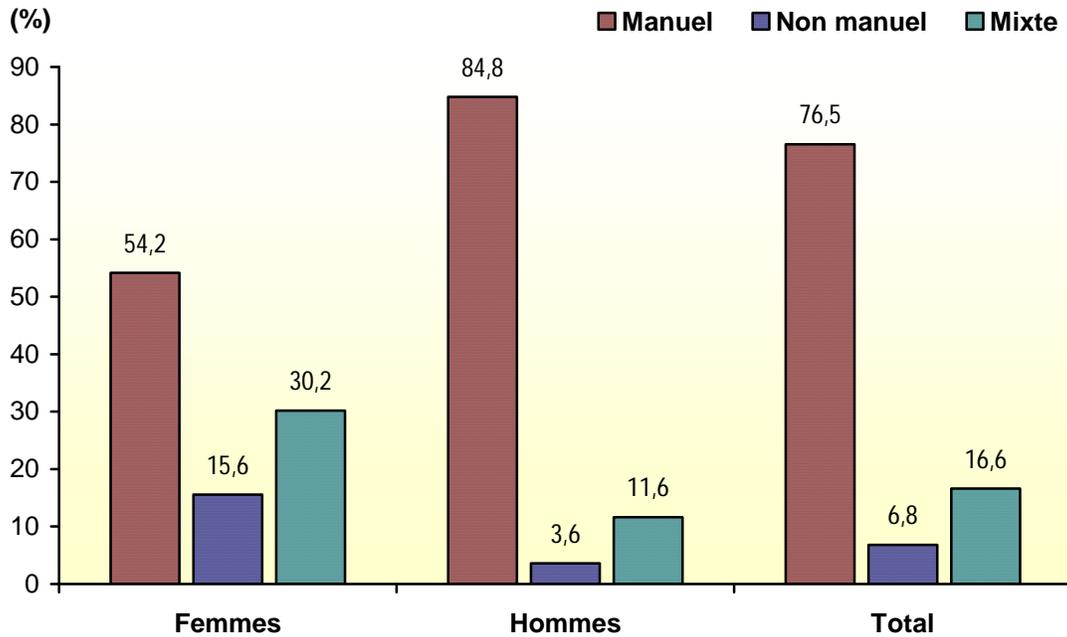
Catégorie Professionnelle	Effectifs de travailleurs rémunérés					
	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Manuels	240 190	16,4	707 916	42,4	948 106	30,3
Non manuels	811 766	55,4	654 119	39,2	1 465 884	46,8
Mixtes	412 122	28,1	308 021	18,4	720 143	23,0
Total	1 464 077	100,0	1 670 056	100,0	3 134 133	100,0
% Total		46,7		53,3		100,0

Catégorie Professionnelle	Effectifs de travailleurs rémunérés ETC					
	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Manuels	178 392	15,9	642 088	41,7	820 480	30,8
Non manuels	660 728	58,9	628 927	40,8	1 289 656	48,4
Mixtes	283 529	25,3	269 170	17,5	552 699	20,8
Total	1 122 649	100,0	1 540 185	100,0	2 662 835	100,0
% Total		42,2		57,8		100,0

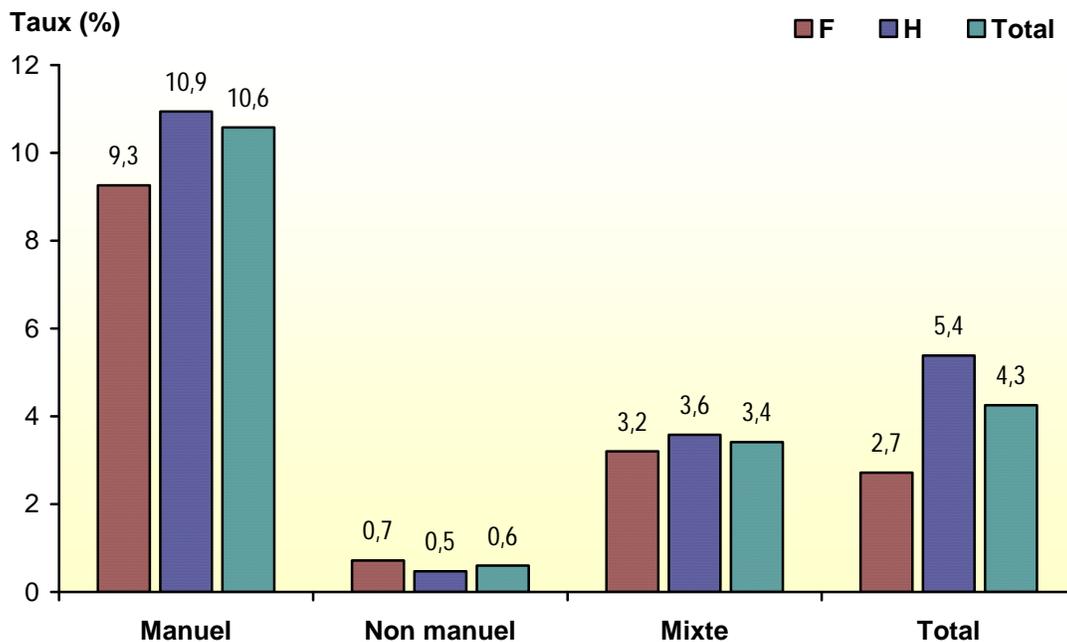
Tableau 3.2 : Répartition des nombres annuels moyens de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2000-2002

Catégorie	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
Lésions indemnisées						
Accidents avec IRR	28 927	94,9%	79 445	95,9%	108 371	95,6%
Maladies professionnelles	1 560	5,1%	3 431	4,1%	4 991	4,4%
Total	30 487	100,0%	82 876	100,0%	113 363	100,0%
Accidents acceptés sans IRR						
Nombre	5 670		18 132		23 803	
En proportion des accidents avec IRR		19,6%		22,8%		22,0%
En proportion des lésions indemnisées		18,6%		21,9%		21,0%
En proportion des lésions acceptées		15,7%		18,0%		17,4%
Lésions acceptées						
Nombre	36 157		101 008		137 165	

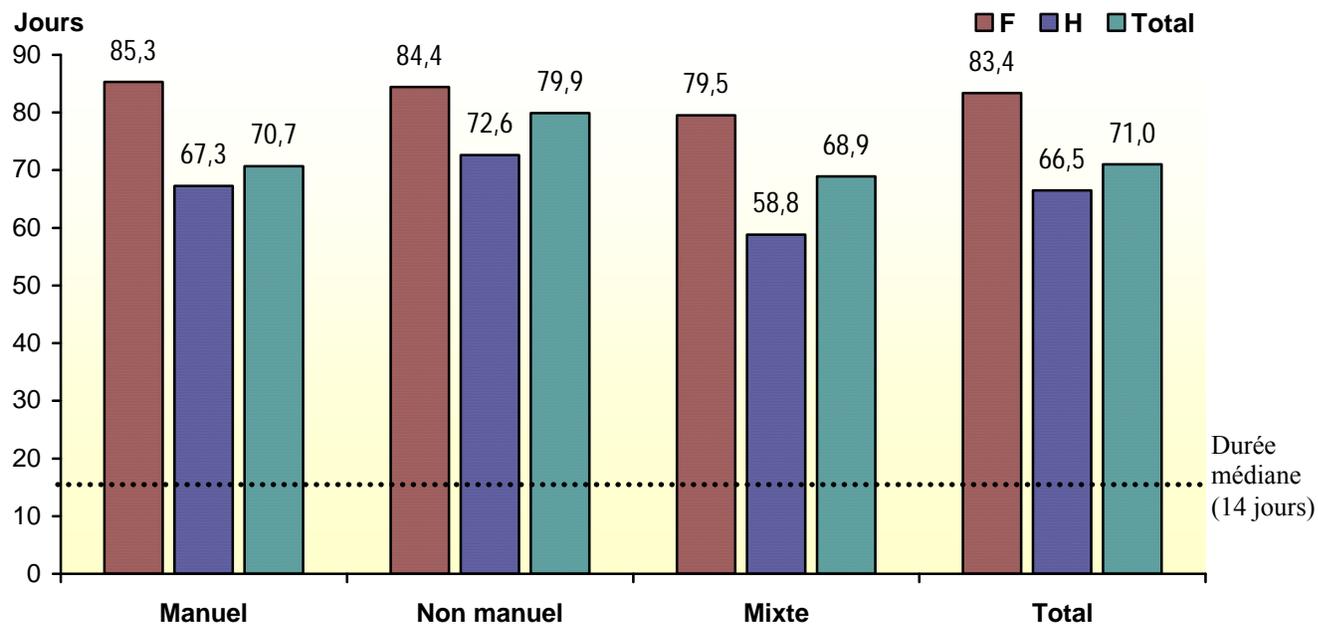
Graphique 3.1 : Importance relative (%) des lésions indemnisées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



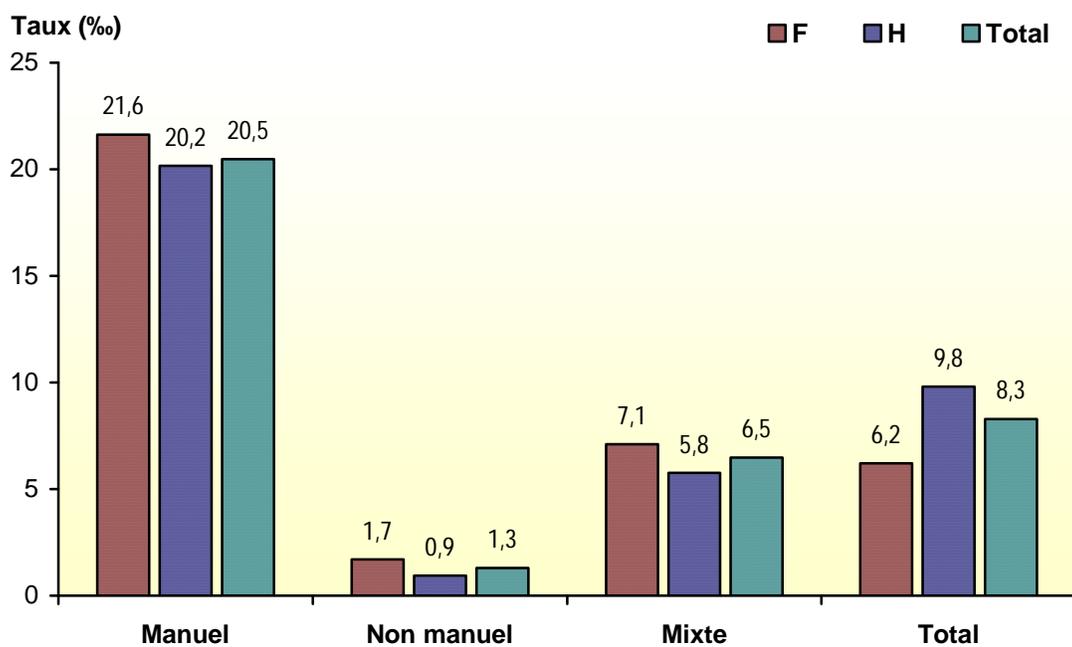
Graphique 3.2 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions indemnisées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



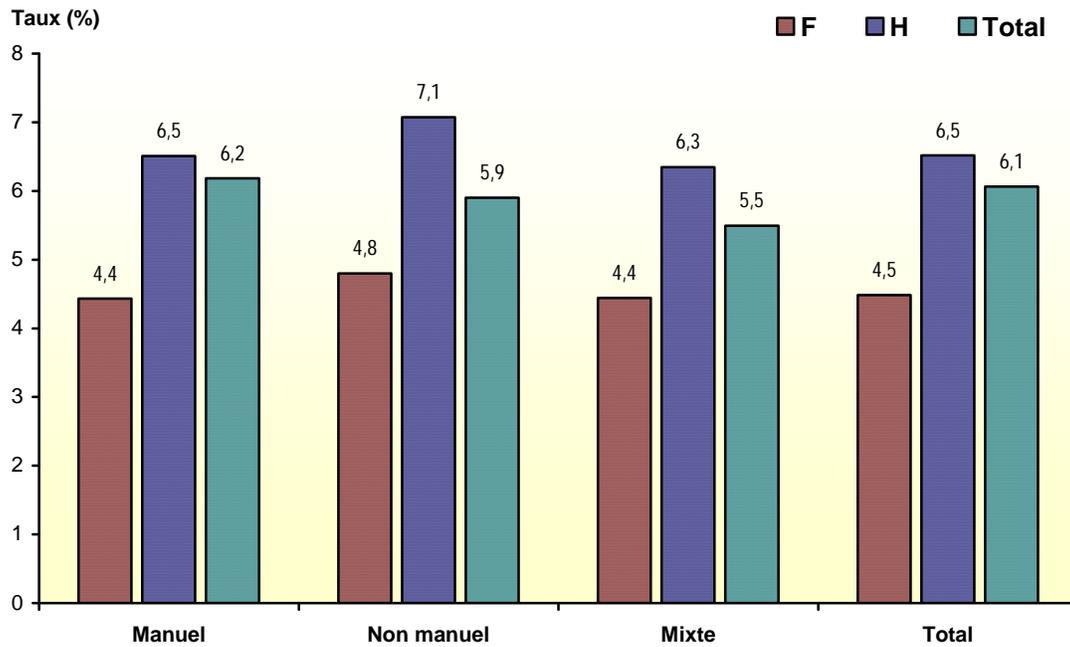
Graphique 3.3 : Durée moyenne d'indemnisation en jours selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



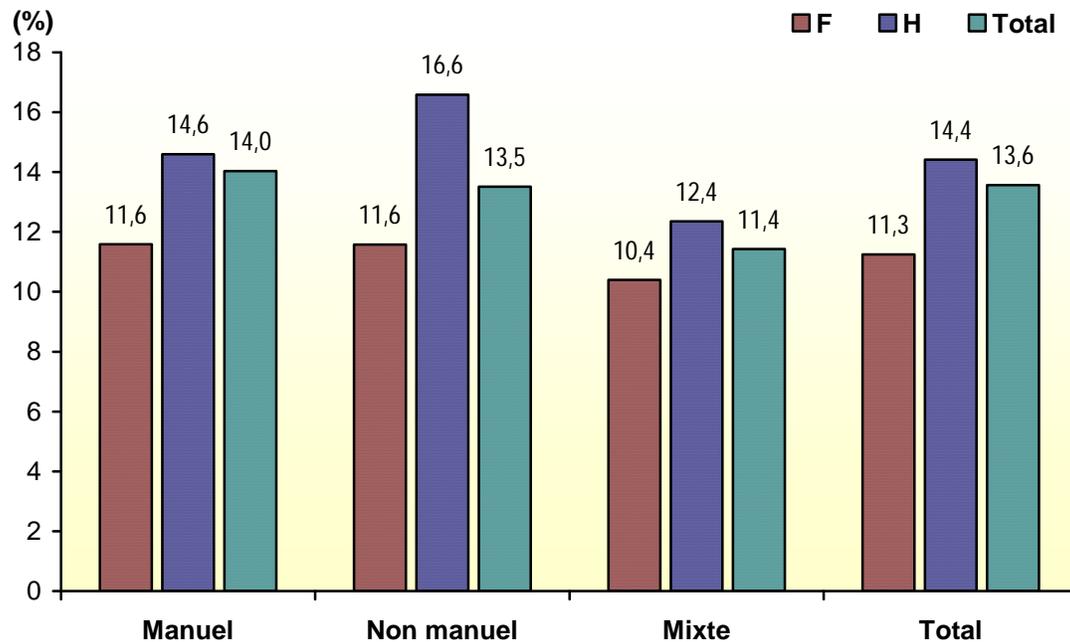
Graphique 3.4 : Taux de prévalence ETC (%) selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



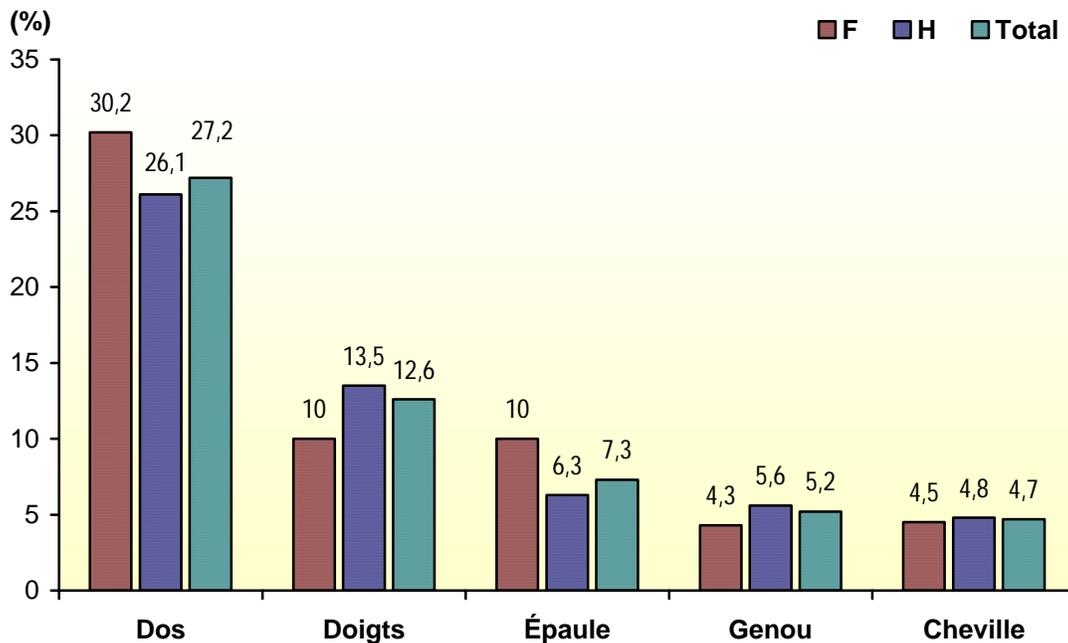
Graphique 3.5 : Taux moyen (%) d'APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



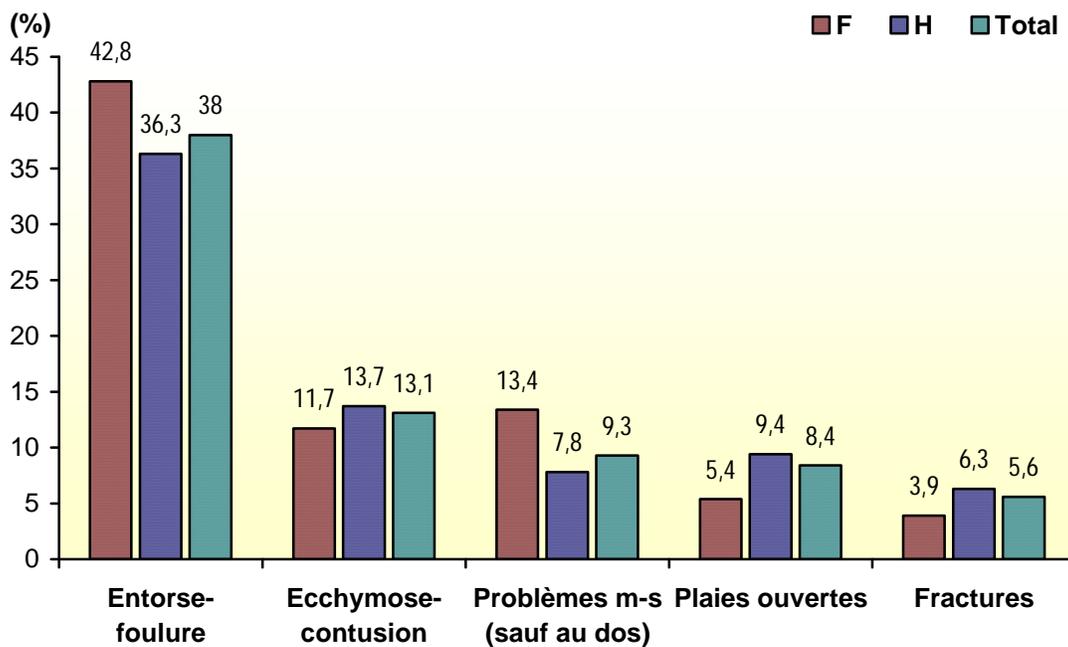
Graphique 3.6 : Proportions (%) des lésions indemnisées ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



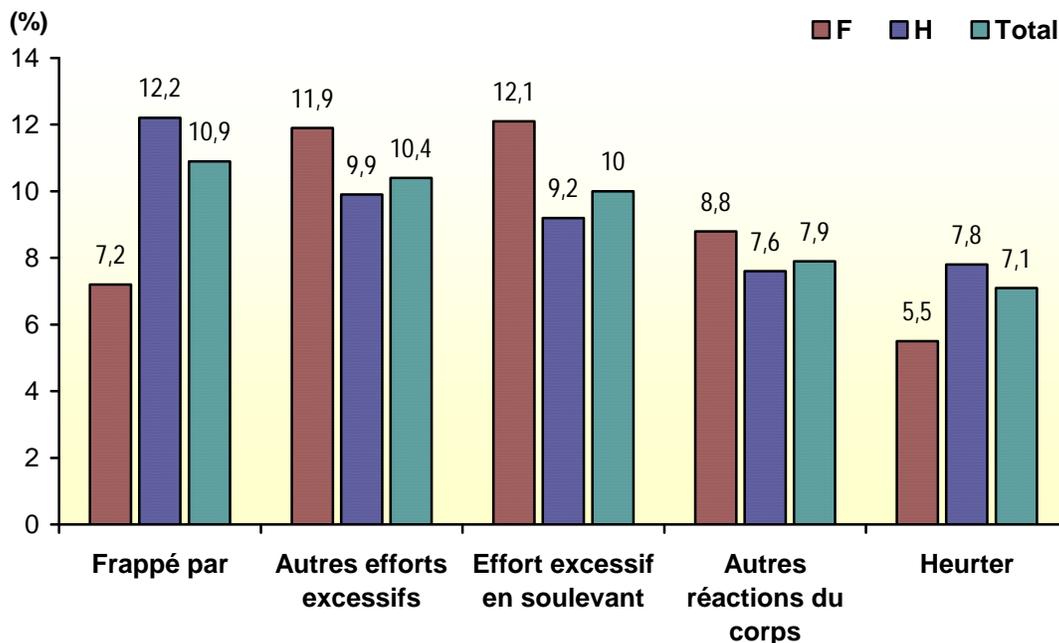
Graphique 3.7 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



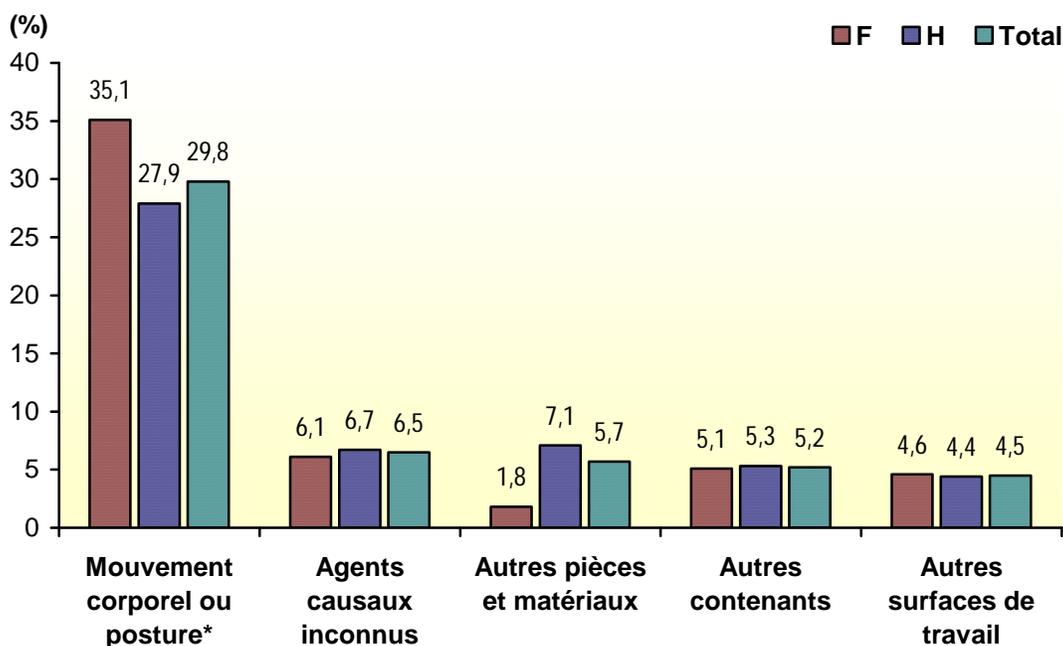
Graphique 3.8 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



Graphique 3.9 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

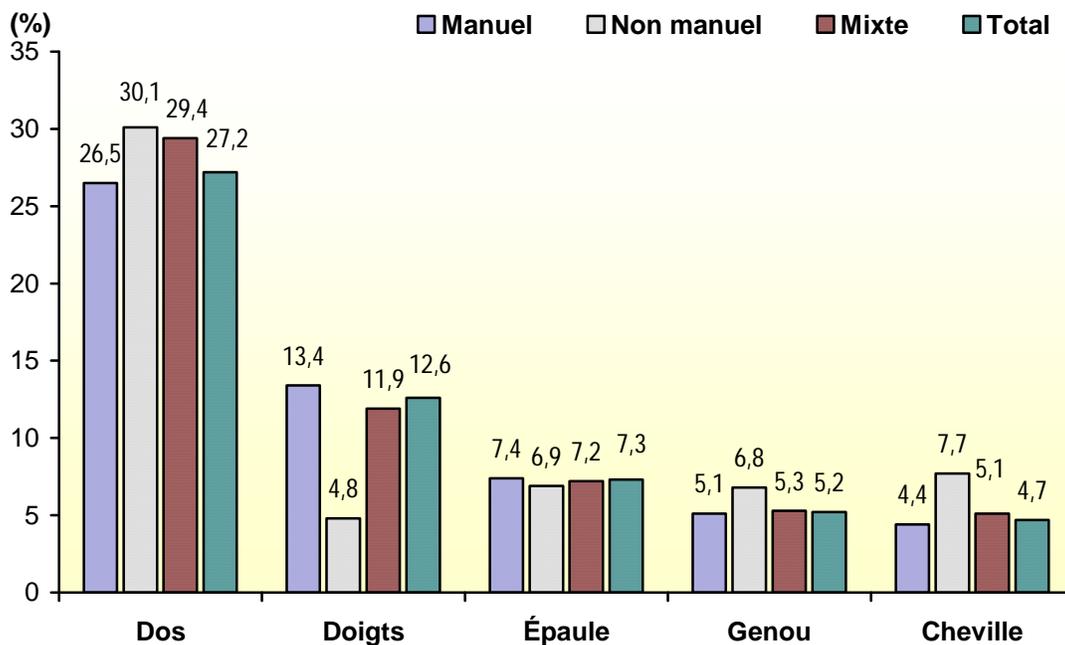


Graphique 3.10 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

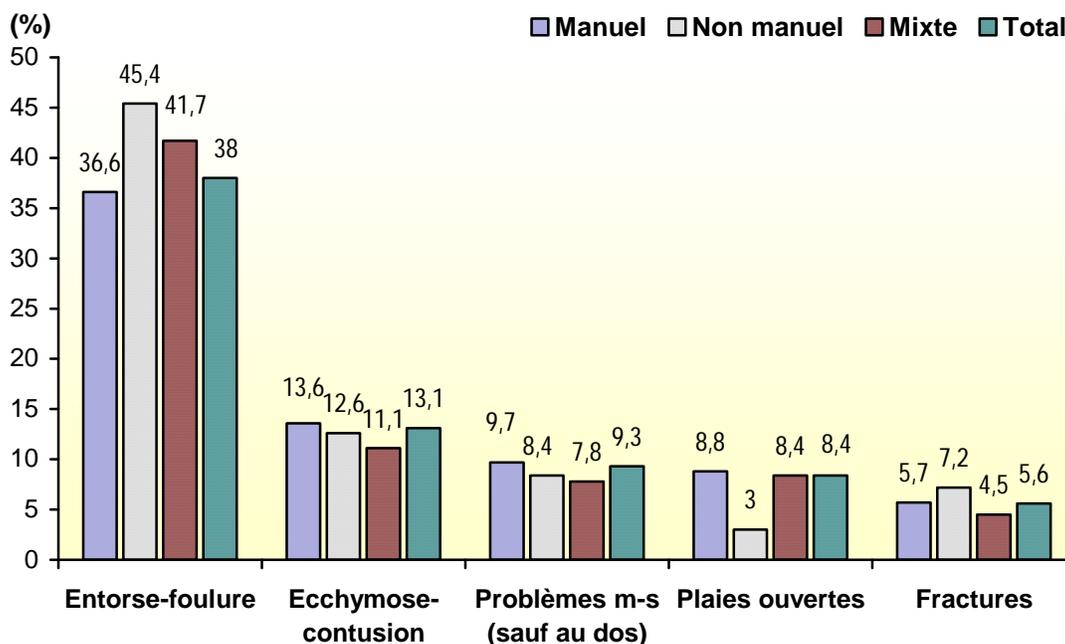


*Note : Inclut les mouvements répétitifs

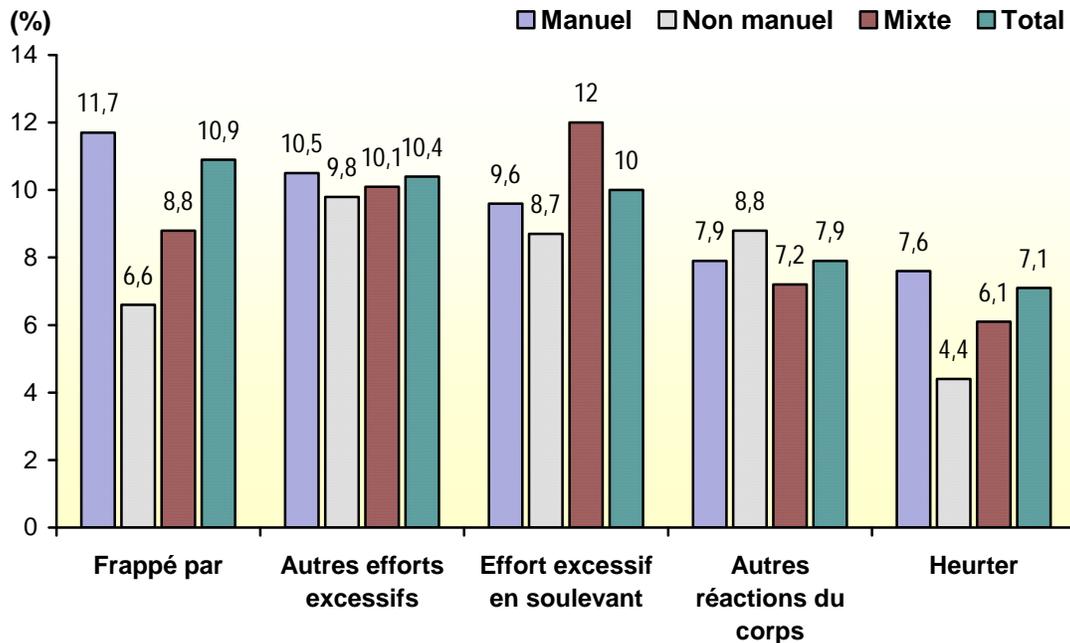
Graphique 3.11 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



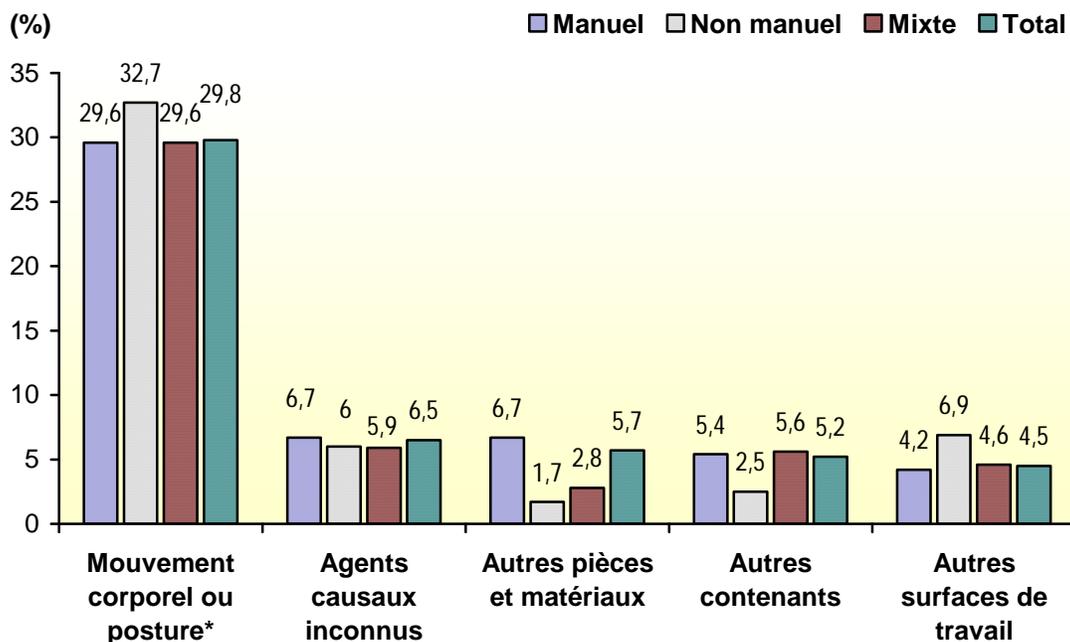
Graphique 3.12 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



Graphique 3.13 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemniées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



Graphique 3.14 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles indemniées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002



*Note : Inclut les mouvements répétitifs

4. COMPARAISON 1995-1997 ET 2000-2002

4.1 Faits saillants

- Durant la période 1995-1997 à 2000-2002, le **nombre annuel moyen de lésions** professionnelles indemnisées par la CSST a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2005, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques compilées. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada, quoiqu'elle y soit un peu moins prononcée (graphique 4.1) .
- **Le nombre total de travailleurs rémunérés** a augmenté de près de 11% entre 1995-1997 et 2000-2002. Ce sont les femmes qui ont connu la plus forte augmentation (15%). Au cours de cette même période, le nombre annuel moyen de lésions diminuait de 12% chez les hommes et augmentait de 7% chez les femmes (tableau 4.1). Ce sont les travailleurs non manuels qui ont connu la plus forte augmentation durant cette période (tableau 4.3).
- En termes d'effectifs de **travailleurs**, la proportion de **femmes** a augmenté de 0,4% entre 1995-1997 et 2000-2002. Cette hausse est encore plus marquée (1,5%) chez ces dernières lorsqu'on tient compte des effectifs en équivalent temps complet (ETC). De plus, le nombre de lésions indemnisées, chez les femmes, est passé de 23% en 1995-1997 à 27% du total des lésions indemnisées en 2000-2002 (tableau 4.2).
- Tant en termes d'effectifs qu'en ETC, les travailleurs non manuels ont vu leur proportion relative augmenter entre 1995-1997 et 2000-2002. À l'inverse, les travailleurs manuels et mixtes ont vu leur proportion relative diminuer entre ces deux années (tableau 4.4).
- Pour les années 1995-1997, il y avait 15% des accidents du travail acceptés pour lesquels la CSST n'avait pas versé **d'indemnité de remplacement de revenu (IRR)**, cette proportion passe à 18% en 2000-2002 (tableau 4.5).
- Le **taux de fréquence ETC** des travailleurs rémunérés est passé de 5,1% en 1995-1997 à 4,3% en 2000-2002. Cette baisse était particulièrement importante chez les travailleurs manuels de sexe masculin, 13,2% à 10,9% (graphique 4.2).
- Les **durées moyennes d'indemnisation** ont augmenté considérablement, passant de 56 jours entre 1995-1997 à 71 jours entre 2000 et 2002 (graphique 4.3), ce qui a eu pour effet (malgré la baisse du taux de fréquence) de faire passer le taux de prévalence ETC de 7,8‰ en 1995-1997 à 8,3‰ en 2000-2002. Chez les travailleuses manuelles, le taux de prévalence ETC a même fait un bond de 17,5‰ à 21,6‰ (graphique 4.4).
- Le classement des divisions économiques, selon leur **taux de prévalence**, change radicalement lorsque l'on tient compte de la catégorie professionnelle qui est la plus à risque, les travailleurs manuels. Ceci fait ressortir des groupes de travailleurs qui ont des taux de prévalence élevés, mais qui se retrouvent dans des activités économiques qui, globalement, ne sont pas à risque, telles que les services aux entreprises (principalement les services de location de personnel), les services gouvernementaux et les services immobiliers (graphiques 4.5 et 4.6).

- Pour l'ensemble des travailleurs manuels rémunérés, le **taux de prévalence ETC** est passé de 18,9‰ en 1995-1997 à 20,4‰ en 2000-2002. À l'exception des divisions économiques *forêt, transports, pêche, hébergement, commerce de gros et intermédiaires financiers*, qui présentent une diminution des taux de prévalence de 1995-1997 à 2000-2002, les taux de prévalence ETC des travailleurs manuels sont plus élevés en 2000-2002 (graphique 4.7).
- Parmi les vingt divisions d'activités économiques, quatorze ont connu une augmentation du taux de prévalence ETC des travailleurs manuels entre 1995-1997 et 2000-2002. Les plus fortes augmentations se retrouvent, en ordre décroissant, parmi les secteurs suivants : 1) des services immobiliers, 2) des services gouvernementaux (provinciaux et municipaux), 3) des autres services (location de machines, conciergerie, stationnement, etc.), 4) de la santé et des services sociaux, 5) de l'enseignement, 6) des mines et 7) de l'agriculture. Ces changements sont plus souvent le fait d'une augmentation des durées moyennes d'indemnisation que de la fréquence ETC (graphique 4.7).
- Les travailleurs manuels des divisions de la construction, de la forêt et des mines continuent d'être parmi ceux qui affichent les plus hauts taux de prévalence ETC. Toutefois, les travailleurs manuels de certaines divisions telles que les services aux entreprises (principalement les services de location de personnel), les services gouvernementaux et les services immobiliers montrent des taux de prévalence qui s'apparentent et excèdent même dans certains cas ceux de la construction, de la forêt et des mines. (graphique 4.7).

Nombres et proportions

Graphique 4.1 : Évolution du nombre de lésions professionnelles indemnisées au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2005

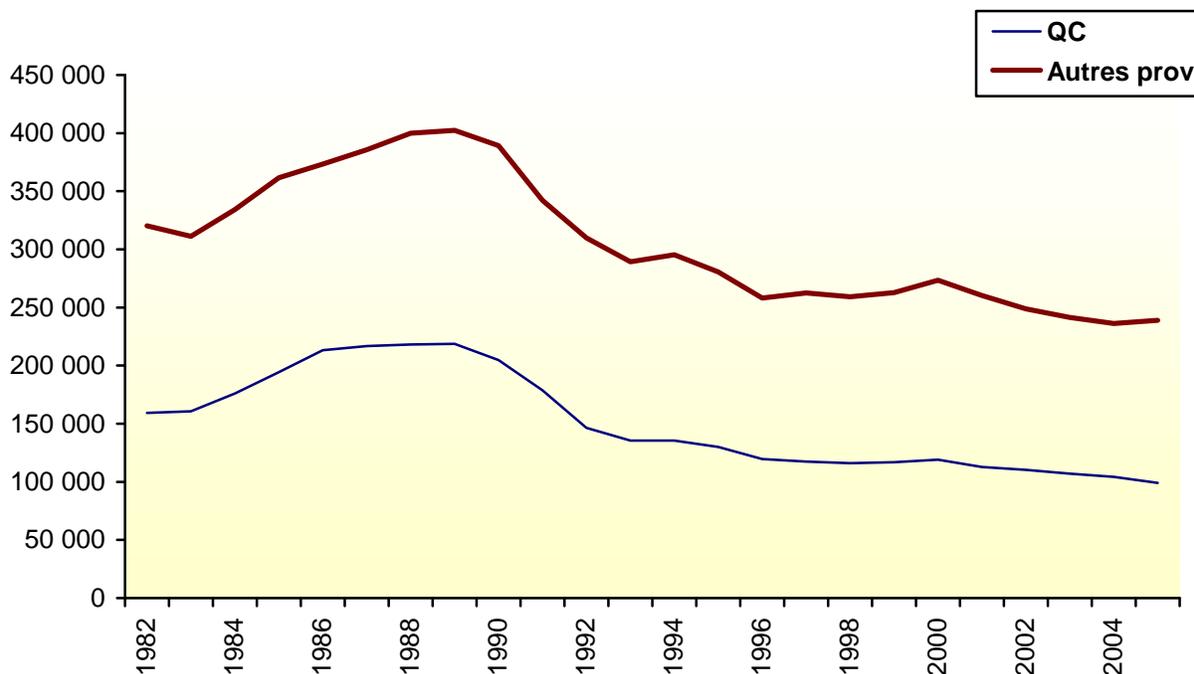


Tableau 4.1 : Évolution des effectifs de travailleurs ETC rémunérés et des lésions professionnelles indemnisées selon le sexe, Québec, 1995-1997 et 2000-2002

Sexe	Travailleurs ETC		Croiss. %	Nombre annuel moyen de lésions		Croiss. %
	95-97	00-02		95-97	00-02	
Femmes	976 536	1 122 649	14,9	28 626	30 487	6,5
Hommes	1 425 476	1 540 185	8,0	93 681	82 876	-11,5
Total	2 402 012	2 662 835	10,9	122 307	113 363	-7,3

Tableau 4.2 : Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs ETC rémunérés et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées selon le sexe, Québec, 1995-1997 et 2000-2002

Sexe	Travailleurs rémunérés				Travailleurs ETC rémunérés				Nb annuel moyen de lésions			
	95-97	%	00-02	%	95-97	%	00-02	%	95-97	%	00-02	%
Femmes	1 327 091	46,2	1 464 077	46,7	976 536	40,7	1 122 649	42,2	28 626	23,4	30 487	26,9
Hommes	1 547 382	53,8	1 670 056	53,3	1 425 476	59,3	1 540 185	57,8	93 681	76,6	82 876	73,1
Total	2 874 473	100,0	3 134 133	100,0	2 402 012	100,0	2 662 835	100,0	122 307	100,0	113 363	100,0

Tableau 4.3 : Effectifs de travailleurs rémunérés ETC et de lésions professionnelles indemnisées selon la catégorie professionnelle, Québec, 1995-1997 et 2000-2002

Catégorie profess.	Travailleurs ETC rémunérés			Nb annuel moyen de lésions		
	95-97	00-02	Croiss. (%)	95-97	00-02	Croiss. (%)
Manuel	753 540	820 480	8,9	93 262	86 777	-6,9
Non manuel	1 130 959	1 289 656	14	8 438	7 739	-8,3
Mixte	517 514	552 699	6,8	20 607	18 846	-8,5
Total	2 402 012	2 662 835	10,9	122 307	113 363	-7,3

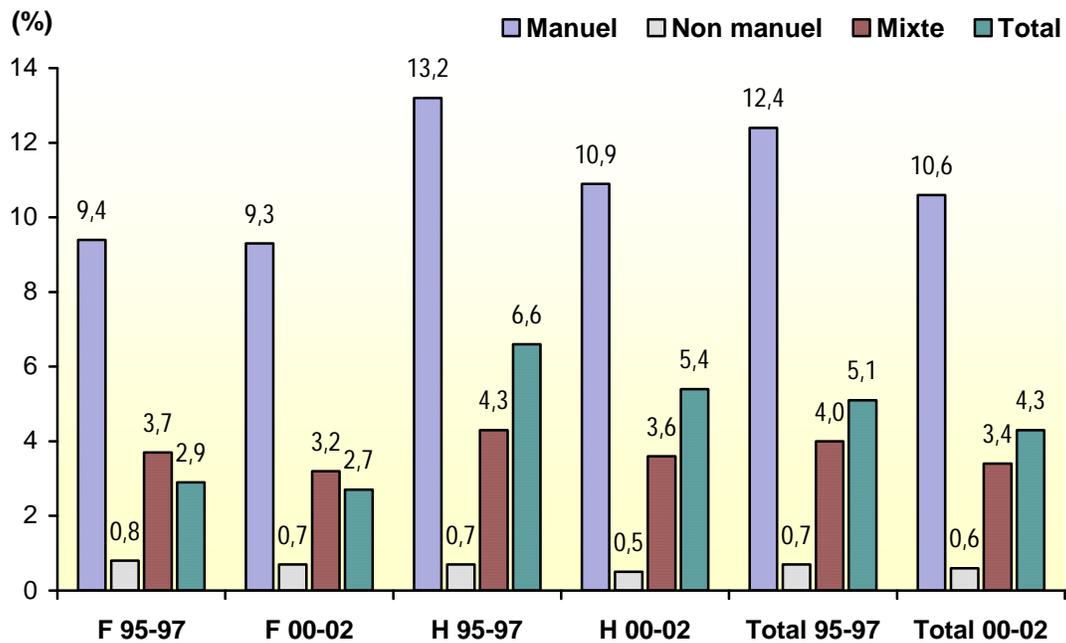
Tableau 4.4 : Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs ETC rémunérés et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnifiées selon la catégorie professionnelle, Québec, 1995-1997 et 2000-2002

Cat. Prof.	Travailleurs rémunérés				Travailleurs ETC rémunérés				Nb annuel moyen de lésions			
	95-97	%	00-02	%	95-97	%	00-02	%	95-97	%	00-02	%
Manuel	876 960	30,5	948 106	30,3	753 540	31,4	820 480	30,8	93 262	76,3	86 777	76,5
Non manuel	1 310 014	45,6	1 465 884	46,8	1 130 959	47,1	1 289 656	48,4	8 438	6,9	7 739	6,8
Mixte	687 493	23,9	720 143	23,0	517 514	21,5	552 699	20,8	20 607	16,8	18 846	16,6
Total	2 874 467	100,0	3 134 133	100,0	2 402 012	100,0	2 662 835	100,0	122 307	100,0	113 363	100,0

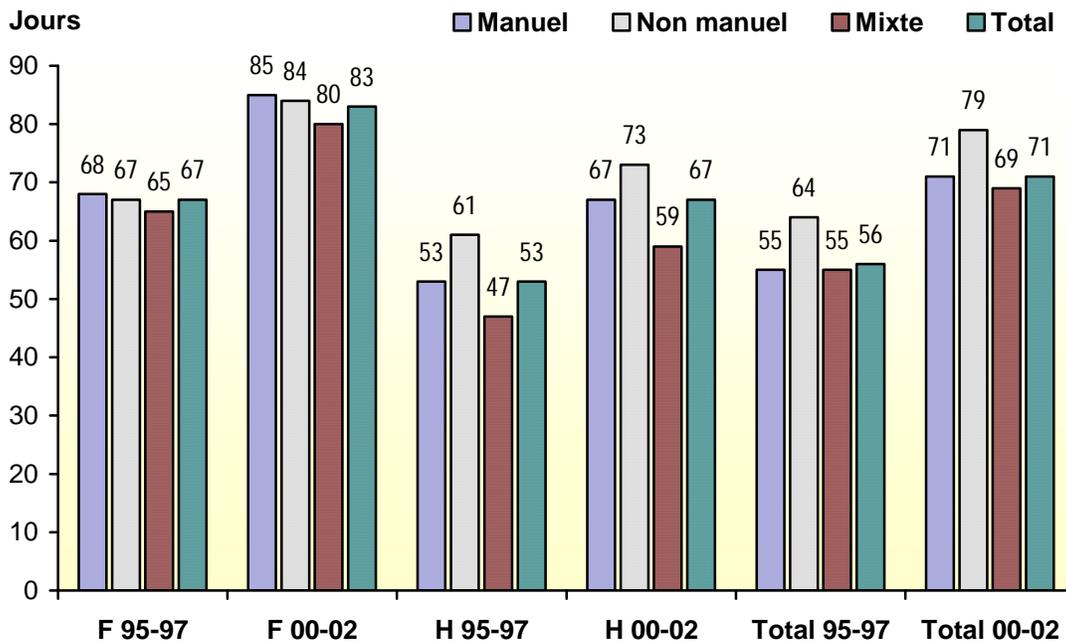
Tableau 4.5 : Nombre annuel moyen d'accidents acceptés par la CSST avec et sans indemnités de remplacement de revenu (IRR), Québec, 1995-1997 et 2000-2002

Accident accepté	1995-1997		2000-2002		Croissance	
	N	%	N	%	N	%
Avec IRR	118 897	85,1	108 371	82,0	-10 526	-8,9
Sans IRR	20 803	14,9	23 803	18,0	3 000	14,4
Total	139 700	100,0	132 174	100,0	-7 526	-5,4

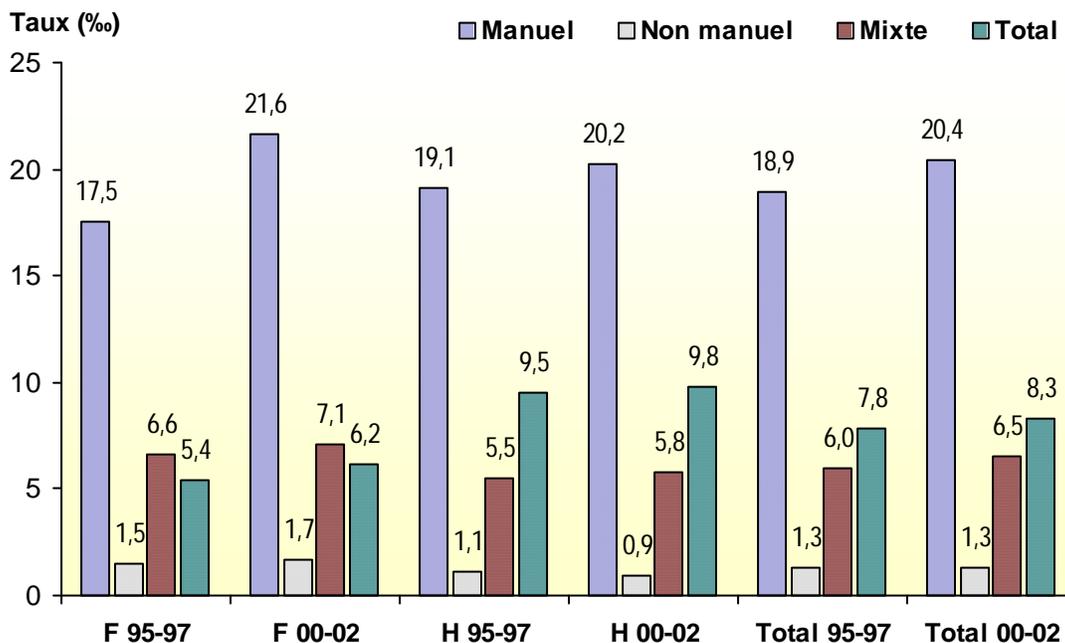
Graphique 4.2 : Évolution des taux de fréquence ETC (%) entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d’œuvre rémunérée)



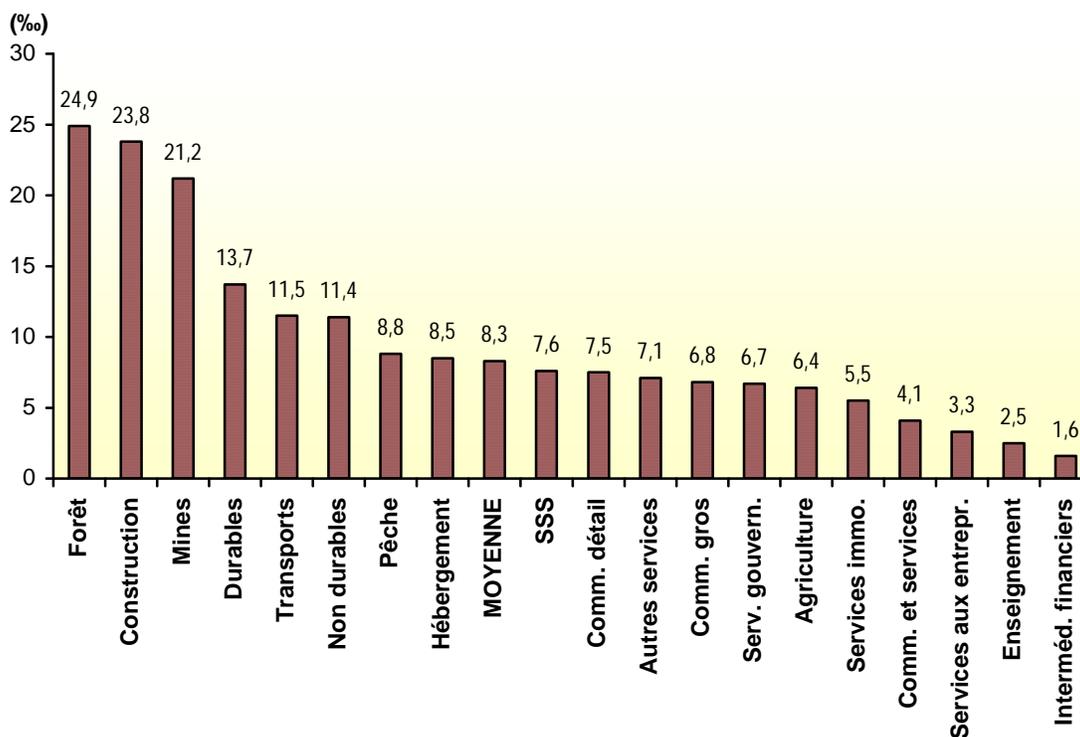
Graphique 4.3 : Évolution de la durée moyenne d’indemnisation en jours entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d’œuvre rémunérée)



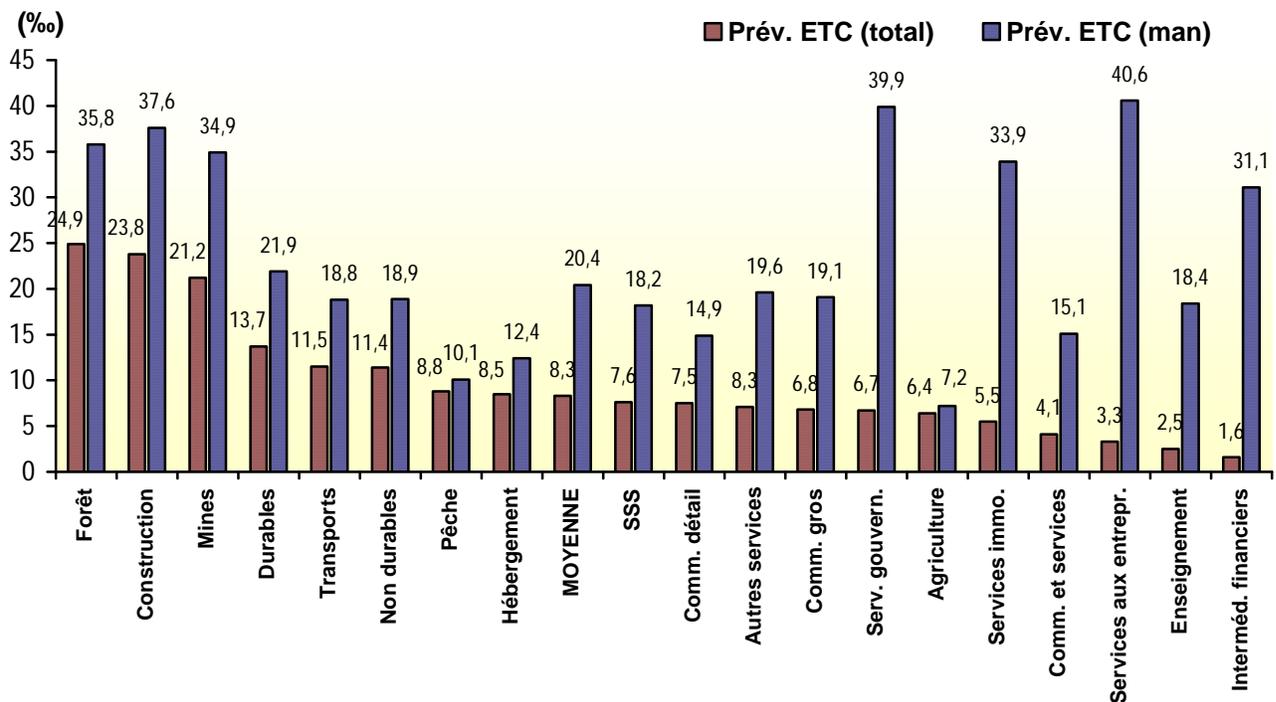
Graphique 4.4 : Évolution des taux de prévalence ETC (%) entre 1995-1997 et 2000-2002, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'œuvre rémunérée)



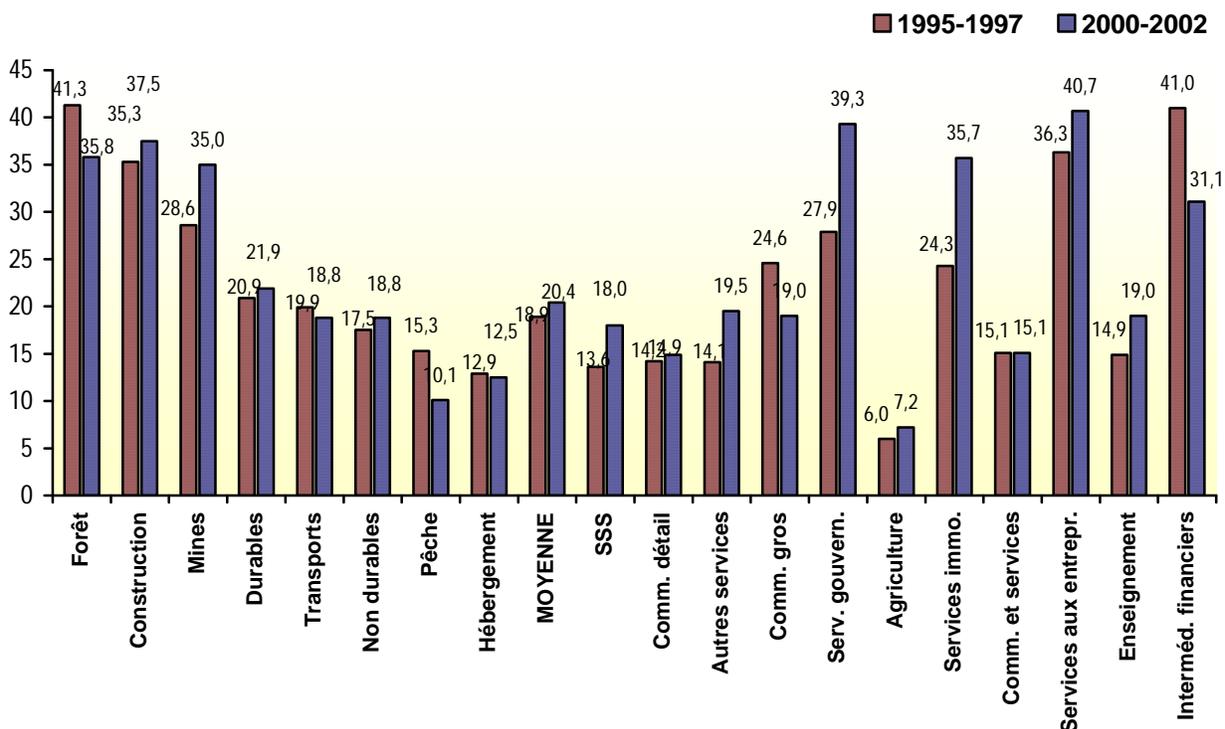
Graphique 4.5 : Classement des divisions économiques par ordre décroissant du taux de prévalence ETC (%) du total des travailleurs rémunérés, Québec, 2000-2002



Graphique 4.6 : Classement des divisions économiques par ordre décroissant du taux de prévalence ETC (%) des travailleurs rémunérés et des travailleurs manuels, Québec, 2000-2002



Graphique 4.7 : Taux de prévalence ETC (%) des travailleurs manuels par division économique 1995-1997 et 2000-2002, Québec. Classement selon le taux de prévalence 2000-2002 de l'ensemble des travailleurs rémunérés⁵



⁵ En raison des contraintes méthodologiques pour rendre comparables les données 95-97 et 00-02, les taux peuvent parfois différer légèrement de ceux qu'on retrouve au graphique 4.6.

5. LES 15-24 ANS

5.1 Faits saillants

- En 2000-2002, sur les quelque 2,7 millions de travailleurs rémunérés ETC au Québec, 12% sont âgés de 15 à 24 ans. Par ailleurs, le nombre annuel moyen de lésions, pour ce groupe d'âge, était de plus de 19 000, ce qui constitue 17% de l'ensemble des lésions indemnisées par la CSST (tableau 5.1).
- Au cours de la même période, on comptait environ 329 000 jeunes travailleurs rémunérés ETC dont 24% étaient âgés entre 15 et 19 ans et 76% entre 20 et 24 ans. Les proportions sont pratiquement du même ordre en ce qui concerne le nombre annuel moyen de lésions indemnisées de ces deux groupes d'âge (tableau 5.3).
- La proportion de travailleurs manuels (40%) et mixtes (32%) chez les 15-24 ans est beaucoup plus élevée que chez l'ensemble de la main-d'œuvre rémunérée. En conséquence, les travailleurs non manuels occupent une place beaucoup moins importante (28%) que chez l'ensemble des travailleurs (48%) (tableau 5.5).
- Chez les travailleurs âgés de 15 à 19 ans, 89% occupent une profession manuelle ou mixte ce qui est nettement supérieur à la situation de l'ensemble des travailleurs rémunérés (51,6%). Par contre, les travailleurs âgés de 20 à 24 ans se répartissent plus uniformément entre les différentes catégories professionnelles (manuelle :37% ; non manuelle :34% et mixte :30%) (tableau 5.5 et 5.7).
- En 2000-2002, le **taux de fréquence ETC** des 15-24 ans (5,8%) est deux fois et demie plus élevé chez les jeunes hommes (7,9%) que chez les jeunes femmes (3,2%) (graphique 5.1). Par ailleurs, ce taux est généralement plus élevé chez les 20-24 ans que chez les 15-19 ans (données non présentées).
- Le taux de fréquence ETC des jeunes travailleurs (5,8%) est 35% plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs rémunérés (4,3%). Cet écart est deux fois plus important chez les jeunes hommes (46%) que chez les jeunes femmes (19%). Par ailleurs, les écarts entre les jeunes et leurs aînés sont réduits lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle, en particulier pour les travailleurs manuels (graphiques 5.1 et 3.2).
- La **durée moyenne d'indemnisation** des jeunes est deux fois plus courte, soit 5 semaines de moins (35 jours), que celle enregistrée chez l'ensemble de la main-d'oeuvre (71 jours). Ainsi, c'est la gravité, plutôt que le risque, qui distingue les jeunes travailleurs de ceux plus âgés. De plus, ces durées sont un peu plus courtes chez les 15-19 ans que chez les 20-24 ans (graphiques 5.2 et 3.3).
- Les courtes durées moyennes d'indemnisation chez les jeunes font en sorte que leur **taux de prévalence ETC** (effet combiné de la fréquence des lésions et de la durée moyenne d'indemnisation) se situe nettement en dessous de celui de l'ensemble des travailleurs.

Par ailleurs, la prévalence ETC des 20-24 ans est plus élevée que celle des 15-19 ans en raison d'une durée moyenne plus élevée (graphiques 5.3 et 3.4).

- L'écart entre le taux de prévalence des jeunes et celui de l'ensemble des travailleurs est le plus important chez les travailleurs manuels. Ces derniers présentent des taux (21,6‰ chez les femmes et 20,2‰ chez les hommes), près de deux fois plus élevés que ceux des 15-24 ans (11,4‰ chez les femmes et 10,6‰ chez les hommes). L'écart est du même ordre chez les travailleurs mixtes (graphiques 5.3 et 3.4).
- Les cinq **sièges** de blessure les plus fréquemment atteints chez les jeunes travailleurs sont le dos (24%), les doigts (19%), les mains (7%), les épaules (6%) et les chevilles (5%). Ils représentent près de deux lésions sur trois. La situation des femmes se démarque de celle des hommes par des blessures au dos et aux épaules plus fréquentes. La situation des jeunes se distingue de celle de l'ensemble des travailleurs principalement par des blessures aux mains (excluant les doigts) plus fréquentes que celles subies aux genoux (graphiques 5.4, 3.7 et annexe B).
- Chez les jeunes, près de trois lésions sur quatre se retrouvent dans les cinq **natures** suivantes : les entorses et foulures (34%), les ecchymoses et contusions (15%), les plaies ouvertes (13%), les problèmes musculo-squelettiques (sauf le dos) (7%) et les fractures (5%). Chez les femmes, les entorses et foulures (40%) ainsi que les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) (10%) sont plus fréquents que chez les hommes (graphiques 5.5 et 3.8 et annexe B).
- Le fait d'être frappé par (15%), les efforts excessifs en soulevant (9%), d'être coincé ou écrasé (9%), de heurter (9%) et les autres efforts excessifs (8%) constituent les **genres d'accidents** les plus fréquemment signalés chez les jeunes. Chez les hommes, on retrouve en tête de liste ces cinq genres d'accidents. Toutefois chez les femmes, les autres réactions du corps (8%) et les chutes au même niveau (7%) occupent le quatrième et le cinquième rang. Les genres d'accidents des jeunes diffèrent quelque peu de ceux de l'ensemble de la main-d'œuvre, puisqu'ils sont plus fréquemment coincés ou écrasés (graphiques 5.6 et 3.9 et annexe B).
- Plus d'une fois sur cinq, c'est le mouvement corporel ou la posture (25%) qui constitue **l'agent causal** le plus souvent identifié. Suivent, dans l'ordre, les autres pièces et matériaux (6%), les agents inconnus (6%), les autres contenants (6%) et les machines (6%) (graphiques 5.7 et 3.10). Chez les femmes de 15 à 24 ans, les lésions survenues lors de l'interaction avec des personnes (soulever, déplacer, être frappé par, etc.) se situent au deuxième rang (8,7%) comparativement au 14^e rang chez l'ensemble des jeunes (2,6%) (annexe B).

Tableau 5.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées selon l'âge, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-24	329 273	12,4	19 182	16,9
25 et +	2 333 562	87,6	94 165	83,1
Total	2 662 835	100,0	113 363	100,0

Note : Le nombre total de lésions inclut les accidents qui sont survenus avant l'âge de 15 ans

Tableau 5.2 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées selon l'âge et le sexe, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés (%)			Nombre annuel moyen de lésions (%)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-24	43,9	56,1	100,0	24,2	75,8	100,0
25+	41,9	58,1	100,0	27,5	72,5	100,0
Total	42,2	57,8	100,0	26,9	73,1	100,0

Tableau 5.3 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-19	79 642	24,2	4 895	25,5
20-24	249 630	75,8	14 286	74,5
Total	329 273	100,0	19 182	100,0

Tableau 5.4 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-24	131 104	93 164	105 004	329 273	14 898	721	3 563	19 182
25+	689 376	1 196 491	447 694	2 333 562	71 867	7 019	15 280	94 165
Total	820 480	1 289 656	552 699	2 662 835	86 764	7 739	18 843	113 363

Note : Le nombre total de lésions inclut les accidents qui sont survenus avant l'âge de 15 ans

Tableau 5.5 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-24	39,8	28,3	31,9	100,0	77,7	3,8	18,6	100,0
25+	29,5	51,3	19,2	100,0	76,3	7,5	16,2	100,0
Total	30,8	48,4	20,8	100,0	76,5	6,8	16,6	100,0

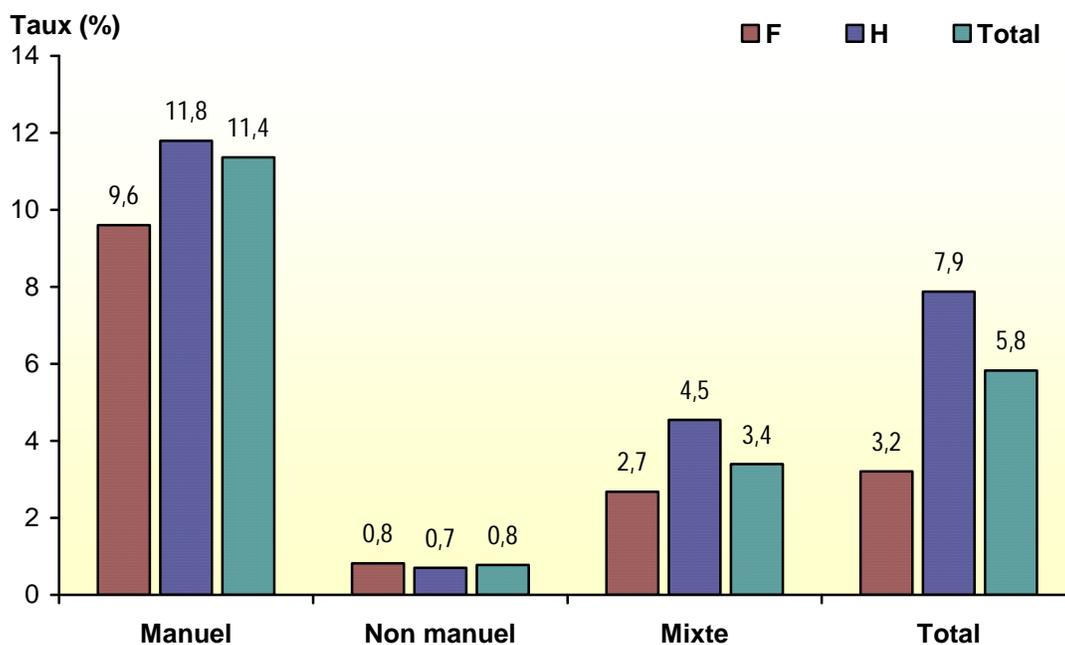
Tableau 5.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	39 772	8 908	30 963	79 642	3 727	90	1 078	4 895
20-24	91 332	84 257	74 042	249 630	11 171	630	2 485	14 286
Total	131 104	93 164	105 004	329 273	14 898	721	3 563	19 182

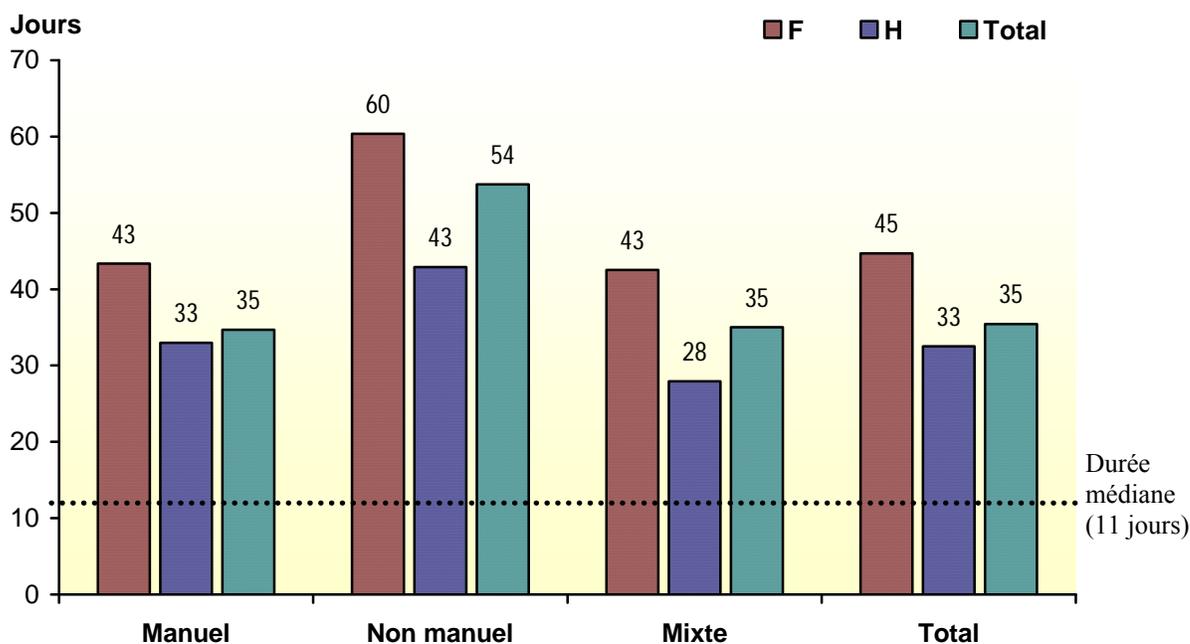
Tableau 5.7 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	49,9	11,2	38,9	100,0	76,1	1,8	22,0	100,0
20-24	36,6	33,8	29,7	100,0	78,2	4,4	17,4	100,0
Total	39,8	28,3	31,9	100,0	77,7	3,8	18,6	100,0

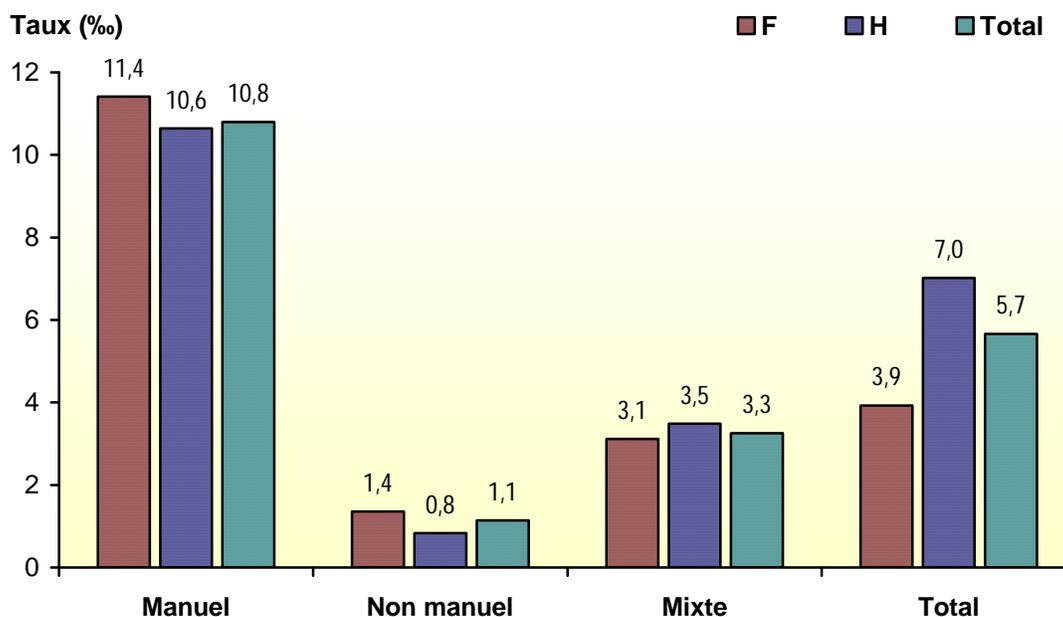
Graphique 5.1 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions indemnisées des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



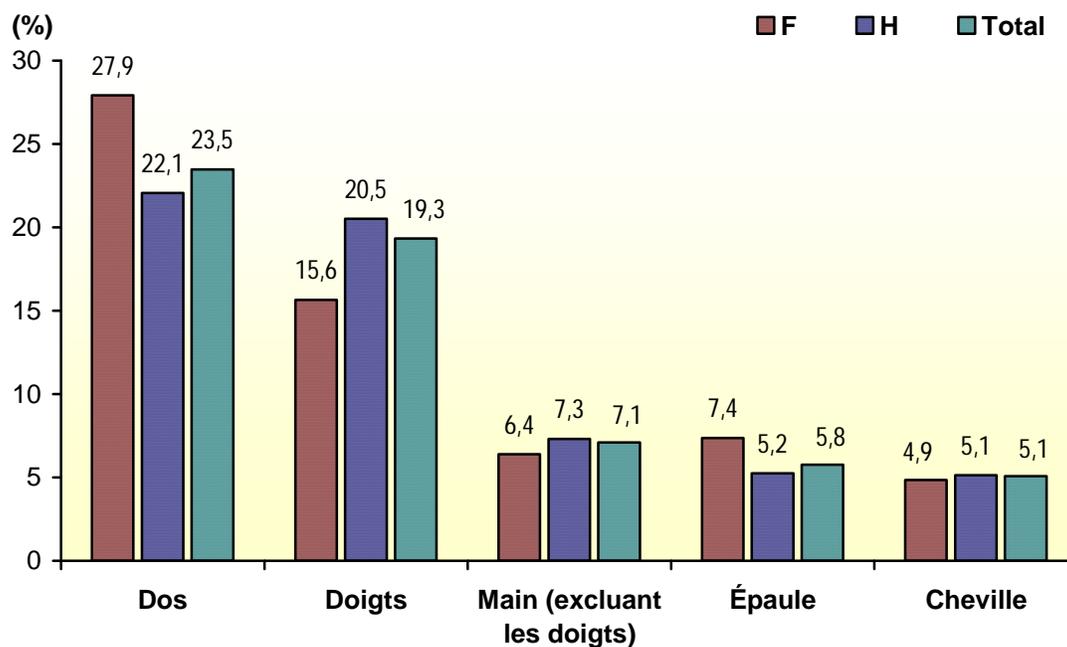
Graphique 5.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



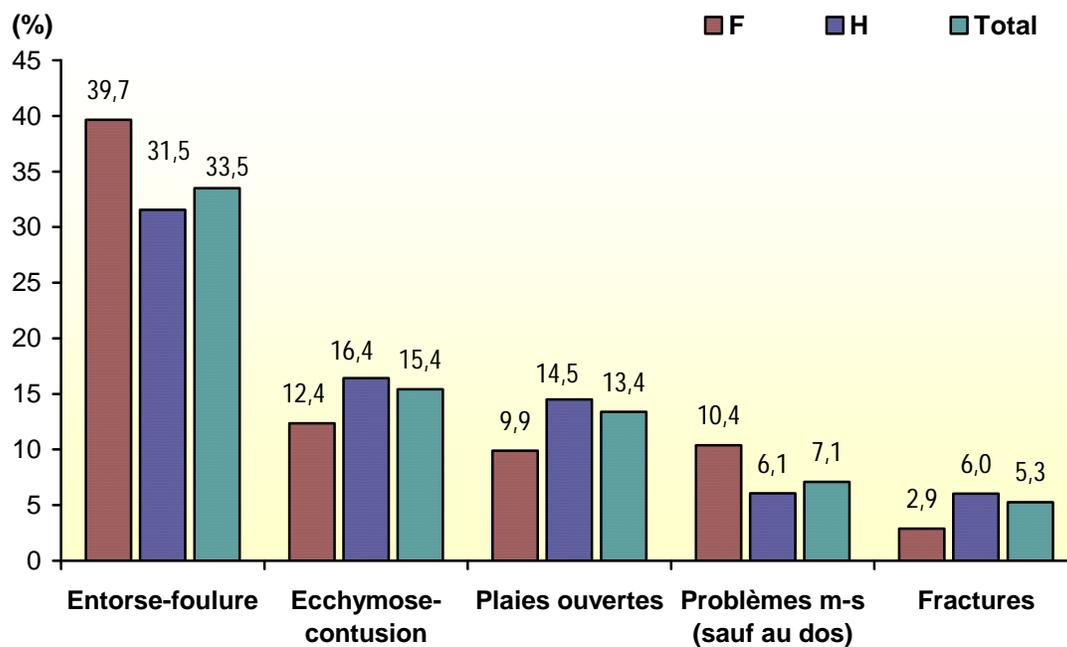
Graphique 5.3 : Taux de prévalence ETC (‰) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



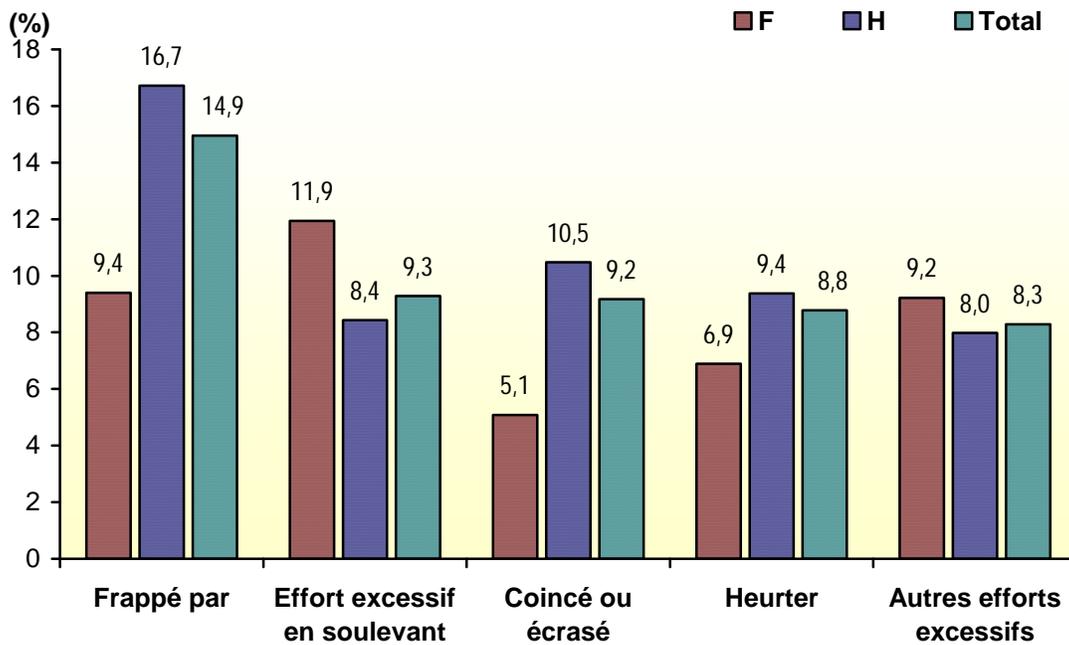
Graphique 5.4 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002



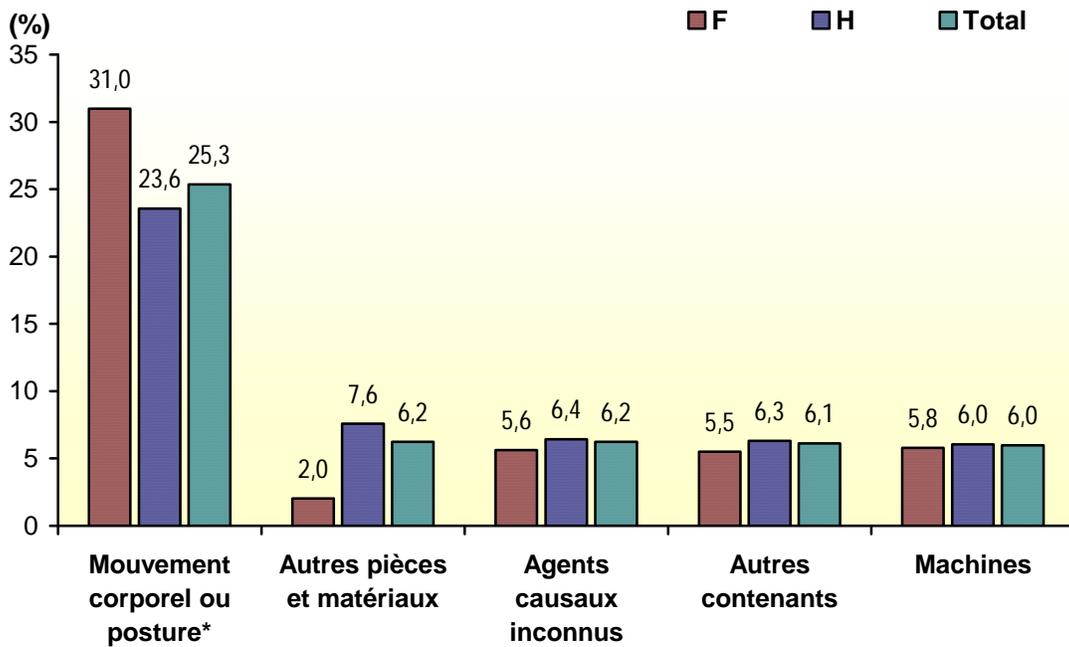
Graphique 5.5 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures les plus fréquemment signalées chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002



Graphique 5.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d’accidents les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002



Graphique 5.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, Québec, 2000-2002



*Note : Inclut les mouvements répétitifs

6. LES 45 ANS ET PLUS

6.1 Faits saillants

- En 2000-2002, sur les quelque 2,7 millions de travailleurs rémunérés ETC au Québec, 35% sont âgés de 45 ans et plus. Par ailleurs, le nombre annuel moyen de lésions pour ce même groupe d'âge était de plus de 33 000, ce qui représente 30% de l'ensemble des lésions indemnisées par la CSST (tableau 6.1).
- Au cours de la même période, on comptait plus de 928 000 travailleurs rémunérés ETC âgés de 45 ans et plus. 73% étaient âgés entre 45 et 54 ans et 27% de 55 ans et plus. Les proportions restent sensiblement du même ordre en ce à trait au nombre de lésions indemnisées (tableau 6.3).
- Globalement, le **taux de fréquence ETC** des travailleurs âgés de 45 ans et plus (3,6%) est inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs (4,3%). Toutefois, l'examen des données selon la catégorie professionnelle et le sexe indique que cette situation n'est vraie que dans la moitié des cas, soit pour les travailleurs manuels des deux sexes et les hommes de professions mixtes (graphiques 6.1 et 3.2).
- Bien que globalement, chez les travailleurs âgés de 45 ans et plus, le taux de fréquence ETC des hommes est supérieur à celui des femmes, il ressort que cela n'est vrai que pour les travailleurs manuels (graphique 6.1).
- La **durée moyenne d'indemnisation** pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (92 jours) excède de trois semaines celle de l'ensemble des travailleurs rémunérés (71 jours). Ces écarts sont plus marqués pour les hommes que pour les femmes de chacune des catégories professionnelles (graphiques 6.2 et 3.3).
- Les femmes âgées de 45 ans et plus affichent une durée moyenne d'indemnisation (98 jours) qui dépasse de huit jours celle des hommes (90 jours) (graphique 6.2).
- Les **taux de prévalence ETC** des 45 ans et plus sont plus élevés que ceux de l'ensemble des travailleurs rémunérés, à l'exception des femmes occupant une profession manuelle. Par ailleurs, les hommes de profession manuelle âgés de 45 ans et plus présentent un taux de prévalence ETC supérieur à celui des femmes de ce même groupe d'âge tandis que l'inverse s'observe pour l'ensemble de la main-d'oeuvre (graphique 6.3 et 3.4).
- En 2000-2002, chez les 45 ans et plus, il y avait 9,1 travailleurs absents quotidiennement pour 1000 travailleurs ETC soit plus que pour l'ensemble des travailleurs (8,3‰). Cette même situation s'observe pour les deux sexes où les femmes de 45 ans et plus affichent un taux de prévalence ETC de 7,0‰, comparativement à 6,2‰ pour l'ensemble des travailleuses rémunérées et que le taux des hommes plus âgés s'élève à 10,6‰, comparativement à 9,8‰ pour l'ensemble des hommes rémunérés (graphiques 6.3 et 3.4).

- Les cinq **sièges** les plus fréquemment atteints chez les travailleurs âgés de 45 ans et plus sont le dos (26%), les doigts (10%), les épaules (8%), les genoux (6%) et les sièges multiples (5%). Ils représentent un peu plus de la moitié des lésions de ce groupe d'âge. La situation des femmes se distingue de celle des hommes par des blessures plus fréquentes aux poignets, aux coudes et aux épaules. La situation des 45 ans et plus se démarque de celle de l'ensemble des travailleurs par des blessures à des sièges multiples et aux oreilles plus fréquentes (graphiques 6.4, 3.7 et annexe C).
- Chez la main-d'œuvre âgée de 45 ans et plus, près de trois lésions sur quatre se retrouvent dans une des cinq **natures** suivantes : les entorses et foulures (36%), les ecchymoses et contusions (13%), les problèmes musculo-squelettiques (sauf le dos) (10%), les fractures (7%) et les plaies ouvertes (7%). Ces natures de lésion se distinguent peu de celles de l'ensemble des travailleurs, si ce n'est un peu plus de problèmes musculo-squelettiques (sauf le dos) et de fractures, toutes proportions gardées (graphiques 6.5, 3.8 et annexe C).
- Les autres efforts excessifs (10%), les efforts excessifs en soulevant (9%), le fait d'être frappé par (9%), les chutes au même niveau (9%) et les autres réactions du corps (8%) constituent les cinq **genres d'accidents** les plus fréquents chez les 45 ans et plus. Ces derniers se distinguent de l'ensemble de la main-d'œuvre par une fréquence plus élevée de chutes au même niveau (graphiques 6.6, 3.9 et annexe C).
- Les cinq principaux **agents causaux** sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs à l'exception du sol (5%) qui se retrouve plus fréquemment chez les 45 ans et plus. Les plus fréquents sont les mouvements corporels ou postures (30%), les autres surfaces de travail et les autres pièces et matériaux avec chacun 5% des lésions (graphiques 6.7, 3.10 et annexe C).

Tableau 6.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-44	1 734 605	65,1	79 697	70,3
45 et +	928 230	34,9	33 649	29,7
Total	2 662 835	100,0	113 363	100,0

Note : Le nombre total de lésions inclut les accidents qui sont survenus avant l'âge de 15 ans

Tableau 6.2 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et le sexe, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés			Nombre annuel moyen de lésions		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-44	43,0	57,0	100,0	25,8	74,2	100,0
45 et +	40,5	59,5	100,0	29,5	70,5	100,0
Total	42,2	57,8	100,0	26,9	73,1	100,0

Tableau 6.3 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées pour les 45-54 ans et de 55 ans et plus, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
45-54	673 881	72,6	24 006	71,3
55+	254 348	27,4	9 643	28,7
Total	928 230	100,0	33 649	100,0

Tableau 6.4 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnisées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-44	545 881	813 562	375 162	1 734 605	61 748	4 790	13 159	79 697
45 et +	274 599	476 093	177 537	928 230	25 016	2 950	5 684	33 649
Total	820 480	1 289 656	552 699	2 662 835	86 764	7 739	18 843	113 363

Note : Le nombre total de lésions inclut les accidents qui sont survenus avant l'âge de 15 ans

Tableau 6.5 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-44	31,5	46,9	21,6	100,0	77,5	6,0	16,5	100,0
45 et +	29,6	51,3	19,1	100,0	74,3	8,8	16,9	100,0
Total	30,8	48,4	20,8	100,0	76,5	6,8	16,6	100,0

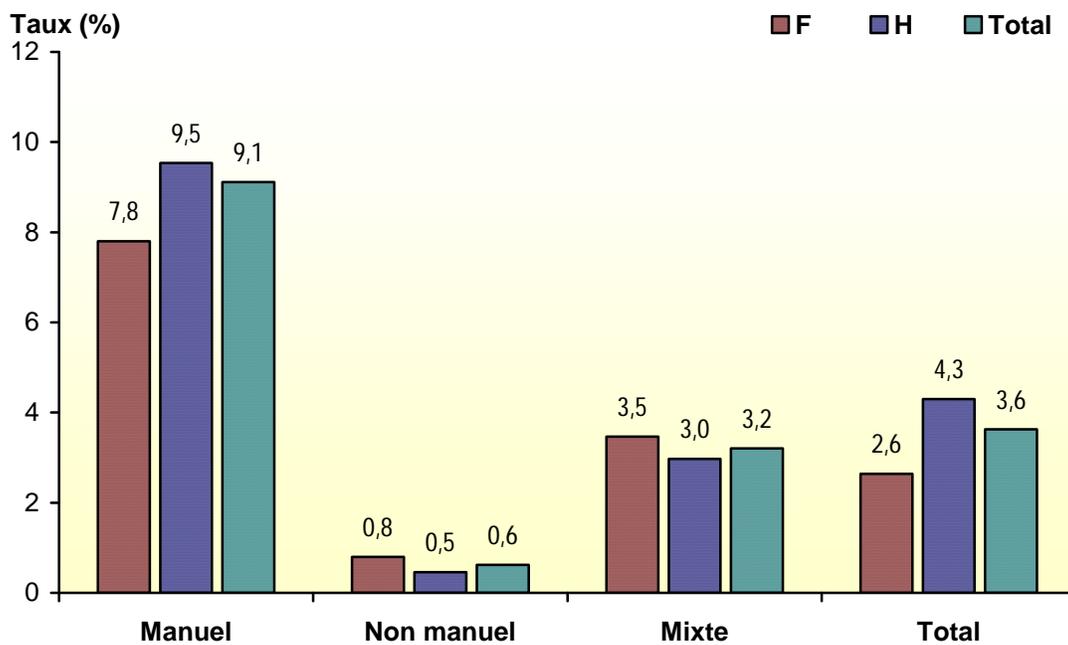
Tableau 6.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées pour les 45-54 ans et les 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
45-54	193 839	350 880	129 162	673 881	17 677	2 162	4 167	24 006
55 et +	80 760	125 213	48 375	254 348	7 339	787	1 517	9 643
Total	274 599	476 093	177 537	928 230	25 016	2 950	5 684	33 649

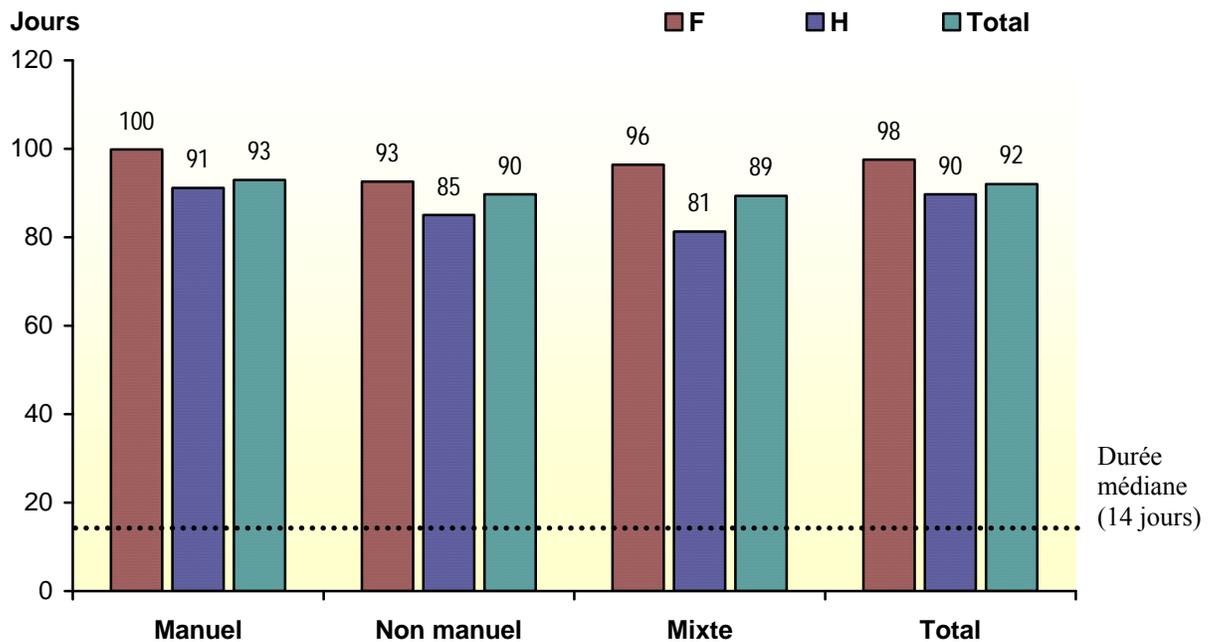
Tableau 6.7 : Répartition (%) de la main d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles indemnifiées pour les 45-54 ans et les 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
45-54	28,8	52,1	19,2	100,0	73,6	9,0	17,4	100,0
55 et +	31,8	49,2	19,0	100,0	76,1	8,2	15,7	100,0
Total	29,6	51,3	19,1	100,0	74,3	8,8	16,9	100,0

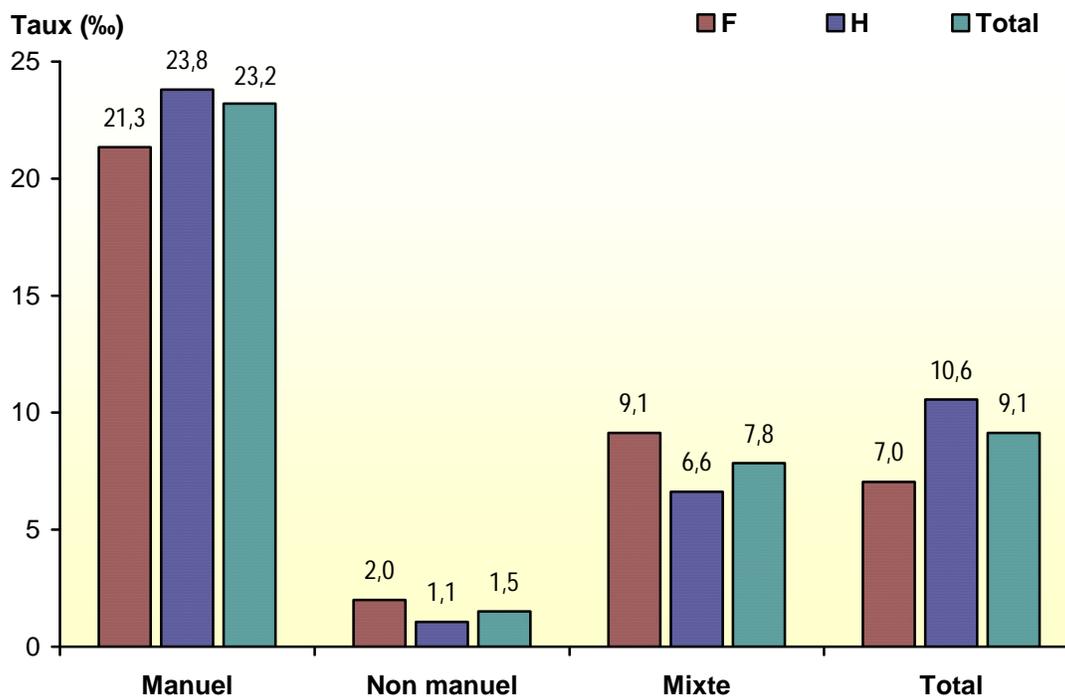
Graphique 6.1 : Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles indemnisées des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



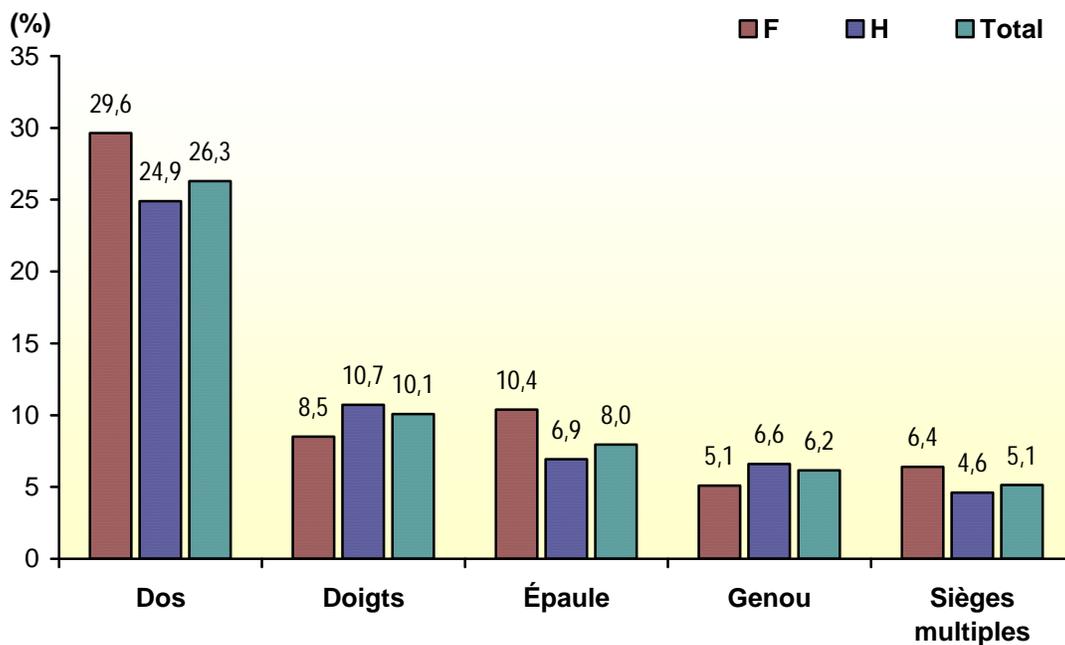
Graphique 6.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



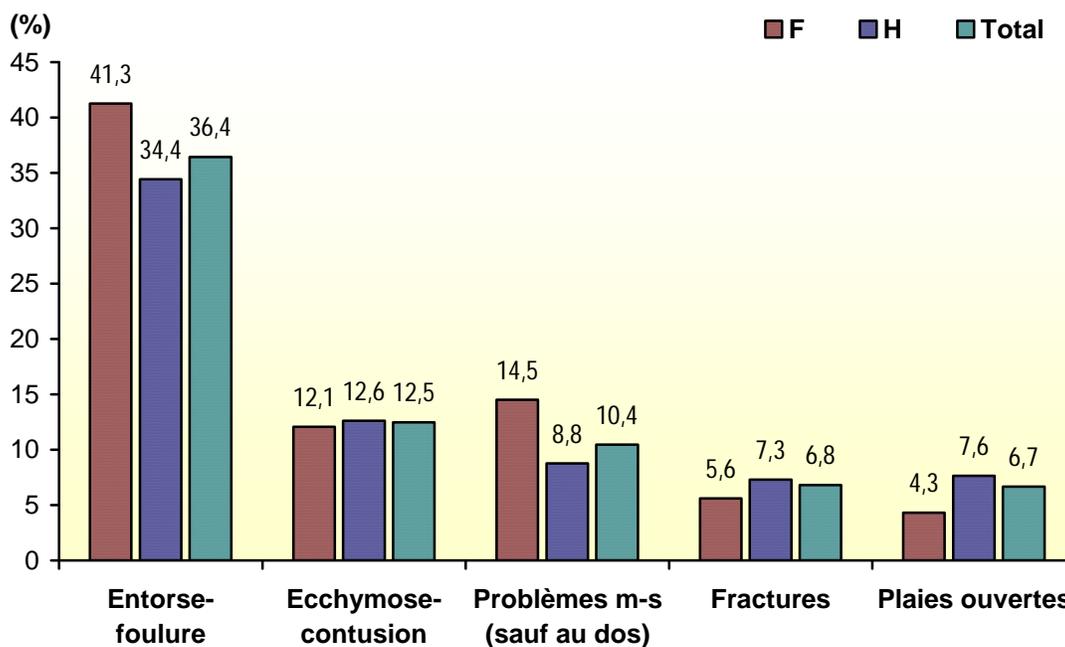
Graphique 6.3 : Taux de prévalence ETC (%) des 45 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2000-2002



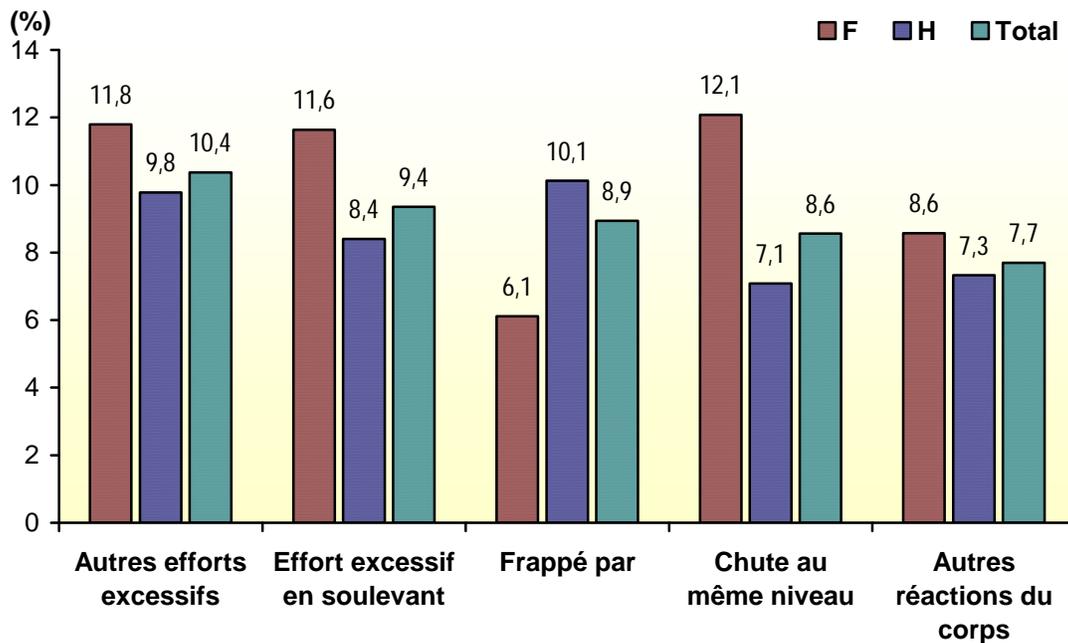
Graphique 6.4 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002



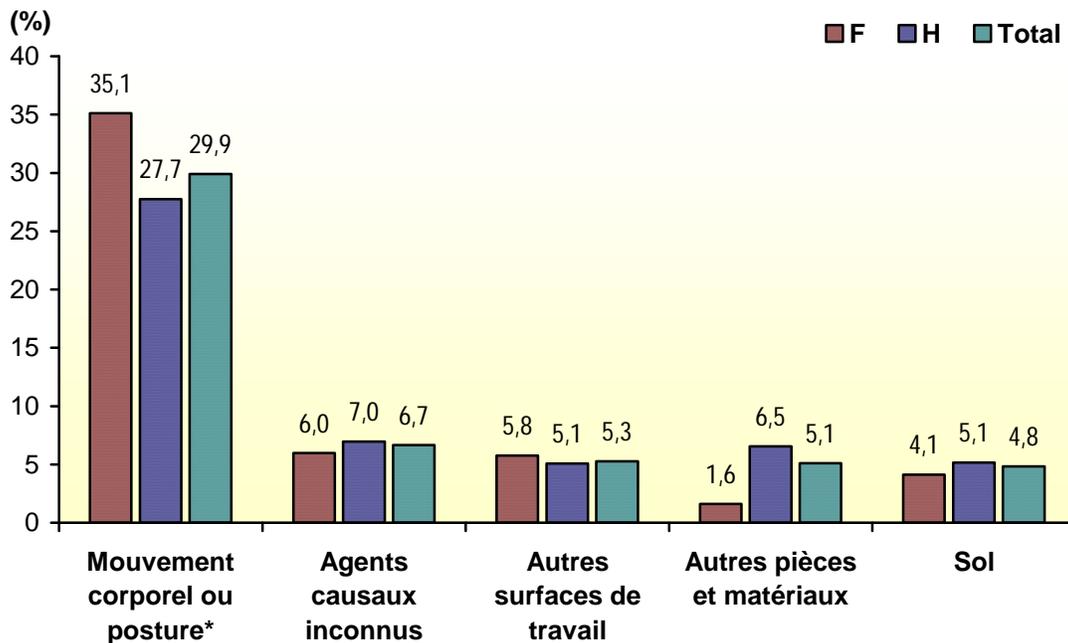
Graphique 6.5 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq natures de lésions les plus fréquemment signalées chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002



Graphique 6.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002



Graphique 6.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles indemnisées selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquemment signalés chez les 45 ans et plus, Québec, 2000-2002



*Note : Inclut les mouvements répétitifs

7. LES MALADIES PROFESSIONNELLES

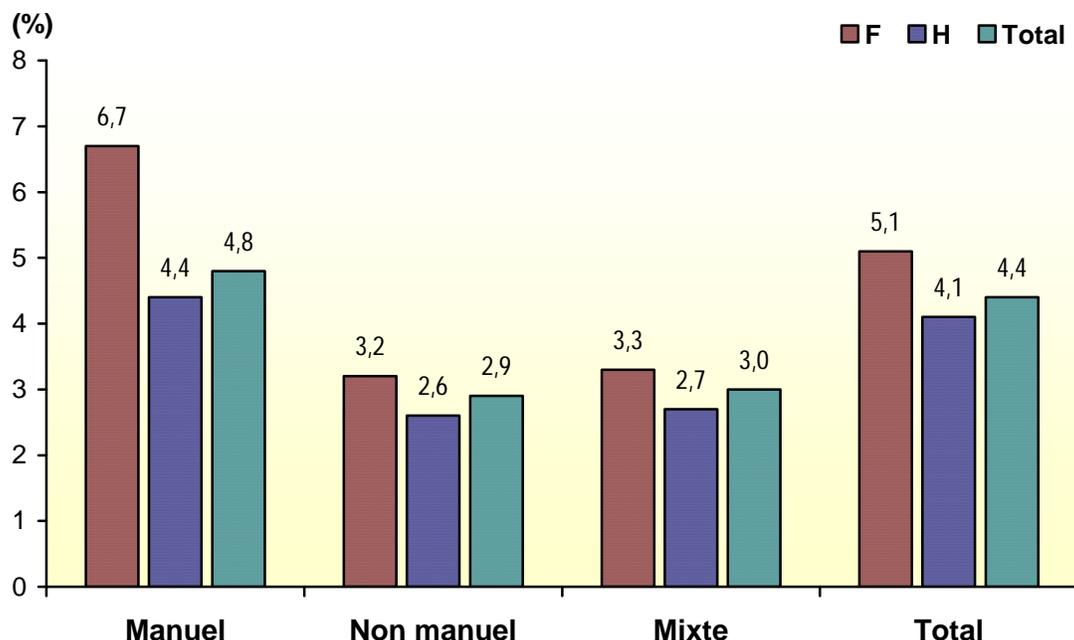
7.1 Faits saillants

- Entre les années 2000 et 2002, on comptait en moyenne un peu moins de 5 000 nouveaux cas de maladies professionnelles par année, soit 4% des lésions indemnisées durant cette période (tableau 3.2).
- L'importance relative des maladies professionnelles est plus élevée chez les femmes (5%) que chez les hommes (4%), et ce, peu importe la catégorie professionnelle. Chez les travailleuses manuelles, les maladies professionnelles représentent 7% des lésions (graphique 7.1).
- Le **taux de fréquence ETC** global des maladies professionnelles est plus élevé chez les hommes (2,2‰) que chez les femmes (1,4‰), même si, pour chacune des catégories professionnelles, les femmes présentent un taux supérieur à celui des hommes. C'est en raison du poids beaucoup plus important des hommes dans les professions manuelles que ces derniers se retrouvent en tête de liste pour l'ensemble des travailleurs (graphique 7.2).
- Le taux de fréquence ETC des maladies professionnelles indemnisées chez les femmes demeure constant, entre 1,2‰ et 1,4‰, quel que soit le groupe d'âge. En ce qui concerne les travailleurs de sexe masculin, ce taux est le même pour les moins de 45 ans, alors qu'il atteint 3,7‰ chez les 45 ans et plus (graphique 7.3).
- Plus de 45% des maladies professionnelles n'ont pas nécessité **d'arrêt de travail**. La surdit  professionnelle est la maladie professionnelle sans arrêt de travail la plus fr quente (62%) (graphique 7.5).
- En excluant les cas de maladies professionnelles qui n'ont pas nécessité de jours d'indemnisation, on obtient une **dur e moyenne d'indemnisation** de 207 jours par maladie professionnelle, soit pr s de trois fois plus que pour l'ensemble des l sions indemnis es (71 jours). Peu importe la cat gorie professionnelle, les dur es moyennes d'indemnisation sont plus  lev es chez les femmes (graphiques 7.6 et 3.3).
- Pour plus de 45% des dossiers de maladies professionnelles, un **taux d'APIPP** avait  t  d termin  au moment de la mise   jour des donn es (graphique 7.7). Ce taux  tait en moyenne de 4,5% chez les femmes et de 9,7% chez les hommes (graphique 7.8).
- L'oreille est le **si ge** de la maladie professionnelle le plus important (30% des cas). C'est principalement le cas pour les hommes (43%) alors que chez les femmes, ce si ge ne concerne que 2% des dossiers de maladie professionnelle. Viennent ensuite l' paule (18%), le poignet (15%), le coude (12%), les autres membres sup rieurs (5%), la main (4%), les doigts ou le pouce (4%) et le thorax (4%). Les autres si ges comptent pour 8% des dossiers (graphique 7.9 et annexe D).
- Dans la moiti  des cas, la **nature** de la maladie professionnelle est un probl me musculo-squelettique (excluant le dos). Chez les femmes, les probl mes musculo-squelettiques (excluant le dos) repr sentent m me 73% des maladies professionnelles. Les troubles de l'oreille constituent la deuxi me plus importante maladie professionnelle (29%) et ceci concerne essentiellement les hommes. Chez ces derniers, les troubles de l'oreille (41%)

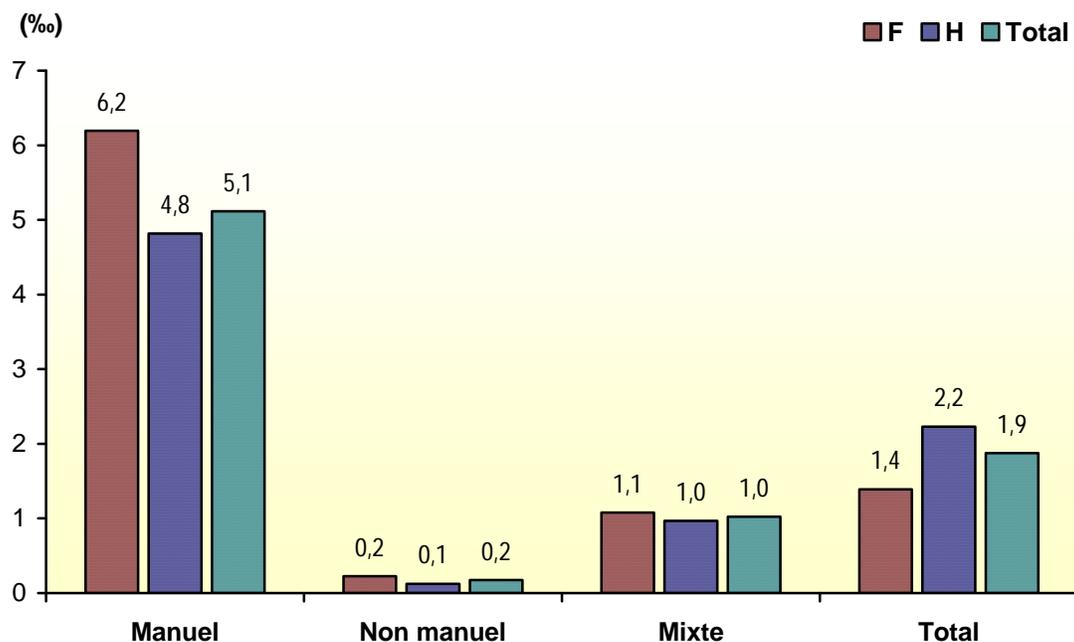
sont même plus importants que les troubles musculo-squelettiques (40%). Les autres natures de maladies professionnelles sont, par ordre d'importance, les douleurs autres qu'au dos (4%), les maladies de la peau (3%), les autres maladies de sources traumatiques (3%) et les maladies respiratoires (3%). L'ensemble des autres maladies professionnelles compte pour 9% (graphique 7.10 et annexe D).

- En lien avec les deux principales natures de maladies professionnelles (problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) et troubles de l'oreille), les deux principaux **genres d'accidents** ou d'exposition sont les mouvements répétitifs (39%) et l'exposition au bruit avec 29%. Ces deux genres d'accidents ou d'exposition cumulent donc à eux seuls plus des deux tiers des maladies professionnelles indemnisées. On retrouve ensuite les expositions à des substances nocives (8%) et les autres réactions du corps (7%). Les autres genres d'accidents ou d'exposition concernent 18% des cas de maladies professionnelles indemnisées (graphique 7.11 et annexe D).
- Les principaux **agents causaux** sont les mouvements corporels ou postures (54%), le bruit (29%), les plantes, animaux et minéraux (4%), les produits chimiques (4%) et enfin tous les autres agents causaux avec 10% (graphique 7.12 et annexe D).

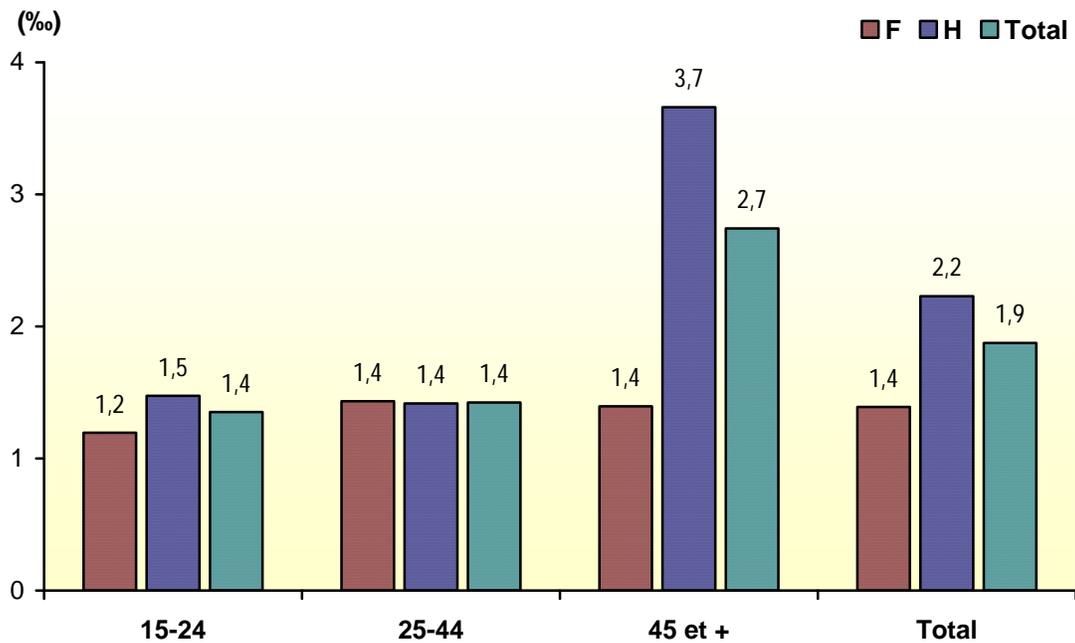
Graphique 7.1 : Importance relative (%) des maladies professionnelles par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles indemnifiées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



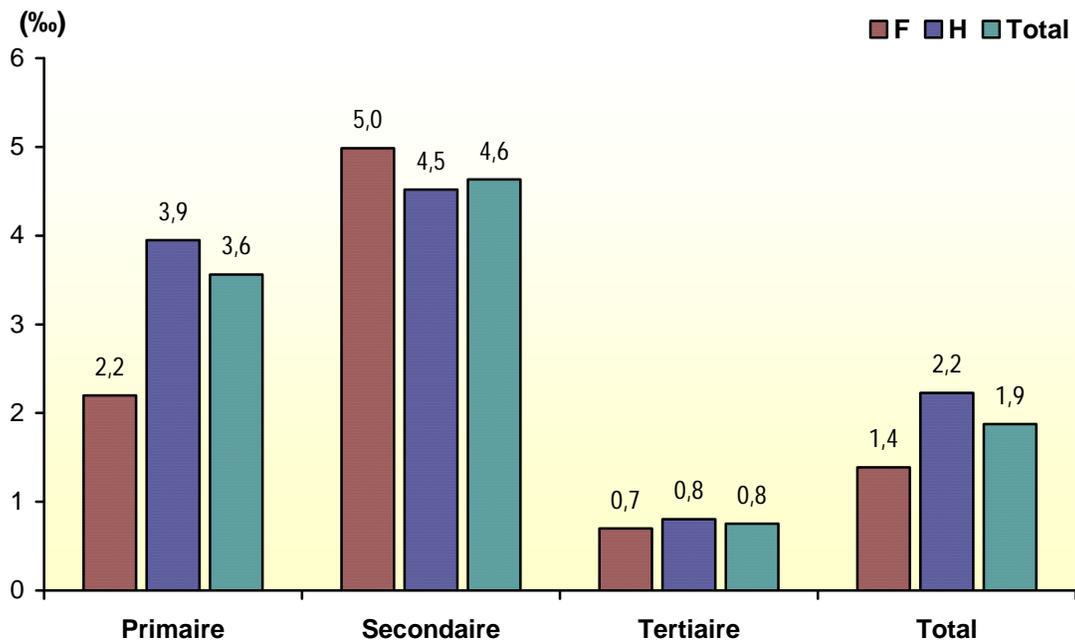
Graphique 7.2 : Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles indemnifiées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



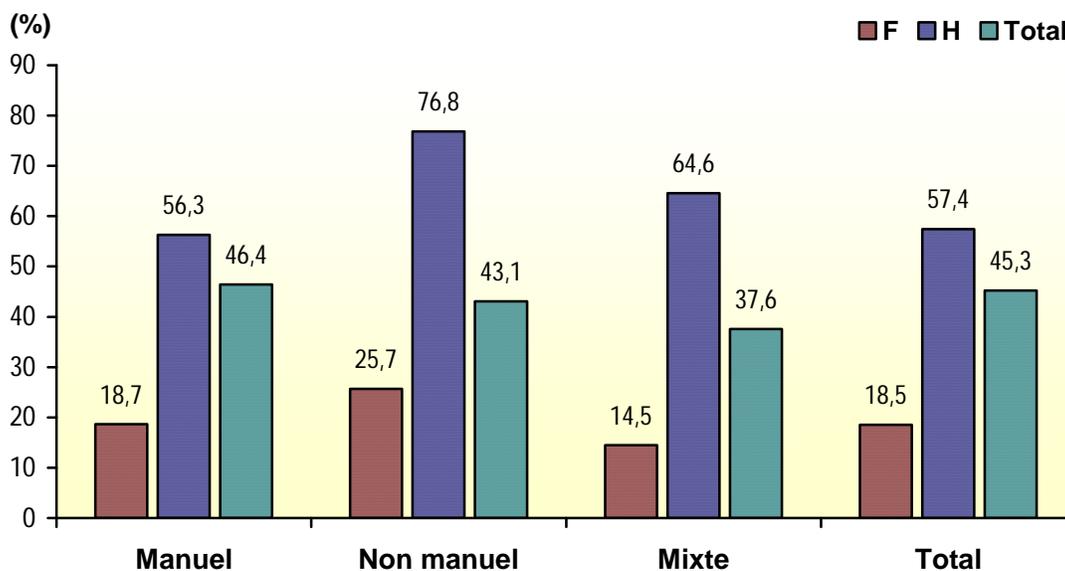
Graphique 7.3 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2000-2002



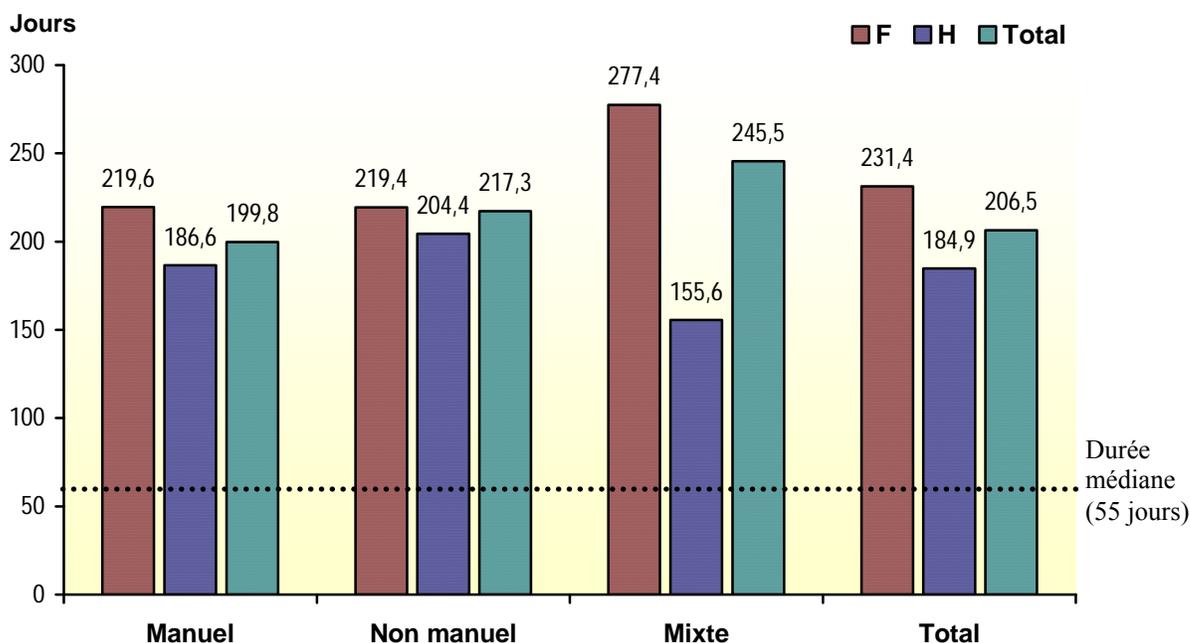
Graphique 7.4 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et le domaine d'activité économique, Québec, 2000-2002



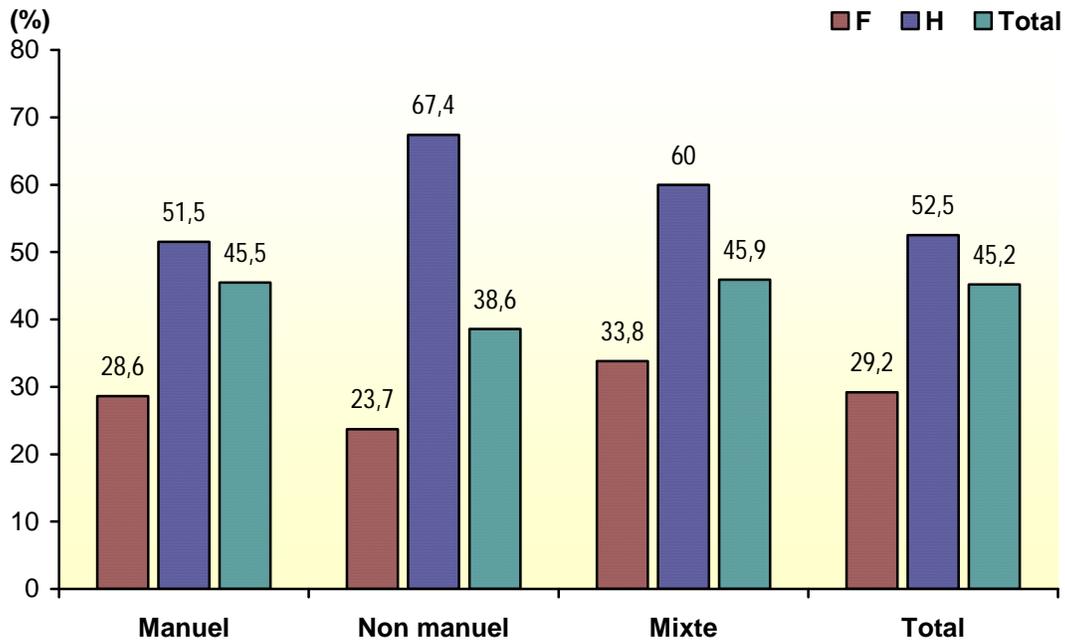
Graphique 7.5 : Importance relative (%) des maladies professionnelles indemnisées n'ayant nécessité aucune journée d'indemnisation selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



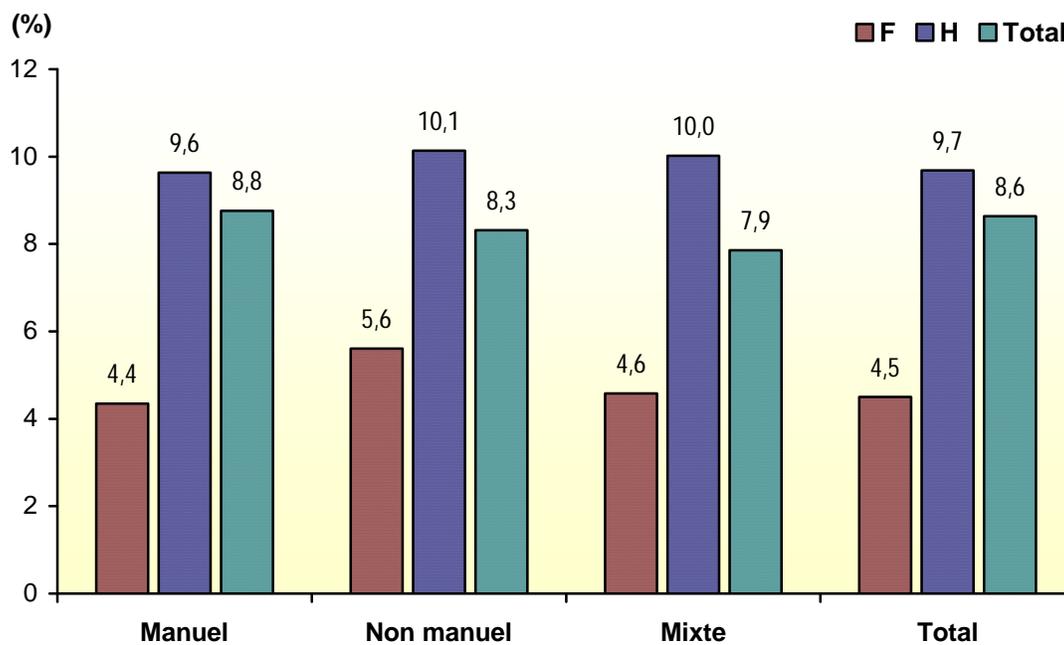
Graphique 7.6 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



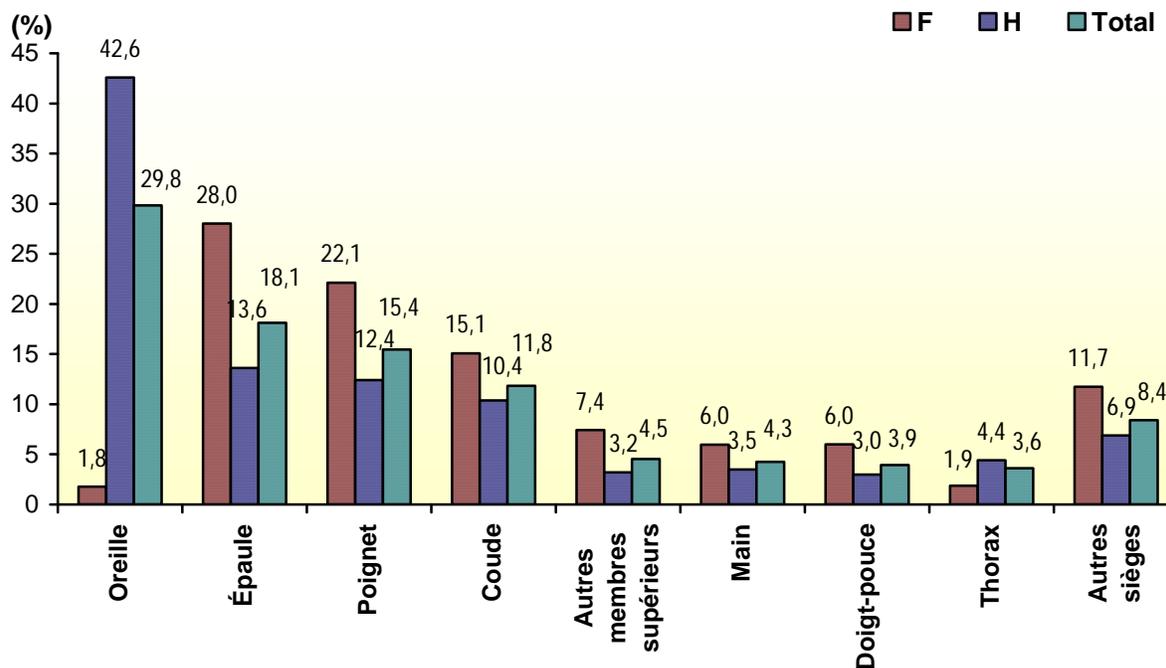
Graphique 7.7 : Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



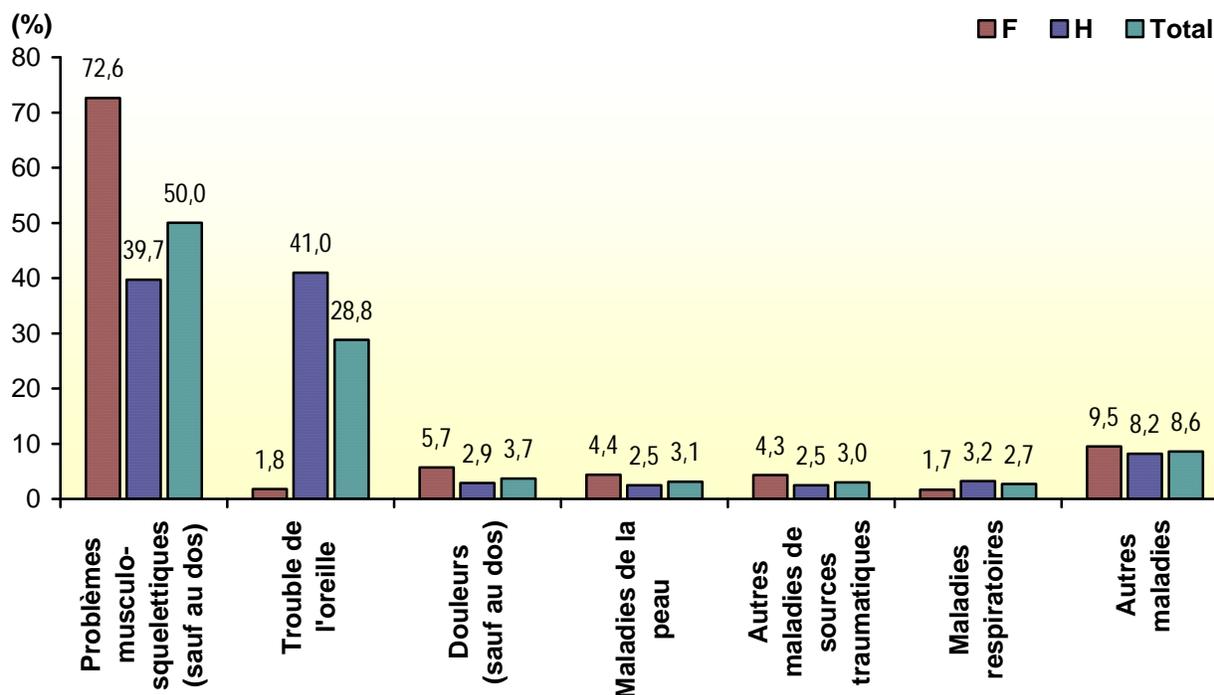
Graphique 7.8 : Taux moyen d'APIPP (%) des maladies professionnelles indemnisées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002



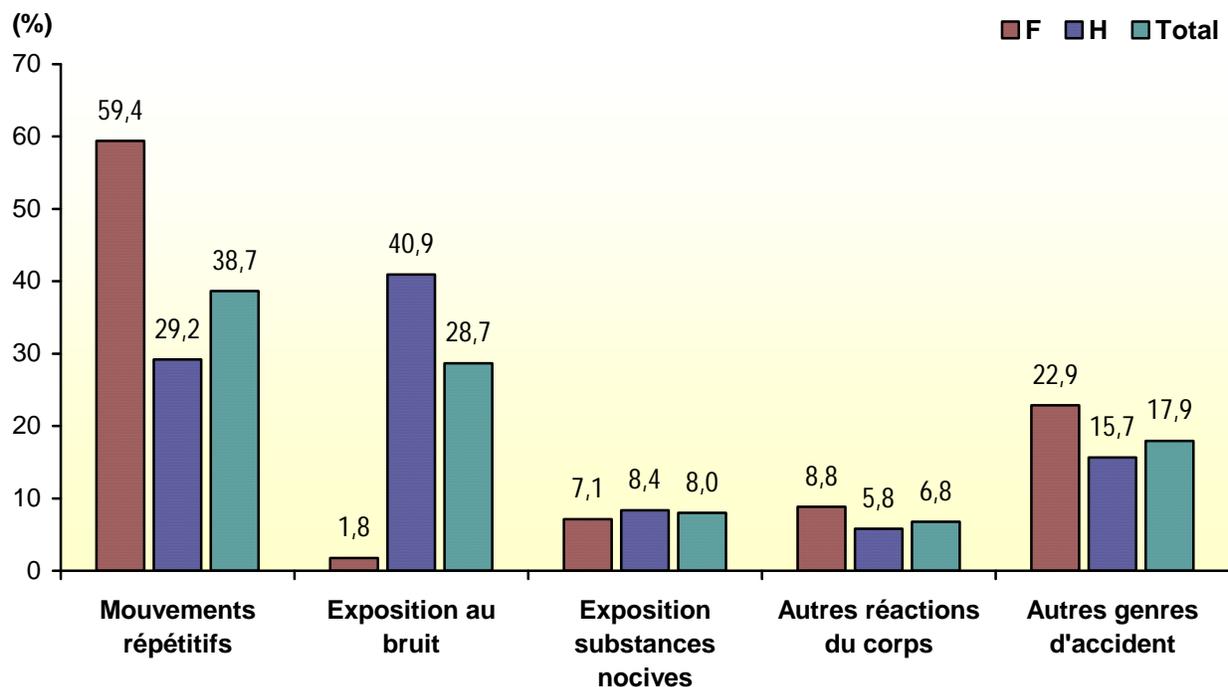
Graphique 7.9 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2000-2002



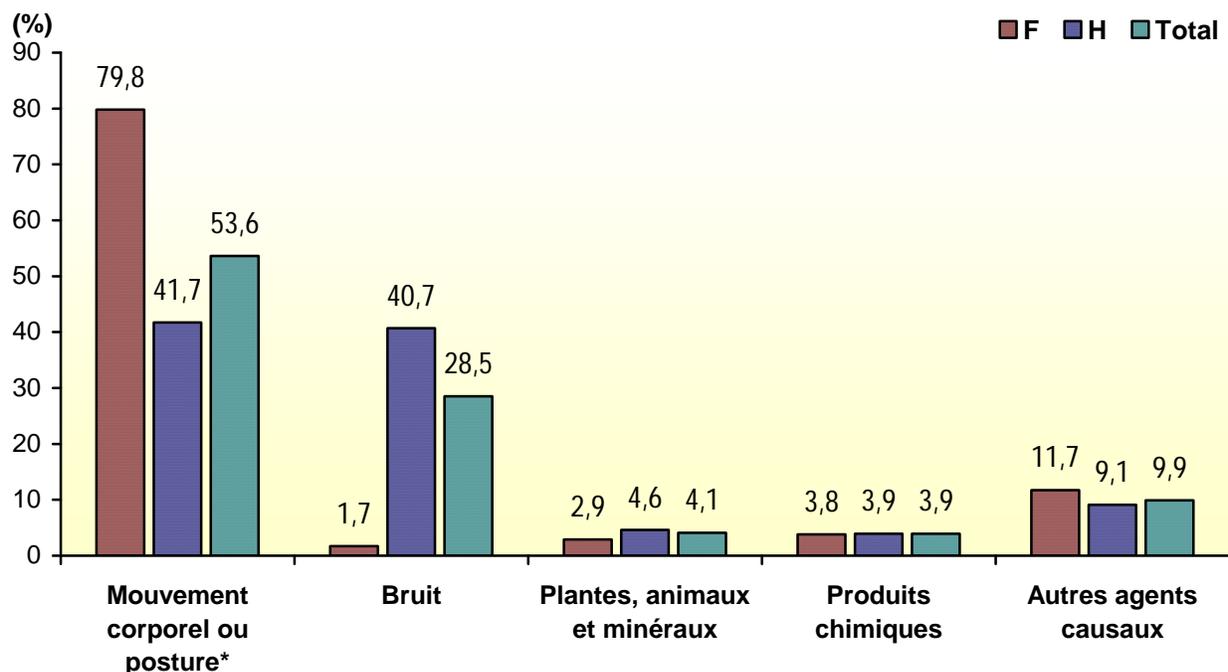
Graphique 7.10 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2000-2002



Graphique 7.11 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2000-2002



Graphique 7.12 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles indemnisées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2000-2002



*Note : Inclut les mouvements répétitifs

8. LES GROUPES CIBLES

8.1 Ensemble de la population

- Les vingt-trois groupes cibles à fort volume de **lésions professionnelles indemnisées** concernent près de 30% de la main-d'œuvre ETC rémunérée et 57% des lésions. Les taux de fréquence et de prévalence ETC de ces 23 unités sont dans l'ensemble deux fois supérieurs aux moyennes provinciales (tableau 8.1).
- De ces vingt-trois secteurs/catégories professionnelles à plus fort volume de lésions indemnisées, treize appartiennent aux activités du tertiaire, neuf à l'industrie manufacturière et un à la construction. Les unités occupant les premières positions du classement concernent toutes des travailleurs manuels qui se retrouvent dans les industries des aliments et du bois, les entrepreneurs spécialisés de la construction, les industries de la fabrication des produits métalliques et le secteur des transports (tableau 8.1).
- Les quatorze secteurs cibles à plus forte **fréquence ETC** de lésions indemnisées présentent une incidence plus que quatre fois supérieure à la moyenne québécoise; ils représentent 6% de la main-d'œuvre, 27% des lésions indemnisées et concernent exclusivement des travailleurs manuels (tableau 8.2).
- Parmi les quatorze secteurs à plus forte fréquence ETC, huit proviennent des industries manufacturières et cinq des activités du tertiaire. Les travailleurs manuels de l'administration provinciale (37,8%), de l'administration locale (26,6%), de l'entreposage (23,8%), des industries de la machinerie (sauf électrique) (23,2%) et de l'industrie des boissons (22,9%) constituent les cinq secteurs à plus forte fréquence ETC (tableau 8.2).
- On identifie les quatorze mêmes secteurs à forte fréquence ETC pour les **lésions acceptées**. L'ensemble de ces groupes représente 6% de la main-d'œuvre et 27% des lésions indemnisées et également 27% des lésions acceptées. Le classement diffère légèrement par rapport à celui qu'on retrouve pour les lésions indemnisées (tableau 8.3).
- En ce qui a trait aux **maladies professionnelles**, on retrouve, en tête de liste, seize secteurs dont l'incidence est 6 fois supérieure (11,5‰) à la moyenne provinciale (1,9‰). Ces seize unités concernent exclusivement des travailleurs manuels et représentent 7% de la main-d'œuvre et 44% des dossiers de maladies professionnelles indemnisés (tableau 8.4).
- Parmi les cinq secteurs affichant les taux de fréquence des maladies professionnelles les plus élevés, deux appartiennent au secteur primaire (mines et services miniers), deux à l'industrie manufacturière (industries des aliments et industries de première transformation des métaux) et un au secteur des services (l'administration provinciale) (tableau 8.4).
- De l'ensemble des **jours indemnisés**, 17% sont imputable à des lésions survenues à trente secteurs/catégories professionnelles qui présentent une durée moyenne excédant d'au moins d'un mois la moyenne provinciale. Ces trente secteurs/catégories professionnelles comptent pour 14% de la main d'œuvre et affichent une durée moyenne

de 130 jours soit près de deux fois plus que la moyenne québécoise (71 jours) (tableau 8.5).

- Contrairement aux indicateurs de fréquence ETC, les plus longues durées moyennes d'indemnification ne sont pas aussi concentrées dans les industries manufacturières et chez les travailleurs manuels. En effet, sur les trente secteurs/catégories professionnelles ciblés, dix-neuf sont issus du secteur tertiaire, six du secteur primaire et cinq du secteur de la construction. Par ailleurs, neuf secteurs concernent des travailleurs mixtes et onze des travailleurs non manuels dont certains se retrouvent en tête de liste soient: les travailleurs non manuels (165 jours) et mixtes (203 jours) oeuvrant dans les cabinets privés de médecins, chirurgiens, dentistes et les travailleurs mixtes oeuvrant dans les services forestiers (163 jours) et les services personnels et domestiques (163 jours) (tableau 8.5).
- On identifie quatorze secteurs qui affichent un **taux de prévalence ETC** au moins quatre fois supérieur à la moyenne québécoise (8,3‰). Ces secteurs représentent 4% de la main-d'œuvre et 15% des lésions indemnifiées. Ils concernent tous des travailleurs manuels. (tableau 8.6).
- Parmi les quatorze secteurs affichant un taux de prévalence élevé, six sont issus du tertiaire, trois de l'industrie de la construction, trois de l'activité primaire et deux de l'industrie manufacturière. Les services miniers (65,5‰), l'administration provinciale (62,8‰), l'entreposage (40,7‰) et les services aux entreprises (40,6‰), soit principalement les services de location de personnel, constituent les activités dont les taux de prévalence ETC sont les plus élevés (tableau 8.6).

8.2 Groupes cibles selon le sexe (basés sur le taux de prévalence ETC⁶)

- Chez les **femmes**, on identifie treize secteurs/catégories professionnelles dont le taux de prévalence ETC est plus de quatre fois supérieur à la moyenne québécoise (8,3‰). Ces secteurs cibles représentent 3,1% de la main-d'œuvre féminine et 17,7% de leurs lésions indemnifiées. Par ailleurs, si on considère l'ensemble de la main-d'œuvre, ces treize unités représentent 1,3% des travailleurs et 4,8% des lésions indemnifiées (tableau 8.7).
- Les treize secteurs/catégories professionnelles ciblés chez les femmes concernent essentiellement des travailleuses manuelles à l'exception des travailleuses mixtes de l'hébergement. Parmi ces sous-secteurs, huit se retrouvent dans les services et cinq dans les industries manufacturières. Les secteurs occupant les premiers rangs du classement sont les suivants: les services immobiliers (sauf les lotisseurs) (71,6‰), l'administration locale (54,7‰), le commerce de gros et de produits divers (48,9‰), l'industrie du bois (47,5‰) et l'hébergement (41,6‰) (tableau 8.7).
- Chez les **hommes** on identifie également treize secteurs qui affichent des taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieurs à la moyenne québécoise (8,3‰). Ces secteurs cibles représentent 6,5% de la main-d'œuvre masculine et 17,3% de leurs lésions indemnifiées; ils concernent exclusivement des travailleurs manuels. De plus, ces treize

⁶ Le taux de prévalence ETC a été retenu pour identifier les groupes cibles, car il tient compte à la fois de la fréquence et de la gravité des lésions indemnifiées

unités ciblées représentent 3,8% de l'ensemble de la main-d'œuvre et 12,6% du total des lésions indemnisées (tableau 8.8).

- Les groupes cibles des hommes se distribuent différemment de ceux des femmes. Ils se retrouvent dans le secteur primaire (4), dans la construction (3), dans les services (5) et dans le manufacturier (1). Les secteurs occupant les premières positions du classement sont les suivants: les services miniers (65,5‰), l'administration provinciale (50,8‰), les services aux entreprises (42,9‰), soit principalement les services de location de personnel, l'entreposage (40,6‰) et l'exploitation forestière (40‰) (tableau 8.8).

8.3 Groupes cibles selon l'âge (basés sur le taux de prévalence ETC⁷)

- Pour le groupe d'âge **15-19 ans**, on identifie huit secteurs affichant un taux de prévalence ETC supérieur à la moyenne québécoise (8,3‰). Ces secteurs cibles représentent 10% de la main-d'œuvre des 15-19 ans et 32% des lésions indemnisées de ce groupe d'âge. Par ailleurs, mentionnons que les huit secteurs représentent 0,3% de la main-d'œuvre totale et 1,4% de l'ensemble des lésions indemnisées (tableau 8.9).
- Les travailleurs ciblés, chez les 15-19 ans, occupent exclusivement des professions manuelles et se concentrent fortement dans l'industrie manufacturière. Les unités dont la prévalence est la plus élevée pour ce groupe d'âge se retrouvent dans les industries du bois (17,8‰), les industries des produits en matière plastique (16,7‰) et les industries des aliments (15,9‰) (tableau 8.9).
- Chez les **20-24 ans**, onze secteurs affichent des taux de prévalence ETC au moins deux fois plus élevés que la moyenne québécoise (8,3‰). Ces secteurs cibles représentent 8,6% de la main-d'œuvre des 20-24 ans et 34,8% de leurs lésions indemnisées. Mentionnons que ces onze secteurs concernent 0,8% de la population active occupée et 4,4% de l'ensemble des lésions indemnisées (tableau 8.10).
- Des onze secteurs ciblés pour le groupe d'âge 20-24 ans, tous concernent des travailleurs manuels des secteurs manufacturiers et des services. En fait, les travailleurs manuels oeuvrant dans les industries du bois (26,7‰), des services aux entreprises (principalement les services de location de personnel) (25,5‰), des produits minéraux non métalliques (23,4‰), de la machinerie (sauf électrique) (22,1‰) et des produits en matière plastique (21,4‰) occupent les cinq premières positions du classement chez les 20-24 ans (tableau 8.10).
- Chez les travailleurs âgés de **45 à 54 ans**, on identifie douze sous-secteurs dont le taux de prévalence ETC est au moins quatre fois supérieur à la moyenne provinciale (8,3‰). Ces sous-secteurs représentent 3,8% des travailleurs et 15,1% des lésions indemnisées pour ce groupe d'âge. La main-d'œuvre des 45-54 ans représente 1% du total des travailleurs et leurs lésions, 3,2% du total des lésions indemnisées (tableau 8.11).

⁷ Le taux de prévalence ETC a été retenu pour identifier les groupes cibles, car il tient compte à la fois de la fréquence et de la gravité des lésions indemnisées

- Parmi les douze sous-secteurs à forte prévalence ETC chez les 45-54 ans, six appartiennent aux secteurs des services, deux au primaire, trois à la construction et un à l'industrie manufacturière. Les cinq premières positions sont occupées par les travailleurs manuels de l'administration provinciale (54,4%), mixtes de l'hébergement (48,6%), manuels de l'exploitation forestière (48,1%), manuels des entrepreneurs spécialisés de la construction (47,3%) et manuels des services forestiers (45,4%) (tableau 8.11).
- Chez la main-d'œuvre la plus âgée (**55 ans et plus**), on identifie douze sous-secteurs dont le taux de prévalence est quatre fois supérieur à la moyenne québécoise (8,3%). Ces douze sous-secteurs représentent 7% de la main-d'œuvre, 28% des lésions indemnisées de ce groupe d'âge et concernent uniquement des travailleurs manuels. Par ailleurs, ces derniers représentent 0,7% de l'ensemble des travailleurs ETC rémunérés et 2,4% de l'ensemble des lésions indemnisées (tableau 8.12).
- Parmi les douze secteurs ciblés ayant les plus hauts taux de prévalence ETC, cinq se retrouvent dans le secteur manufacturier, trois dans le secteur tertiaire, deux dans le primaire et deux dans la construction. Les constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux (81,2%), l'exploitation forestière (76,6%) et les entrepreneurs spécialisés de la construction (55,8%) figurent en tête de liste pour ce groupe d'âge (tableau 8.12).

Tableau 8.1 : Les groupes cibles à fort volume de lésions professionnelles indemnisées, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. Prof.	Descriptif	Pop. Active	Lésions indemnisées			Rang
			occupée ETC	Nombre annuel moyen	Fréq. ETC (%)	Prév. ETC (%)	
10	Man.	Industries des aliments	33 857	5 833	17,2	25,9	1
25	Man.	Industries du bois	31 812	5 532	17,4	29,0	2
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	48 362	5 084	10,5	37,6	3
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	26 445	5 037	19,0	27,5	4
45	Man.	Transports	55 857	3 796	6,8	18,3	5
32	Man.	Industries du matériel de transport	30 142	3 047	10,1	12,8	6
63	Man.	Commerce de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	40 364	2 875	7,1	15,4	7
92	Mixte	Restauration	63 252	2 624	4,1	8,4	8
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	10 953	2 542	23,2	30,3	9
83	Man.	Administrations locales	9 432	2 506	26,6	37,0	10
861	Man.	Hôpitaux	22 589	2 466	10,9	14,3	11
26	Man.	Industries du meuble et des articles d'ameublement	18 536	2 365	12,8	20,2	12
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	12 476	2 213	17,7	27,8	13
77	Man.	Services aux entreprises	10 523	2 183	20,7	40,6	14
861	Mixte	Hôpitaux	45 548	2 146	4,7	6,0	15
862	Man.	Autres établissements de soins de santé et de services sociaux	20 916	2 129	10,2	18,9	16
60	Mixte	Commerce de détail des aliments, boissons, médicaments ou tabac	35 635	1 967	5,5	10,8	17
99	Man.	Autres services	22 631	1 801	8,0	20,0	18
29	Man.	Industries de première transformation des métaux	13 834	1 710	12,4	17,3	19
52	Man.	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons, médicaments et tabac	12 449	1 701	13,7	21,9	20
60	Man.	Commerce de détail des aliments, boissons, médicaments ou tabac	31 940	1 628	5,1	8,9	21
85	Non man.	Services d'enseignement	155 749	1 564	1,0	1,6	22
27	Man.	Industries du papier et des produits en papier	16 312	1 542	9,5	12,3	23
Sous-total			769 615	64 289	8,4	15,3	
% Sous-total P/R Total			28,9	56,7			
Total - Québec			2 662 835	113 363	4,3	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un nombre annuel moyen de lésions indemnisées supérieur à 1500.

Tableau 8.2 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC des lésions indemnisées, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC (remun)	Lésions indemnisées		Rang
				Nombre annuel moyen	Fréq. ETC (%)	
82	Man.	Administration provinciale	1 178	446	37,8	1
83	Man.	Administrations locales	9 432	2 506	26,6	2
47	Man.	Entreposage	1 370	326	23,8	3
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	10 953	2 542	23,2	4
11	Man.	Industries des boissons	3 055	700	22,9	5
77	Man.	Services aux entreprises	10 523	2 183	20,7	6
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	6 228	1 276	20,5	7
08	Man.	Carrières et sablières	1 214	245	20,2	8
65	Man.	Autres commerces de détail	4 521	886	19,6	9
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	26 445	5 037	19,0	10
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	5 392	994	18,4	11
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	12 476	2 213	17,7	12
25	Man.	Industries du bois	31 812	5 532	17,4	13
10	Man.	Industries des aliments	33 857	5 833	17,2	14
Sous-total			158 457	30 718	19,4	
% Sous-total P/R Total			6,0	27,1		
Total - Québec			2 662 835	113 363	4,3	

Note : Les groupes sélectionnés ont un taux de fréquence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.3 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC des lésions acceptées⁸, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Pop. Active	Lésions indemnisées		Lésions acceptées		Rang
			occupée ETC (remun)	Nombre annuel moyen	Fréq. ETC (%)	Nombre annuel moyen	Fréq. ETC (%)	
82	Man.	Administration provinciale	1 178	446	37,8	602	51,1	1
83	Man.	Administrations locales	9 432	2 506	26,6	2 917	30,9	2
11	Man.	Industries des boissons	3 055	700	22,9	940	30,8	3
08	Man.	Carrières et sablières	1 214	245	20,2	328	27,0	4
47	Man.	Entreposage	1 370	326	23,8	364	26,6	5
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	10 953	2 542	23,2	2 898	26,5	6
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	6 228	1 276	20,5	1 519	24,4	7
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	5 392	994	18,4	1 255	23,3	8
77	Man.	Services aux entreprises	10 523	2 183	20,7	2 418	23,0	9
65	Man.	Autres commerces de détail	4 521	886	19,6	1 024	22,7	10
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	26 445	5 037	19,0	5 933	22,4	11
10	Man.	Industries des aliments	33 857	5 833	17,2	7 382	21,8	12
25	Man.	Industries du bois	31 812	5 532	17,4	6 829	21,5	13
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	12 476	2 213	17,7	2 600	20,8	14
Sous-total			158 457	30 718	19,4	37 010	23,4	
% Sous-total P/R Total			6,0	27,1		27,0		
Total - Québec			2 662 835	113 363	4,3	137 220	5,2	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

⁸ Les lésions acceptées regroupent l'ensemble des lésions indemnisées ainsi que les accidents du travail acceptés ayant eu des débours versés par la CSST mais pour lesquels il n'y a eu aucun jour indemnisé par la CSST.

Tableau 8.4 : Les groupes cibles à plus forte fréquence ETC de maladies professionnelles indemnisées, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. Prof	Description	Pop. Active	Maladies indemnisées		Rang
			occupée ETC	Nombre annuel moyen	Fréq. ETC (‰)	
06	Man.	Mines	5 217	123	23,6	1
82	Man.	Administration provinciale	1 178	23	19,8	2
09	Man.	Services miniers	878	16	18,2	3
10	Man.	Industries des aliments	33 857	607	17,9	4
29	Man.	Industries de première transformation des métaux	13 834	205	14,8	5
17	Man.	Industries du cuir et des produits connexes	3 138	42	13,5	6
02	Man.	Services relatifs à l'agriculture	1 860	24	13,1	7
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	5 392	67	12,5	8
08	Man.	Carrières et sablières	1 214	15	12,4	9
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	6 228	71	11,5	10
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	10 953	102	9,3	11
25	Man.	Industries du bois	31 812	291	9,1	12
27	Man.	Industries du papier et des produits en papier	16 312	139	8,5	13
32	Man.	Industries du matériel de transport	30 142	255	8,5	14
41	Man.	Industrie de la construction lourde et industrielle	4 192	33	8,0	15
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	26 445	202	7,6	16
Sous-total			192 653	2 216	11,5	
% Sous-total P/R Total			7,2	44,0		
Total - Québec			2 662 835	5 033	1,9	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.5 : Les groupes cibles à très longue durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Lésions indemnifiées						
			Pop. Active occupée ETC	Nombre annuel moyen	Nombre de jours	Durée moyenne (jours)	Rang	Prop. de doss. 1-14 jrs	Fréq. ETC(%)
03	Man.	Pêche et piégeage	3 213	44	11 882	272,1	1	20,6	1,4
09	Man.	Services miniers	878	78	20 983	270,2	2	19,3	8,8
865	Mixte	Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes	7 287	77	15 549	202,8	3	35,2	1,1
865	Non-Man.	Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes	11 843	35	5 717	164,9	4	33,7	0,3
70	Non-Man.	Intermédiaires financiers de dépôts	51 322	232	37 984	163,7	5	31,2	0,5
05	Mixte	Services forestiers	1 318	61	9 935	162,9	6	43,2	4,6
97	Mixte	Services personnels et domestiques	20 617	162	26 396	162,6	7	36,1	0,8
62	Non-Man.	Commerce de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement	7 365	39	6 013	155,5	8	38,8	0,5
04	Man.	Exploitation forestière	6 238	580	88 132	152,0	9	34,7	9,3
39	Mixte	Autres industries manufacturières	3 812	45	6 116	135,9	10	43,0	1,2
75	Mixte	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1 238	94	12 657	134,7	11	50,4	7,6
75	Non-Man.	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	7 463	40	5 332	133,3	12	44,2	0,5
41	Mixte	Industrie de la construction lourde et industrielle	2 654	75	10 031	133,2	13	33,6	2,8
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	48 362	5 084	663 235	130,5	14	44,9	10,5
40	Man.	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	12 064	1 252	163 122	130,3	15	44,6	10,4
42	Mixte	Construction - entrepreneurs spécialisés	13 300	185	23 756	128,4	16	46,1	1,4
53	Man.	Commerce de gros de vêtements, chaussures, tissus et articles de mercerie	2 045	138	17 605	127,6	17	48,3	6,7
63	Non-Man.	Commerce de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	24 871	78	9 775	125,3	18	48,3	0,3
98	Non-Man.	Associations	22 305	85	10 120	119,5	19	37,4	0,4
62	Mixte	Commerce de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement	7 266	111	12 763	114,6	20	45,2	1,5
65	Non-Man.	Autres commerces de détail	15 941	91	10 389	114,6	21	42,3	0,6
59	Non-Man.	Commerce de gros de produits divers	13 399	44	5 068	114,3	22	47,4	0,3
41	Man.	Industrie de la construction lourde et industrielle	4 192	509	57 808	113,6	23	44,1	12,1
57	Non-Man.	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures	30 489	49	5 480	112,6	24	39,0	0,2
51	Man.	Commerce de gros de produits pétroliers	1 575	128	13 949	109,0	25	45,6	8,1
06	Man.	Mines	5 217	540	56 071	103,9	26	40,5	10,3
04	Mixte	Exploitation forestière	1 814	52	5 346	103,5	27	32,9	2,8
73	Non-Man.	Sociétés d'assurances	26 395	94	9 638	102,2	28	43,1	0,4
75	Man.	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	3 628	463	47 089	101,8	29	47,6	12,8
61	Non-Man.	Commerce de détail des chaussures, vêtements, tissus et files	12 811	116	11 777	101,5	30	52,3	0,9
Sous-total			370 921	10 578	1 379 717	130,4		43,2	2,9
% Sous-total P/R Total			13,9	9,3	17,3				
Total - Québec			2 662 835	113 363	7 977 158	71,0		55,4	4,3

Note : Les groupes sélectionnés affichent une durée moyenne d'indemnisation supérieure d'au moins un mois à la moyenne du Québec

Tableau 8.6 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées		
				Nombre annuel moyen	Prév. ETC (%)	Rang
09	Man.	Services miniers	878	78	65,5	1
82	Man.	Administration provinciale	1 178	446	62,8	2
47	Man.	Entreposage	1 370	326	40,7	3
77	Man.	Services aux entreprises	10 523	2 183	40,6	4
04	Man.	Exploitation forestière	6 238	580	38,7	5
41	Man.	Industrie de la construction lourde et industrielle	4 192	509	37,8	6
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	48 362	5 084	37,6	7
40	Man.	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	12 064	1 252	37,0	8
83	Man.	Administrations locales	9 432	2 506	37,0	9
08	Man.	Carrières et sablières	1 214	245	36,8	10
65	Man.	Autres commerces de détail	4 521	886	36,4	11
75	Man.	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	3 628	463	35,6	12
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	6 228	1 276	34,4	13
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	5 392	994	33,0	14
Sous-total			115 221	16 827	37,8	
% Sous-total P/R Total			4,3	14,8		
Total			2 662 835	113 363	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.7 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les femmes, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées - femmes			Lésions indemnisées - hommes		
				Nombre annuel moyen	Prév. ETC (%)	Rang	Prév. ETC (%)	Rang	Ratio F / H
75	Man.	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	613	131	71,6	1	28,2	17	2,5
83	Man.	Administrations locales	1 048	305	54,7	2	34,8	12	1,6
59	Man.	Commerce de gros de produits divers	944	151	48,9	3	21,0	32	2,3
25	Man.	Industries du bois	2 479	487	47,5	4	27,4	18	1,7
91	Mixte	Hébergement	2 059	269	41,6	5	12,9	56	3,2
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	2 996	540	41,1	6	23,6	25	1,7
65	Man.	Autres commerces de détail	958	137	38,7	7	35,8	11	1,1
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	1 859	287	38,6	8	26,7	19	1,4
85	Man.	Services d'enseignement	1 283	189	38,2	9	15,2	46	2,5
10	Man.	Industries des aliments	9 605	1 567	36,7	10	21,6	30	1,7
26	Man.	Industries du meuble et des articles d'ameublement	3 048	449	35,9	11	17,1	41	2,1
77	Man.	Services aux entreprises	2 790	305	34,2	12	42,9	3	0,8
91	Man.	Hébergement	4 635	571	33,2	13	19,7	35	1,7
Sous-total - Femmes			34 317	5 387	39,1				
% Sous-total P/R Total - Femmes			3,1	17,7					
Total des femmes			1 122 649	30 487	6,2				
Sous-total - Femmes			34 317	5 387	39,1				
% Sous-total P/R Total			1,3	4,8					
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3				

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.8 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les hommes, Québec, 2000-2002

CTI80	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées - hommes			Lésions indemnisées - femmes		
				Nombre annuel moyen	Prév. ETC (%)	Rang	Prév. ETC (%)	Rang	Ratio F / H
09	Man.	Services miniers	878	77	65,5	1	-	-	
82	Man.	Administration provinciale	1 031	357	50,8	2	-	-	
77	Man.	Services aux entreprises	7 733	1 877	42,9	3	34,2	12	0,8
47	Man.	Entreposage	1 293	313	40,6	4	-	-	
04	Man.	Exploitation forestière	5 999	577	40,0	5	-	-	
05	Man.	Services forestiers	2 337	333	38,1	6	5,8	66	0,15
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	47 531	5 045	37,8	7	24,5	22	0,65
41	Man.	Industrie de la construction lourde et industrielle	4 192	507	37,7	8	-	-	
40	Man.	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	11 981	1 248	37,3	9	-	-	
08	Man.	Carrières et sablières	1 214	242	36,3	10	-	-	
65	Man.	Autres commerces de détail	3 562	749	35,8	11	38,7	7	1,08
83	Man.	Administrations locales	8 385	2 202	34,8	12	54,7	2	1,57
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	4 156	784	34,5	13	28,0	17	0,81
Sous-total - Hommes			100 293	14 313	38,2				
% Sous-total P/R Total - Hommes			6,5	17,3					
Total - Hommes			1 540 186	82 876	9,8				
Sous-total - Hommes			100 293	14 313	38,2				
% Sous-total P/R Total			3,8	12,6					
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3				

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.9 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 15-19 ans, Québec, 2000-2002

CTI80-2	Cat, prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées		
				Nombre annuel moyen	Prév. (‰)	Rang
25	Man.	Industries du bois	1 942	410	17,8	1
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	680	139	16,7	2
10	Man.	Industries des aliments	1 752	431	15,9	3
65	Man.	Autres commerces de détail	522	83	12,9	4
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	1 055	204	11,8	5
52	Man.	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons, médicaments et tabac	647	94	9,9	6
26	Man.	Industries du meuble et des articles d'ameublement	999	145	9,5	7
32	Man.	Industries du matériel de transport	598	79	9,0	8
Sous-total - 15-19 ans			8 195	1 585	13,9	
% Sous-total P/R Total - 15-19 ans			10,3	32,4		
Total - 15-19 ans			79 642	4 895	4,7	
Sous-total - 15-19 ans			8 195	1 585	13,9	
% Sous-total P/R Total			0,3	1,4		
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.10 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 20-24 ans, Québec, 2000-2002

CTI80-2	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées		Rang
				Nombre annuel moyen	Prév. (%)	
25	Man.	Industries du bois	4 448	1 011	26,7	1
77	Man.	Services aux entreprises	1 481	411	25,5	2
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	610	181	23,4	3
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	1 405	408	22,1	4
16	Man.	Industries des produits en matière plastique	1 812	409	21,4	5
65	Man.	Autres commerces de détail	918	178	21,3	6
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	3 767	843	19,5	7
37	Man.	Industries chimiques	713	131	19,5	8
10	Man.	Industries des aliments	4 286	989	19,2	9
29	Man.	Industries de première transformation des métaux	758	146	18,1	10
52	Man.	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons, médicaments et tabac	1 309	262	17,2	11
Sous-total - 20-24 ans			21 507	4 969	21,7	
% Sous-total P/R Total - 20-24 ans			8,6	34,8		
Total - 20-24 ans			249 630	14 286	6,0	
Sous-total - 20-24 ans			21 507	4 969	21,7	
% Sous-total P/R Total			0,8	4,4		
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.11 : Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 45-54 ans, Québec, 2000-2002

CTI80-2	Cat. prof.	Description	Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées		
				Nombre annuel moyen	Prév. ETC (‰)	Rang
82	Man.	Administration provinciale	530	187	54,4	1
91	Mixtes	Hébergement	722	96	48,6	2
04	Man.	Exploitation forestière	1 410	148	48,1	3
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	10 520	1 110	47,3	4
05	Man.	Services forestiers	647	63	45,4	5
65	Man.	Autres commerces de détail	758	142	44,4	6
41	Man.	Industrie de la construction lourde et industrielle	1 224	138	44,1	7
77	Man.	Services aux entreprises	2 058	309	43,4	8
75	Man.	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1 119	145	42,2	9
40	Man.	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	3 066	311	41,9	10
83	Man.	Administrations locales	2 799	772	38,6	11
15	Man.	Industries des produits en caoutchouc	1 086	194	38,6	12
Sous-total - 45-54 ans			25 939	3 617	44,8	
% Sous-total P/R Total - 45-54 ans			3,8	15,1		
Total - 45-54 ans			673 881	24 006	8,3	
Sous-total - 45-54 ans			25 939	3 617	8,3	
% Sous-total P/R Total			1,0	3,2		
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.12: Les groupes cibles à plus forte prévalence ETC des lésions indemnisées pour les 55 ans et plus, Québec, 2000-2002

CTI80-2	Cat. prof.		Pop. Active occupée ETC	Lésions indemnisées		
				Nombre annuel moyen	Prév. ETC (%)	Rang
40	Man.	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	1 017	134	81,2	1
04	Man.	Exploitation forestière	638	90	76,6	2
42	Man.	Construction - entrepreneurs spécialisés	4 283	470	55,8	3
83	Man.	Administrations locales	1 331	346	52,2	4
77	Man.	Services aux entreprises	954	124	47,9	5
06	Man.	Mines	677	116	47,4	6
31	Man.	Industries de la machinerie (sauf électrique)	976	230	47,0	7
35	Man.	Industries des produits minéraux non métalliques	660	122	41,2	8
91	Man.	Hébergement	1 059	126	38,0	9
30	Man.	Industries de la fabrication des produits métalliques	2 438	342	37,5	10
25	Man.	Industries du bois	2 255	300	34,8	11
10	Man.	Industries des aliments	2 652	303	34,1	12
Sous-total - 55 ans et plus			18 942	2 705	47,0	
% Sous-total P/R Total - 55 ans et plus			7,4	28,1		
Total - 55 ans et plus			254 348	9 643	11,3	
Sous-total - 55 ans et plus			18 942	2 705	47,0	
% Sous-total P/R Total			0,7	2,4		
Total des travailleurs			2 662 835	113 363	8,3	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins quatre fois supérieur à la moyenne du Québec.

9. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

9.1 Aperçu général

En 2000-2002, en plus des quelque 113 000 lésions professionnelles indemnisées annuellement, il faut ajouter quelque 24 000 accidents du travail avec des débours mais sans aucun jour indemnisé par la CSST. Ainsi, on compte, en moyenne, 137 000 lésions professionnelles acceptées par la CSST.

Tant chez les femmes que chez les hommes, **les travailleurs manuels**⁹ constituent la catégorie de travailleurs dont les problèmes de santé et de sécurité du travail sont les plus importants. Toutefois, les femmes qui occupent des professions manuelles sont quatre fois moins nombreuses que celles qui occupent des professions non manuelles. Les hommes, pour leur part, se répartissent assez également dans les deux catégories professionnelles manuelle et non manuelle. Au total, trois lésions indemnisées sur quatre surviennent aux hommes et, par conséquent, une sur quatre à des femmes. Cette situation est attribuable, en grande partie, au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion dans des professions à risque et qu'ils sont plus présents que les femmes sur le marché du travail, tant en nombre d'individus qu'en nombre d'heures travaillées.

Malgré la distribution inégale des lésions professionnelles indemnisées entre les hommes et les femmes, il appert que **les femmes** ont autant, sinon plus, de problèmes de santé et de sécurité du travail que les hommes (taux de prévalence ETC) lorsqu'on tient compte des catégories professionnelles et des heures travaillées. En général, il ressort que le taux de fréquence ETC des lésions indemnisées, une estimation du risque, est plus élevé chez les hommes tandis que la durée moyenne d'indemnisation, une estimation de la gravité, est plus longue chez les femmes.

Le **taux de prévalence ETC** est un indicateur qui tient compte à la fois du risque (taux de fréquence) et de la gravité (durée moyenne d'indemnisation) des lésions indemnisées. Cette mesure permet donc, en un seul indicateur, de juger globalement de l'importance des problèmes et de santé et de sécurité du travail.

Pour chacune des catégories professionnelles, manuelle, non manuelle et mixte, les femmes affichent un taux de prévalence ETC légèrement supérieur à celui des hommes. Ce sont, en grande partie, les durées moyennes d'indemnisation plus longues chez les femmes qui expliquent cette situation, les écarts entre les deux sexes concernant les risques de lésions indemnisées étant beaucoup moins grands.

Les femmes et les hommes qui font partie d'une même catégorie professionnelle n'occupent pas nécessairement les mêmes professions. Chaque catégorie professionnelle regroupe plus d'une centaine de professions différentes. Par ailleurs, même lorsque les femmes et les hommes sont présents dans une même profession, il a été démontré qu'ils ne font pas nécessairement les mêmes tâches de travail (Messing, 2000). Ces facteurs peuvent expliquer, en partie, les écarts du taux de prévalence ETC entre les hommes et les femmes des mêmes catégories professionnelles.

⁹ La définition des concepts et termes techniques utilisés dans cette étude est présentée dans le glossaire et, dans certains cas, avec plus de détails dans le chapitre sur la méthodologie.

La **durée moyenne d'indemnisation** est utilisée comme une estimation de la gravité des lésions, constituant ainsi un indicateur usuel en santé et en sécurité du travail (BIT, 1998). Toutefois, c'est un indicateur imparfait de la gravité des lésions. En effet, la durée d'indemnisation dépend de la sévérité de la blessure ou de la maladie, mais aussi d'autres facteurs tels que les exigences physiques ou psychiques de l'emploi occupé, la possibilité d'être assigné temporairement à un autre poste de travail, la variabilité de l'évaluation médicale, etc. Pour ces raisons, d'autres indicateurs sont aussi utilisés pour compléter cette estimation de la gravité des lésions indemnisées. Le **taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychique (APIPP)** et la proportion des travailleurs indemnisés qui ont une APIPP ont également été utilisés dans cette étude.

Il ressort qu'une plus grande proportion de lésions professionnelles indemnisées qui surviennent aux hommes est accompagnée d'une APIPP et que le taux moyen d'APIPP des hommes est nettement supérieur à celui des femmes et ce, pour chacune des trois catégories professionnelles. Ainsi, la gravité des lésions, en termes d'APIPP, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, la gravité des lésions, telle qu'estimée par la durée moyenne d'indemnisation, est plus élevée chez les femmes. Il n'y a pas nécessairement contradiction, car ces deux indicateurs, le taux d'APIPP et la durée moyenne d'indemnisation, mesurent des aspects différents de la gravité des lésions soit, dans un cas, la durée de la période de rétablissement et, dans l'autre, l'ampleur de l'incapacité physique ou psychique résultant de la lésion.

Ce qui peut sembler paradoxal, c'est que le taux moyen d'APIPP est semblable, voire légèrement supérieur, chez les travailleurs non manuels comparativement aux travailleurs manuels. Qui plus est, la proportion de dossiers qui ont une APIPP est aussi semblable ou un peu supérieure chez les travailleurs non manuels. Une explication possible est que les travailleurs non manuels ont moins de conditions de travail qui favorisent la survenue de « petits accidents », plus nombreux chez les travailleurs manuels, et qu'ainsi les accidents qui surviennent aux travailleurs non manuels ont une « moyenne de gravité » plus élevée.

Quatre descripteurs de la lésion ont été analysés dans cette étude. Il s'agit du **siège de la lésion**, qui identifie la partie du corps atteinte par la blessure ou la maladie, de la **nature de la lésion** qui indique le type de blessure ou de maladie, de l'**agent causal** qui identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit directement la blessure ou la maladie et du **genre d'accident ou d'exposition** qui décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal.

Concernant les **sièges de lésion**, celles survenues au dos, aux doigts et aux épaules représentent environ la moitié des lésions qui surviennent aux hommes et aux femmes. La proportion de lésions aux doigts est toutefois plus élevée chez les hommes tandis que celle au dos et aux épaules est plus importante chez les femmes. Par ailleurs, les travailleurs non manuels ont une plus grande proportion de lésions au dos et une plus faible proportion de lésions aux doigts que les travailleurs manuels. Les lésions au dos nécessitant des durées d'indemnisation plus élevées que la moyenne, ceci contribue à augmenter la durée moyenne d'indemnisation des travailleurs non manuels.

En ce qui a trait aux **natures de lésion**, plus de la moitié des lésions indemnisées sont des entorses, foulures, ecchymoses ou contusions. Cependant, la proportion d'entorses et foulures est

nettement plus élevée chez les travailleurs non manuels, et toutes catégories professionnelles confondues, chez les femmes.

Les **genres d'accidents** les plus fréquents sont le fait d'être frappé par de l'équipement ou des objets ou encore d'être blessé en effectuant des efforts excessifs, en soulevant, tirant ou poussant de l'équipement, des objets ou des personnes. Ces genres d'accidents regroupent environ une lésion indemnisée sur trois. Alors que le genre d'accident « frappé par » est plus important, en proportion, chez les hommes et les travailleurs manuels, les blessures liées aux efforts excessifs sont plus importantes, en proportion, chez les femmes.

Plus d'une lésion indemnisée sur trois chez les femmes, plus d'une sur quatre chez les hommes, sont imputables à un libre mouvement du corps, à des mouvements répétitifs ou à des problèmes de posture de travail ayant imposé un stress ou une tension à certaines parties du corps. **Cet agent causal de la lésion** est donc beaucoup plus important chez les femmes que chez les hommes. Il est aussi un peu plus important chez les travailleurs non manuels que chez les travailleurs manuels. Les autres agents causaux des lésions indemnisées se répartissent entre plusieurs catégories d'agents causaux.

Il ressort donc que **les différences entre les sexes**, en termes de fréquence et de gravité des lésions professionnelles indemnisées, tiennent, en partie, au fait que les hommes et les femmes ne se répartissent pas également entre les professions et que les types de lésions qui surviennent aux hommes, ainsi que leurs caractéristiques, sont différents de ceux des femmes. Pour ces raisons, mais aussi parce que les hommes et les femmes qui occupent les mêmes emplois ne font pas nécessairement les mêmes tâches, il apparaît important d'inclure dans les recherches, lorsque les nombres le permettent, des analyses différenciées selon le sexe. De plus, il ne faut pas négliger, comme le mentionnait une étude récente de la CSST (CSST, 2006), d'effectuer des études dans des milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre féminine, car comme nous venons de le voir, celles-ci ont, globalement, autant de problèmes de santé et de sécurité du travail que les hommes.

9.2 Comparaison 1995-1997 et 2000-2002

Au cours de la période 1995-1997 à 2000-2002, le nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées par la CSST **a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980**. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2005, dernière année pour laquelle nous avons des statistiques compilées. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada.

L'examen des données différenciées selon le sexe, pour le Québec, indique des différences quant à l'évolution du nombre de lésions indemnisées. En fait, ce nombre a diminué pour les hommes, mais il a augmenté pour les femmes entre la période 1995-1997 et 2000-2002. Si cette augmentation peut s'expliquer, en partie, par l'augmentation du nombre de travailleuses, la diminution du nombre de lésions chez les hommes n'est pas la conséquence de l'évolution du nombre de travailleurs, celui-ci ayant augmenté au cours de cette période. Toutefois, l'augmentation de la main-d'œuvre est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes, en particulier lorsque l'on tient compte des heures travaillées. Il en résulte qu'en 2000-2002, **la proportion féminine de la main-d'œuvre** est plus élevée que cinq ans plus tôt.

Ces changements, concernant le nombre annuel de lésions professionnelles indemnifiées et les effectifs de travailleurs, ont mené à une **diminution des taux de fréquence ETC** chez les femmes et les hommes des trois catégories de travailleurs. Cependant, cette diminution est assez minime chez les femmes tandis qu'elle est plus importante chez les hommes.

Est-ce que cette diminution du taux de fréquence signifie que **les risques de lésions professionnelles** ont diminué au cours de la période à l'étude? Nous n'avons pas de données permettant de répondre avec certitude à cette question. Les changements dans le nombre de lésions déclarées et indemnifiées par la CSST dépendent de la sécurité des milieux de travail, de la prévention, mais ils peuvent aussi être influencés par des changements dans les modes de gestion des lésions professionnelles, de changements dans les caractéristiques du régime d'indemnification, de changements du marché du travail, de changements économiques, etc. Il serait intéressant, et utile, qu'une étude soit réalisée afin de comprendre l'effet de ces facteurs sur le nombre de lésions professionnelles indemnifiées par la CSST.

Alors que les **taux de fréquence ETC** des lésions professionnelles indemnifiées diminuaient, les durées moyennes d'absence ont augmenté durant la même période. Les augmentations sont semblables chez les hommes et chez les femmes ainsi que pour chacune des catégories professionnelles.

L'effet combiné des taux de fréquence ETC et des durées moyennes d'indemnification se retrouve dans le **taux de prévalence ETC**. Il ressort de l'analyse comparative des deux périodes que le taux de prévalence ETC des lésions indemnifiées a augmenté chez les femmes, en particulier chez les travailleuses manuelles, tandis qu'il est demeuré assez stable chez les hommes des trois catégories professionnelles.

Parmi les 20 divisions qui couvrent l'ensemble des activités économiques, il y en a sept qui ont connu une augmentation du taux de prévalence ETC des travailleurs manuels entre 1995-1997 et 2000-2002. Il s'agit, en ordre décroissant de l'augmentation, des travailleurs manuels 1) des services immobiliers, 2) des services gouvernementaux (provinciaux et municipaux), 3) des autres services (services personnels et domestiques, divertissements et loisirs, etc.), 4) de la santé et des services sociaux, 5) de l'enseignement, 6) des mines et 7) de l'agriculture. Ces changements sont le plus souvent le fait d'une augmentation des durées moyennes d'indemnification, plutôt que de la fréquence ETC des lésions professionnelles indemnifiées.

Les travailleurs manuels des divisions de la construction, de la forêt et des mines continuent d'être parmi ceux qui affichent les plus hauts taux de prévalence des lésions professionnelles indemnifiées, mais il y a aussi tout près d'eux, avec des taux parfois supérieurs, les travailleurs manuels des divisions des services aux entreprises (principalement les services de location de personnel), des services gouvernementaux et des services immobiliers. Ceci nous amène à conclure que les groupes de travailleurs ayant les plus importants problèmes de santé et de sécurité du travail se retrouvent dans une grande diversité de secteurs d'activité économique.

9.3 Les jeunes

Au cours de la période 2000-2002, il y a eu un peu plus de **19 000 lésions indemnisées à chaque année** pour des travailleurs âgés de 15-24 ans, ceux que nous appelons les jeunes travailleurs. Lorsque l'on considère les données statistiques sur la main-d'œuvre et sur les lésions indemnisées des jeunes travailleurs, dans trois cas sur quatre, on parle de travailleurs âgés de 20-24 ans, et ce, en tenant compte des heures travaillées (travailleurs en ETC).

Chez les jeunes, les répartitions hommes/femmes de travailleurs ETC et de lésions indemnisées sont semblables à celles de l'ensemble des travailleurs. Il n'y a que chez les 20-24 ans où les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes, en termes de main-d'œuvre ETC, quoiqu'elles connaissent une plus faible proportion des lésions indemnisées que les hommes.

Les travailleurs manuels sont plus nombreux chez les jeunes que chez leurs aînés, toutes proportions gardées, et ce, en particulier chez les 15-19 ans. Ceci est sans doute l'un des facteurs qui contribuent à expliquer les taux de fréquence ETC plus élevés des jeunes travailleurs. Par ailleurs, lorsque l'on compare les taux de fréquence ETC en tenant compte de la catégorie professionnelle et du sexe il ressort que les jeunes travailleurs de chacune des catégories professionnelles, en particulier chez les hommes, ont les taux de fréquence ETC les plus élevés.

Plus que le risque, ce qui distingue les lésions indemnisées des jeunes comparativement à l'ensemble des travailleurs, ce sont **les durées moyennes d'indemnisation**. Tant chez les travailleurs manuels que chez les travailleurs mixtes, et tant chez les hommes que chez les femmes, ces durées sont généralement deux fois moins élevées chez les jeunes. Les travailleurs non manuels présentent aussi des durées inférieures chez les jeunes, mais l'écart est moindre.

En tenant compte à la fois des effets de la fréquence et de la gravité des lésions professionnelles (**taux de prévalence**), il ressort que chez les jeunes, il y a environ deux fois moins de travailleurs absents du travail en raison d'une lésion professionnelle que chez l'ensemble des travailleurs, toutes proportions gardées. Comme nous venons de le voir, ceci est surtout dû à l'effet des durées moyennes d'indemnisation deux fois plus courtes chez les jeunes.

Les parties du corps les plus souvent atteintes, lors de lésions professionnelles survenant à des jeunes, sont les mêmes que celles de l'ensemble des travailleurs, à l'exception des genoux qui ne se retrouvent pas en tête de liste chez les jeunes. Les jeunes sont un peu plus fréquemment atteints à la main et aux doigts et un peu moins au dos et aux épaules que ce n'est le cas pour l'ensemble des travailleurs. Ils ont un peu moins d'entorses, foulures et problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) mais davantage de plaies ouvertes, d'ecchymoses ou contusions. Les différences sont généralement un peu plus importantes pour les hommes que pour les femmes.

Les genres d'accidents les plus fréquents chez les jeunes sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs sauf que l'on retrouve, en tête de liste, le fait d'être coincé ou écrasé par de l'équipement ou un objet, au lieu des réactions du corps lors de mouvements ou postures contraignantes. Parmi les autres principaux genres d'accidents, le fait d'être frappé par, ou de heurter de l'équipement ou un objet, est plus fréquent dans les accidents qui surviennent aux

jeunes travailleurs. En corollaire à cette situation, il ressort que parmi les agents causaux en tête de liste, on retrouve plus fréquemment les machines chez les jeunes et un peu moins souvent les mouvements du corps et les problèmes de postures.

9.4 Les travailleurs âgés de 45 ans et plus

Plus du tiers des travailleurs sont âgés de 45 ans et plus, mais ils subissent moins du tiers des lésions professionnelles indemnisées au Québec. Ces quelque 928 000 travailleurs rémunérés ETC, qui subissent annuellement près de 34 000 lésions indemnisées, sont constitués, dans près de trois cas sur quatre, de travailleurs âgés de 45 à 54 ans.

Alors que, globalement, **le taux de fréquence ETC** des lésions indemnisées chez les 45 ans et plus est inférieur à celui des 15-44 ans, la situation est quelque peu différente lorsque l'on tient compte de la catégorie professionnelle et du sexe. Les travailleurs manuels des deux sexes et les hommes de professions mixtes ont des taux de fréquence ETC des lésions indemnisées supérieurs à ceux âgés de 15-44 ans. Pour les autres sexes/catégories professionnelles, les taux sont semblables ou inférieurs à ceux de 15-44 ans.

Plus que le risque, ce qui distingue les lésions survenues chez les travailleurs âgés de 45 ans et plus de celles des 15-44 ans, ce sont les **durées moyennes d'indemnisation**. Globalement, cette durée est supérieure de près d'un mois à la durée moyenne observée chez les 15-44 ans. Quels que soient la catégorie professionnelle ou le sexe, ce sont toujours les lésions qui surviennent chez les travailleurs âgés de 45 ans et plus qui ont les plus longues durées moyennes d'indemnisation.

Les **taux de prévalence ETC** des 45 ans et plus sont supérieurs à ceux des 15-44 ans pour les femmes et les hommes des trois catégories professionnelles, à l'exception des femmes occupant une profession manuelle. Ainsi, la prévalence des problèmes de santé et de sécurité du travail est généralement supérieure chez les travailleurs âgés de 45 ans et plus, et ce, principalement en raison des durées moyennes d'indemnisation plus longues, donc de la gravité des lésions.

Les travailleurs de 45 ans et plus sont davantage victimes que l'ensemble des travailleurs de lésions consécutives à une **chute au même niveau**, dont le sol est l'agent causal de la blessure, et de lésions occasionnant des **fractures**.

9.5 Les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles **représentent moins de 4% des lésions professionnelles** indemnisées durant les années 2000 à 2002, soit, en moyenne, un peu moins de 5 000 nouveaux cas par année.

Bien qu'elles soient moins nombreuses que les accidents du travail, les maladies professionnelles sont un type de lésion qu'il ne faut pas négliger, compte tenu des effets permanents que celles-ci peuvent avoir sur la santé des travailleurs. Ainsi, dans près de la moitié des cas, les travailleurs **ont une atteinte permanente à leur intégrité physique ou psychique (APIPP)**, ce qui est trois fois plus que pour l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées. De plus, le taux moyen

d'APIPP des maladies professionnelles est supérieur à celui des accidents du travail, en particulier chez les hommes.

Autre indice de la gravité des maladies professionnelles, leur **durée moyenne d'indemnisation** est trois fois plus longue que pour les accidents du travail, en ne considérant que les dossiers qui ont nécessité des jours indemnisés par la CSST. Toutefois, dans près de la moitié des cas, les maladies professionnelles n'ont occasionné aucun jour indemnisé par la CSST; il s'agit, dans près de deux dossiers sur trois, de cas de surdit . En effet, la surdit  implique une atteinte permanente, mais elle ne n cessite g n ralement pas d'arr t de travail qu'il faut indemniser.

Le risque (taux de fr quence) de maladies professionnelles est plus  lev  chez les femmes pour toutes les cat gories de professions, mais en particulier pour les professions manuelles. Par ailleurs, alors que chez les femmes les risques sont semblables quel que soit l' ge, chez les hommes les risques sont plus du double lorsque le travailleur est  g  de 45 ans ou plus. Comme nous allons le voir, cette diff rence tient en partie au fait que les m mes maladies professionnelles ne surviennent pas dans les m mes proportions chez les femmes et chez les hommes.

La moiti  des maladies professionnelles indemnis es le sont pour des **probl mes musculo-squelettiques (excluant ceux au dos)**. Il y a toutefois une grande diff rence selon le sexe. Chez les femmes, ces l sions constituent plus de sept maladies professionnelles indemnis es sur dix alors que chez les hommes c'est quatre sur dix. Elles surviennent principalement aux articulations des membres sup rieurs ( paule, poignet, coude) ainsi qu'aux mains et aux doigts. Elles sont g n ralement li es aux mouvements r p titifs effectu s lors de l'accomplissement des t ches.

La seconde maladie professionnelle indemnis e, en termes de nombre de cas, concerne les troubles de l'oreille, soit essentiellement **la surdit **. Ici encore, il y a une grande diff rence entre les hommes et les femmes. Les troubles de l'oreille comptent pour huit maladies professionnelles indemnis es sur vingt chez les hommes tandis qu'ils repr sentent moins d'un cas sur vingt chez les femmes. L'exposition au bruit est  videmment l'agent causal principal des troubles de l'oreille.

Ensemble, les troubles musculo-squelettiques et les troubles de l'oreille constituent plus de trois maladies professionnelles indemnis es sur quatre. Les autres maladies indemnis es sont dispers es dans de nombreuses cat gories. Les plus importantes, en nombre de cas, sont les maladies de la peau, les maladies respiratoires et les autres maladies de sources traumatiques.

9.6 Les groupes cibles

Dans un processus de d termination de priorit s de recherche ou d'intervention, il est important de conna tre, de fa on d taill e, le classement des activit s  conomiques/cat gories professionnelles selon les indicateurs de SST, afin d'identifier des groupes cibles. De cette fa on, il y a une identification de groupes de travailleurs qui ont les plus importants probl mes de SST, groupes pour lesquels les activit s de recherche ou de pr vention peuvent s'exercer en premier lieu. Cette mani re de proc der permet de cibler des groupes de travailleurs selon une certaine homog n it  d'environnement de travail et de t ches.

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour déterminer des groupes cibles, puisque chaque indicateur présente une facette différente, mais tout aussi importante, dans l'évaluation des problèmes de santé et de sécurité du travail. À titre d'exemple, il y a des indicateurs de risques (taux de fréquence) de gravité (durée moyenne d'indemnisation, taux d'APIPP, etc.) ou de volume de lésions indemnisées. Il y a aussi des indicateurs synthétiques, comme le taux de prévalence, qui tient compte à la fois du risque et de la gravité des lésions professionnelles, comme nous l'avons déjà mentionné.

Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs de ces indicateurs, pour déterminer des priorités, **dépend des objectifs fixés par l'utilisateur de ces renseignements**. Lorsqu'on ne veut considérer qu'un seul indicateur, nous privilégions le taux de prévalence ETC. Ce taux a l'avantage de tenir compte à la fois du risque (taux de fréquence) et de la gravité (durée moyenne d'indemnisation) des lésions indemnisées. Il correspond, en fait, au nombre de travailleurs absents quotidiennement, en raison d'une lésion professionnelle, par tranche de 1 000 travailleurs ETC.

Les tableaux statistiques contenus dans le deuxième document de notre étude présentent le classement de tous les secteurs d'activité économique/catégories professionnelles pour chacun des principaux indicateurs. Il permet donc de repérer, pour un secteur d'activité économique/catégorie professionnelle donné, son rang par rapport aux autres secteurs.

Le chapitre huit du présent document présente les secteurs d'activité économique/catégories professionnelles qui se situent en tête de liste pour les principaux indicateurs que nous avons produits. La pertinence de ce genre d'exercice est démontrée lorsque l'on regarde les résultats concernant le taux de fréquence ETC. Il apparaît que les quatorze secteurs/catégories professionnelles qui affichent un taux de fréquence ETC des lésions indemnisées au moins quatre fois supérieur à la moyenne québécoise représentent 6% de la main-d'œuvre, mais 27% des lésions indemnisées. Dans tous les cas, il s'agit de travailleurs manuels. Ainsi, en se préoccupant des problèmes de santé et de sécurité du travail d'une faible part de la main-d'œuvre, on touche à plus du quart des lésions professionnelles indemnisées par la CSST. Dans le cas des maladies professionnelles, cet effet est encore plus important : seize secteurs/catégories professionnelles ont un taux de fréquence au moins six fois plus élevé que la moyenne provinciale. Ces seize groupes de travailleurs représentent 7% de la main-d'œuvre mais 44% des dossiers de maladies professionnelles.

La prise en compte des résultats présentés au chapitre huit, dans la détermination de priorités de recherche ou d'intervention, pourrait en améliorer l'efficacité. En effet, ils peuvent aider à orienter les actions vers les groupes de travailleurs qui montrent les plus importants problèmes de santé et de sécurité du travail, ou vers ceux qui ont les risques de lésions indemnisées les plus élevés, ou encore vers les groupes dont les lésions indemnisées sont les plus graves, du moins tel qu'estimé à partir de la durée moyenne d'indemnisation. Il s'agit donc d'un chapitre important à consulter pour tous ceux qui ont à définir des priorités d'action en santé et en sécurité du travail.

Il faut garder à l'esprit que les indicateurs ont été calculés à partir de données statistiques qui comportent des biais et limites. L'image que nous renvoient ces statistiques, bien que probablement valable dans la très grande majorité des cas, peut comporter des imprécisions qui pourraient nous orienter, dans certains cas, sur de fausses pistes. Ces statistiques doivent donc

être utilisées comme une source d'information parmi d'autres à considérer pour la détermination de priorités. Par exemple, le savoir et l'expertise des personnes qui interviennent directement dans les milieux de travail constituent une autre source d'information à consulter. La littérature scientifique, en particulier pour les problématiques en émergence, donc pour lesquelles il y a peu ou pas de cas indemnisés, représente aussi une importante source d'information. D'autres sources comme des données sur les substances chimiques, biologiques ou agents physiques (température, bruit, vibrations...) présents en milieu de travail pourraient servir à identifier les populations de travailleurs exposés à ces substances et agents, et peut-être aussi leur niveau d'exposition. Toutefois, il existe très peu de sources d'information au Québec concernant ces substances chimiques, agents biologiques ou agents physiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association des Commissions des accidents du travail du Canada (2001). *Accidents du travail et maladies professionnelles*, Programme national de statistique sur les accidents du travail, Canada 1998-2000.

Bureau de la statistique du Québec (1984). *Classification des activités économiques du Québec de 1984*, Direction de la consultation et des méthodes, 755 p.

Bureau international du Travail (1998). *Rapport III Statistiques des lésions professionnelles, seizième conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, BIT, document ICLS/16/1998/III, 73 p.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (2006). *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles où en sommes-nous?* Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (1980 à 2006). *Rapports annuels 1979 à 2005*. Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Duguay, P., Hébert, F., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1995-1997*, Montréal, IRSSST, Rapport R-332, 227 pages.

Duguay, P. (1997). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1991*, Montréal, IRSSST, Rapport R-147, 88 p.

Duguay, P., Cloutier, E. (1996). *Taux d'incidence des accidents du travail et vieillissement : l'importance du type de dénominateur*, in Cahiers québécois de démographie, vol 25, no 3.

Duguay, P., Gervais, M., Hébert, F. (1986). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique*, Montréal, IRSSST, Études et recherches, R-006, 208 p.

Emploi et Immigration Canada (1993). *Classification nationale des professions*, Ottawa, no MP53-25/1-1993F au catalogue.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique en 1995-1997*, Montréal, IRSSST, Rapport R-333, 229 pages.

Hébert, F. (1999). *Évolution des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées, par secteur d'activité économique, Québec, 1986-1996*, IRSSST, Études et recherches, R-215, 146 p.

Hébert, F. (1996). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail : analyse par secteur d'activité économique en 1991*, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-135, 201 p.

Hébert, F. (1993). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique en 1986*, Montréal, IRSST, Bilan B-029, 187 p.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P., Levy, M. (1996). *Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de l'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles*, Montréal, IRSST, Guide technique R-137, 52 p.

Messing, K. (2000). *La santé des travailleuses, la science est-elle aveugle ?* Montréal, Remue-ménage, 306 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1979). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 2 normes professionnelles*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no de catalogue MP53-171/2F, 1 009 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1974). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 1 classification et définitions*, Ottawa, Information Canada, 1 493 p.

Péron, Y., Strohmenger, C. (1985). *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations*, Ottawa, Statistique Canada, n° 82-543F au catalogue, 265 p.

Statistique Canada (2004). *Échantillonnage et pondération Rapport technique du recensement de 2001*, Ottawa, no. 92-395XIF au catalogue.

Statistique Canada (2001). *Classification nationale des professions pour statistiques 2001*, Ottawa, no. 12-583 au catalogue, 766 p.

Statistique Canada (2001). *Enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, données originales pour le Québec (compilations spéciales)*.

Statistique Canada (1995). *Emploi, gains et durée du travail*, Ottawa, Statistique Canada, no. 72-002 au catalogue, 139 p.

Statistique Canada (1995). *Enquête sur la population active*, Ottawa, Statistique Canada, no. 71-001 au catalogue, 139 p.

Statistique Canada (1993). *Classification type des professions de 1991*, Ottawa, no. 12-565F au catalogue.

Statistique Canada (1981). *Classification type des professions de 1980*, Ottawa, no. 12-565F au catalogue, 594 p.

**ANNEXE A : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
INDEMNISÉES SELON LE SEXE OU LA CATÉGORIE
PROFESSIONNELLE**

Tableau A.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)
Dos	9 193	30,2	1	78	21 654	26,1	1	78	30 847	27,2	1	78
Doigts	3 053	10,0	2	41	11 222	13,5	2	37	14 275	12,6	2	38
Épaule	3 044	10,0	3	124	5 259	6,3	3	116	8 302	7,3	3	119
Genou	1 313	4,3	8	89	4 607	5,6	4	89	5 920	5,2	4	89
Cheville	1 383	4,5	7	49	3 962	4,8	7	46	5 345	4,7	5	47
Main	1 175	3,9	9	52	4 144	5,0	6	41	5 319	4,7	6	43
Oeil	455	1,5	17	9	4 399	5,3	5	10	4 853	4,3	7	10
Sièges multiples	1 639	5,4	4	115	3 188	3,8	9	132	4 827	4,3	8	126
Poignet	1 624	5,3	5	109	2 792	3,4	10	73	4 416	3,9	9	86
Pied-orteil	946	3,1	13	38	3 426	4,1	8	47	4 372	3,9	10	45
Autres membres supérieurs	1 008	3,3	11	99	2 567	3,1	11	74	3 575	3,2	11	81
Coude	1 000	3,3	12	141	2 340	2,8	13	93	3 340	2,9	12	107
Vertèbres cervicales	1 426	4,7	6	87	1 886	2,3	15	80	3 312	2,9	13	83
Autres membres inférieurs	557	1,8	14	66	2 492	3,0	12	66	3 049	2,7	14	66
Thorax	525	1,7	15	58	2 243	2,7	14	49	2 767	2,4	15	51
Tronc-abdomen-aîne	401	1,3	18	77	1 879	2,3	16	70	2 280	2,0	16	71
Système corporel	1 022	3,4	10	168	1 150	1,4	19	92	2 173	1,9	17	128
Tête	488	1,6	16	42	1 682	2,0	17	47	2 170	1,9	18	46
Oreille	40	0,1	20	13	1 543	1,9	18	2	1 583	1,4	19	3
Autres sièges (inconnus)	194	0,6	19	96	443	0,5	20	144	637	0,6	20	129
Total	30 487	100		83	82 876	100		66	113 363	100		71

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)
Entorse-foulure	13 038	42,8	1	68	30 079	36,3	1	61	43 116	38,0	1	63
Ecchymose-contusion	3 557	11,7	3	46	11 341	13,7	2	39	14 897	13,1	2	41
Problèmes m-s (sauf au dos)	4 092	13,4	2	125	6 468	7,8	4	90	10 560	9,3	3	103
Plaies ouvertes	1 642	5,4	4	30	7 827	9,4	3	34	9 469	8,4	4	33
Fractures	1 186	3,9	7	107	5 204	6,3	5	112	6 390	5,6	5	111
Nature inconnue	1 263	4,1	5	300	3 149	3,8	6	300	4 412	3,9	6	300
Affections du dos	1 187	3,9	6	91	2 749	3,3	8	91	3 935	3,5	7	91
Blessure superficielle	579	1,9	13	23	2 768	3,3	7	23	3 348	3,0	8	23
Trouble de l'oeil (conjonctivite)	274	0,9	14	7	2 277	2,7	9	7	2 551	2,3	9	7
Douleurs (sauf au dos)	813	2,7	8	71	1 667	2,0	14	65	2 480	2,2	10	67
Autres maladies	655	2,1	10	75	1 762	2,1	10	78	2 417	2,1	11	77
Brûlure	660	2,2	9	19	1 691	2,0	13	27	2 351	2,1	12	25
Blessures multiples	612	2,0	12	79	1 727	2,1	12	78	2 340	2,1	13	78
Corps étranger	111	0,4	16	10	1 744	2,1	11	7	1 855	1,6	14	7
Trouble de l'oreille	30	0,1	17	13	1 427	1,7	15	1	1 457	1,3	15	1
Troubles mentaux	622	2,0	11	206	502	0,6	16	117	1 124	1,0	16	166
Autres blessures	166	0,5	15	37	494	0,6	17	44	660	0,6	17	42
Total	30 487	100		83	82 876	100		66	113 363	100		71

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le genre d'accident et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)
Frappé par	2 182	7,2	5	42	10 131	12,2	1	44	12 313	10,9	1	43
Autres efforts excessifs	3 619	11,9	2	83	8 189	9,9	2	71	11 808	10,4	2	75
Effort excessif en soulevant	3 675	12,1	1	75	7 617	9,2	3	67	11 291	10,0	3	70
Autres réactions du corps	2 676	8,8	4	73	6 265	7,6	5	58	8 941	7,9	4	63
Heurter	1 664	5,5	9	42	6 430	7,8	4	36	8 094	7,1	5	37
Chute au même niveau	2 702	8,9	3	80	4 766	5,8	9	75	7 468	6,6	6	77
Coincé ou écrasé	1 172	3,8	12	51	5 938	7,2	6	54	7 110	6,3	7	54
Autres genres nca ou np	1 995	6,5	6	83	4 853	5,9	8	61	6 848	6,0	8	67
Chute niveau inférieur et sauts	1 441	4,7	10	84	4 946	6,0	7	104	6 387	5,6	9	100
Se pencher-grimper-s'étirer	1 830	6,0	8	71	3 443	4,2	10	54	5 273	4,7	10	60
Genres d'accident inconnus	1 213	4,0	11	308	3 203	3,9	11	288	4 416	3,9	11	294
Glisser-trébucher	1 042	3,4	13	60	3 041	3,7	12	56	4 084	3,6	12	57
Mouvements répétitifs	1 895	6,2	7	145	2 030	2,4	15	97	3 924	3,5	13	120
Frottement-abrasion-friction	653	2,1	15	24	2 795	3,4	14	33	3 448	3,0	14	31
Corps étrangers	235	0,8	19	6	3 020	3,6	13	7	3 255	2,9	15	7
Contacts températures extrêmes	590	1,9	17	18	1 297	1,6	18	23	1 886	1,7	16	21
Actes violents	972	3,2	14	121	876	1,1	20	68	1 848	1,6	17	96
Exposition substances nocives	595	2,0	16	62	1 253	1,5	19	55	1 848	1,6	18	57
Accidents de transport	308	1,0	18	86	1 367	1,6	17	98	1 675	1,5	19	96
Exposition au bruit	28	0,1	20	1	1 416	1,7	16	1	1 444	1,3	20	1
Total	30 487	100		83	82 876	100		66	113 363	100		71

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions; durée moyenne d'indemnisation, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)	N	%	Rang	Durée (jours) (moy.)
Mouvement corporel ou posture	10 707	35,1	1	87	23 091	27,9	1	64	33 798	29,8	1	71
Agents causaux inconnus	1 845	6,1	3	230	5 524	6,7	3	191	7 368	6,5	2	201
Autres pièces et matériaux	555	1,8	16	59	5 912	7,1	2	52	6 467	5,7	3	53
Autres contenants	1 544	5,1	4	74	4 364	5,3	4	58	5 909	5,2	4	62
Autres surfaces de travail	1 394	4,6	5	63	3 675	4,4	6	75	5 069	4,5	5	72
Machines	1 041	3,4	8	54	3 735	4,5	5	63	4 776	4,2	6	61
Personnes	3 415	11,2	2	79	1 310	1,6	21	62	4 725	4,2	7	74
Sol	1 031	3,4	9	83	3 441	4,2	7	94	4 471	3,9	8	91
Boîtes et caisses	1 332	4,4	6	78	2 423	2,9	11	51	3 755	3,3	9	61
Autres agents causaux	788	2,6	11	44	2 552	3,1	10	37	3 340	2,9	10	39
Déchets, rebuts, débris	210	0,7	21	20	2 681	3,2	8	10	2 891	2,6	11	11
Éléments de structure métallique	239	0,8	20	55	2 579	3,1	9	48	2 818	2,5	12	49
Outils à main de coupe	713	2,3	12	21	2 043	2,5	12	24	2 756	2,4	13	23
Mobiliers	1 049	3,4	7	65	1 620	2,0	16	50	2 669	2,4	14	56
Plantes, animaux et minéraux	559	1,8	15	46	1 773	2,1	13	68	2 333	2,1	15	63
Produits chimiques	410	1,3	17	54	1 770	2,1	14	34	2 180	1,9	16	38
Autres instruments et matériels	630	2,1	14	65	1 527	1,8	19	60	2 157	1,9	17	61
Planchers intérieurs	900	3,0	10	85	1 155	1,4	24	89	2 055	1,8	18	87
Bois, charpentes de bois	169	0,6	23	70	1 683	2,0	15	57	1 852	1,6	19	58
Véhicules motorisés routiers	270	0,9	19	86	1 536	1,9	18	93	1 806	1,6	20	92
Pièces de machinerie	191	0,6	22	56	1 604	1,9	17	58	1 795	1,6	21	58
Escaliers	711	2,3	13	74	910	1,1	26	68	1 620	1,4	22	71
Bruit	28	0,1	28	0	1 406	1,7	20	1	1 433	1,3	23	1
Autres véhicules	153	0,5	24	70	1 183	1,4	23	70	1 336	1,2	24	70
Autres outils à main non mécaniques	130	0,4	25	54	1 189	1,4	22	39	1 319	1,2	25	41
Chariot manuel, diable	324	1,1	18	61	806	1,0	27	52	1 130	1,0	26	54
Outils à main mécaniques	73	0,2	27	50	1 025	1,2	25	44	1 098	1,0	27	44
Autres matériaux de construction	76	0,2	26	39	359	0,4	28	42	435	0,4	28	42
Total	30 487	100		83	82 876	100		66	113 363	100		71

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.5 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Siège	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Dos	22 972	26,5	1	2 327	30,1	1	5 549	29,4	1	30 847	27,2	1
Doigts	11 659	13,4	2	372	4,8	7	2 244	11,9	2	14 275	12,6	2
Épaule	6 407	7,4	3	533	6,9	3	1 362	7,2	3	8 302	7,3	3
Genou	4 391	5,1	4	526	6,8	4	1 003	5,3	4	5 920	5,2	4
Cheville	3 791	4,4	7	597	7,7	2	957	5,1	5	5 345	4,7	5
Main	4 270	4,9	6	169	2,2	16	881	4,7	7	5 319	4,7	6
Oeil	4 365	5,0	5	104	1,4	18	384	2,0	16	4 853	4,3	7
Sièges multiples	3 400	3,9	9	522	6,8	5	905	4,8	6	4 827	4,3	8
Poignet	3 519	4,1	8	259	3,4	10	637	3,4	10	4 416	3,9	9
Pied-orteil	3 388	3,9	10	347	4,5	8	637	3,4	11	4 372	3,9	10
Autres membres supérieurs	2 831	3,3	11	189	2,4	14	556	2,9	12	3 575	3,2	11
Coude	2 663	3,1	12	209	2,7	12	468	2,5	13	3 340	2,9	12
Vertèbres cervicales	2 268	2,6	14	341	4,4	9	703	3,7	9	3 312	2,9	13
Autres membres inférieurs	2 407	2,8	13	216	2,8	11	426	2,3	14	3 049	2,7	14
Thorax	2 209	2,5	15	171	2,2	15	387	2,1	15	2 767	2,4	15
Tronc-abdomen-aîne	1 794	2,1	16	144	1,9	17	343	1,8	18	2 280	2,0	16
Système corporel	995	1,1	19	396	5,1	6	782	4,1	8	2 173	1,9	17
Tête	1 615	1,9	17	196	2,5	13	360	1,9	17	2 170	1,9	18
Oreille	1 361	1,6	18	58	0,8	19	164	0,9	19	1 583	1,4	19
Autres sièges (inconnus)	473	0,5	20	48	0,6	20	116	0,6	20	637	0,6	20
Total	86 777	100,0		7 723	100,0		18 862	100,0		113 363	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.6 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Entorse-foulure	31 735	36,6	1	3 509	45,4	1	7 872	41,7	1	43 116	38,0	1
Ecchymose-contusion	11 827	13,6	2	971	12,6	2	2 099	11,1	2	14 897	13,1	2
Problèmes m-s (sauf au dos)	8 433	9,7	3	646	8,4	3	1 480	7,8	4	10 560	9,3	3
Plaies ouvertes	7 661	8,8	4	230	3,0	8	1 577	8,4	3	9 469	8,4	4
Fractures	4 986	5,7	5	554	7,2	4	850	4,5	5	6 390	5,6	5
Nature inconnue	3 366	3,9	6	307	4,0	6	739	3,9	6	4 412	3,9	6
Affections du dos	2 913	3,4	7	320	4,1	5	703	3,7	8	3 935	3,5	7
Blessure superficielle	2 777	3,2	8	68	0,9	12	502	2,7	10	3 348	3,0	8
Trouble de l'œil (conjonctivite)	2 282	2,6	9	57	0,7	13	212	1,1	14	2 551	2,3	9
Douleurs (sauf au dos)	1 877	2,2	10	183	2,4	11	420	2,2	12	2 480	2,2	10
Autres maladies	1 774	2,0	11	184	2,4	10	459	2,4	11	2 417	2,1	11
Brûlure	1 591	1,8	14	56	0,7	14	703	3,7	7	2 351	2,1	12
Blessures multiples	1 763	2,0	12	217	2,8	9	360	1,9	13	2 340	2,1	13
Corps étranger	1 724	2,0	13	23	0,3	17	108	0,6	17	1 855	1,6	14
Trouble de l'oreille	1 259	1,5	15	51	0,7	15	147	0,8	15	1 457	1,3	15
Troubles mentaux	301	0,3	17	305	3,9	7	518	2,7	9	1 124	1,0	16
Autres blessures	507	0,6	16	41	0,5	16	112	0,6	16	660	0,6	17
Total	86 777	100,0		7 723	100,0		18 862	100,0		113 363	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.7 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon le genre d'accident et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Frappé par	10 152	11,7	1	509	6,6	7	1 652	8,8	3	12 313	10,9	1
Autres efforts excessifs	9 140	10,5	2	755	9,8	2	1 913	10,1	2	11 808	10,4	2
Effort excessif en soulevant	8 351	9,6	3	669	8,7	4	2 271	12,0	1	11 291	10,0	3
Autres réactions du corps	6 895	7,9	4	680	8,8	3	1 366	7,2	5	8 941	7,9	4
Heurter	6 599	7,6	5	343	4,4	11	1 152	6,1	7	8 094	7,1	5
Chute au même niveau	4 908	5,7	8	962	12,5	1	1 599	8,5	4	7 468	6,6	6
Coincé ou écrasé	6 277	7,2	6	189	2,4	15	644	3,4	13	7 110	6,3	7
Autres genres nca ou np	5 152	5,9	7	514	6,7	6	1 183	6,3	6	6 848	6,0	8
Chute niveau inférieur et sauts	4 699	5,4	9	657	8,5	5	1 031	5,5	8	6 387	5,6	9
Se pencher-grimper-s'étirer	3 835	4,4	10	475	6,2	9	964	5,1	9	5 273	4,7	10
Genres d'accident inconnus	3 430	4,0	11	292	3,8	12	694	3,7	12	4 416	3,9	11
Glisser-trébucher	2 912	3,4	14	414	5,4	10	757	4,0	11	4 084	3,6	12
Mouvements répétitifs	3 226	3,7	12	248	3,2	13	450	2,4	16	3 924	3,5	13
Frottement-abrasion-friction	2 781	3,2	15	72	0,9	17	595	3,2	15	3 448	3,0	14
Corps étrangers	2 987	3,4	13	48	0,6	19	220	1,2	19	3 255	2,9	15
Contacts températures extrêmes	1 209	1,4	18	45	0,6	20	632	3,4	14	1 886	1,7	16
Actes violents	578	0,7	20	487	6,3	8	783	4,2	10	1 848	1,6	17
Exposition substances nocives	1 368	1,6	16	109	1,4	16	371	2,0	18	1 848	1,6	18
Accidents de transport	1 028	1,2	19	205	2,7	14	442	2,3	17	1 675	1,5	19
Exposition au bruit	1 249	1,4	17	50	0,7	18	145	0,8	20	1 444	1,3	20
Total	86 777	100,0		7 723	100,0		18 862	100,0		113 363	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau A.8 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvement corporel ou posture	25 689	29,6	1	2 527	32,7	1	5 582	29,6	1	33 798	29,8	1
Agents causaux inconnus	5 787	6,7	3	467	6,0	5	1 115	5,9	3	7 368	6,5	2
Autres pièces et matériaux	5 807	6,7	2	135	1,7	14	525	2,8	11	6 467	5,7	3
Autres contenants	4 648	5,4	4	195	2,5	11	1 065	5,6	4	5 909	5,2	4
Autres surfaces de travail	3 669	4,2	6	535	6,9	3	866	4,6	6	5 069	4,5	5
Machines	4 033	4,6	5	131	1,7	15	612	3,2	9	4 776	4,2	6
Personnes	2 100	2,4	12	931	12,1	2	1 694	9,0	2	4 725	4,2	7
Sol	3 248	3,7	7	475	6,1	4	749	4,0	8	4 471	3,9	8
Boîtes et caisses	2 575	3,0	9	285	3,7	8	895	4,7	5	3 755	3,3	9
Autres agents causaux	2 524	2,9	11	204	2,6	10	612	3,2	10	3 340	2,9	10
Déchets, rebuts, débris	2 648	3,1	8	41	0,5	22	202	1,1	20	2 891	2,6	11
Éléments de structure métallique	2 550	2,9	10	53	0,7	20	215	1,1	19	2 818	2,5	12
Outils à main de coupe	1 882	2,2	13	55	0,7	19	820	4,3	7	2 756	2,4	13
Mobiliers	1 879	2,2	14	307	4,0	7	483	2,6	14	2 669	2,4	14
Plantes, animaux et minéraux	1 723	2,0	16	110	1,4	16	500	2,7	13	2 333	2,1	15
Produits chimiques	1 859	2,1	15	59	0,8	18	262	1,4	18	2 180	1,9	16
Autres instruments et matériels	1 593	1,8	19	178	2,3	12	386	2,0	16	2 157	1,9	17
Planchers intérieurs	1 297	1,5	20	241	3,1	9	517	2,7	12	2 055	1,8	18
Bois, charpentes de bois	1 720	2,0	17	33	0,4	24	98	0,5	26	1 852	1,6	19
Véhicules motorisés routiers	1 194	1,4	22	177	2,3	13	435	2,3	15	1 806	1,6	20
Pièces de machinerie	1 609	1,9	18	32	0,4	26	154	0,8	23	1 795	1,6	21
Escaliers	917	1,1	27	332	4,3	6	371	2,0	17	1 620	1,4	22
Bruit	1 240	1,4	21	50	0,6	21	144	0,8	24	1 433	1,3	23
Autres véhicules	1 082	1,2	24	73	0,9	17	181	1,0	21	1 336	1,2	24
Autres outils à main non mécaniques	1 187	1,4	23	33	0,4	25	100	0,5	25	1 319	1,2	25
Chariot manuel, diable	922	1,1	26	40	0,5	23	168	0,9	22	1 130	1,0	26
Outils à main mécaniques	1 041	1,2	25	10	0,1	28	47	0,2	28	1 098	1,0	27
Autres matériaux de construction	354	0,4	28	15	0,2	27	66	0,3	27	435	0,4	28
Total	86 777	100,0		7 723	100,0		18 862	100,0		113 363	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

**ANNEXE B : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS
PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES SELON LE SEXE – 15-24
ANS**

Tableau B.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 15-24 ans, selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy
Dos	1 294	27,9	1	48,4	3 211	22,1	1	37,5	4 504	23,5	1	40,6
Doigts	725	15,6	2	21,3	2 984	20,5	2	26,6	3 709	19,3	2	25,6
Main	296	6,4	4	34,7	1 064	7,3	3	25,7	1 361	7,1	3	27,7
Épaule	342	7,4	3	56,6	763	5,2	5	45,7	1 104	5,8	4	49,1
Cheville	225	4,9	6	29,6	747	5,1	7	29,2	972	5,1	5	29,3
Poignet	278	6,0	5	58,1	655	4,5	8	34,0	932	4,9	6	41,2
Oeil	89	1,9	13	10,5	827	5,7	4	8,3	916	4,8	7	8,5
Pied-orteil	131	2,8	12	26,1	757	5,2	6	24,5	888	4,6	8	24,8
Genou	198	4,3	7	47,8	633	4,4	9	49,7	831	4,3	9	49,3
Autres membres supérieurs	172	3,7	9	41,6	576	4,0	10	36,6	747	3,9	10	37,7
Sièges multiples	184	4,0	8	58,1	419	2,9	12	62,2	603	3,1	11	60,9
Autres membres inférieurs	76	1,6	16	34,9	427	2,9	11	37,4	503	2,6	12	37,0
Tête	85	1,8	14	31,9	331	2,3	13	25,7	416	2,2	13	26,9
Vertèbres cervicales	169	3,6	10	43,0	231	1,6	15	29,0	400	2,1	14	34,9
Système corporel	161	3,5	11	132,7	163	1,1	18	39,3	324	1,7	15	85,8
Coude	77	1,7	15	69,1	234	1,6	14	29,2	311	1,6	16	39,1
Tronc-abdomen-aîne	50	1,1	17	41,6	230	1,6	16	39,5	279	1,5	17	39,9
Thorax	49	1,1	18	47,3	215	1,5	17	25,3	264	1,4	18	29,4
Autres sièges (inconnus)	29	0,6	19	38,8	72	0,5	19	51,1	101	0,5	19	47,6
Oreille	3	0,1	20	21,9	12	0,1	20	10,0	14	0,1	20	12,2
Total	4 633	100,0		44,7	14 549	100,0		32,5	19 182	100,0		35,5

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau B.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 15-24 ans, selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy
Entorse-foulure	1 837	39,7	1	44,9	4 590	31,5	1	34,1	6 427	33,5	1	37,2
Ecchymose-contusion	573	12,4	2	23,6	2 387	16,4	2	19,3	2 960	15,4	2	20,1
Plaies ouvertes	458	9,9	4	20,1	2 110	14,5	3	27,1	2 568	13,4	3	25,9
Problèmes m-s (sauf au dos)	481	10,4	3	58,4	882	6,1	4	34,2	1 363	7,1	4	42,8
Fractures	134	2,9	9	61,5	877	6,0	5	71,4	1 011	5,3	5	70,1
Blessure superficielle	140	3,0	8	13,4	767	5,3	6	17,6	908	4,7	6	16,9
Brûlure	227	4,9	5	11,6	444	3,0	8	16,8	670	3,5	7	15,0
Nature inconnue	153	3,3	6	129,1	457	3,1	7	103,2	611	3,2	8	109,7
Affections du dos	140	3,0	7	56,5	350	2,4	10	35,9	490	2,6	9	41,8
Trouble de l'oeil (conjonctivite)	51	1,1	14	7,7	430	3,0	9	7,1	481	2,5	10	7,1
Blessures multiples	85	1,8	13	34,0	332	2,3	11	36,1	417	2,2	11	35,7
Corps étranger	20	0,4	16	21,9	327	2,2	12	6,1	347	1,8	12	7,0
Autres maladies	96	2,1	12	58,0	245	1,7	13	46,5	340	1,8	13	49,7
Douleurs (sauf au dos)	104	2,2	11	38,4	228	1,6	14	29,7	332	1,7	14	32,4
Troubles mentaux	108	2,3	10	180,4	33	0,2	16	81,3	141	0,7	15	157,4
Autres blessures	25	0,5	15	20,0	90	0,6	15	20,3	115	0,6	16	20,3
Trouble de l'oreille	1	0,0	17	39,7	2	0,0	17	8,2	3	0,0	17	20,0
Total	4 633	100,0		44,7	14 549	100,0		32,5	19 182	100,0		35,5

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau B.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 15-24 ans, selon le genre d'accident et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy
Frappé par	435	9,4	2	25,4	2 432	16,7	1	24,6	2 867	14,9	1	24,7
Effort excessif en soulevant	553	11,9	1	42,7	1 227	8,4	4	35,7	1 780	9,3	2	37,9
Coincé ou écrasé	236	5,1	9	33,9	1 524	10,5	2	39,9	1 759	9,2	3	39,1
Heurter	319	6,9	6	24,0	1 364	9,4	3	24,3	1 684	8,8	4	24,2
Autres efforts excessifs	427	9,2	3	51,9	1 161	8,0	5	33,8	1 588	8,3	5	38,6
Autres réactions du corps	353	7,6	4	42,8	931	6,4	6	31,0	1 284	6,7	6	34,3
Autres genres nca ou np	256	5,5	7	55,4	750	5,2	7	30,9	1 006	5,2	7	37,1
Chute au même niveau	331	7,2	5	37,8	648	4,5	9	35,1	980	5,1	8	36,0
Frottement-abrasion-friction	171	3,7	14	16,5	695	4,8	8	19,5	867	4,5	9	18,9
Chute niveau inférieur et sauts	205	4,4	11	43,0	613	4,2	10	49,3	818	4,3	10	47,7
Se pencher-grimper-s'étirer	232	5,0	10	50,4	478	3,3	13	34,0	710	3,7	11	39,4
Genres d'accident inconnus	154	3,3	15	125,4	492	3,4	12	91,5	646	3,4	12	99,6
Corps étrangers	43	0,9	19	5,5	562	3,9	11	7,3	605	3,2	13	7,2
Mouvements répétitifs	240	5,2	8	65,5	342	2,4	16	36,0	582	3,0	14	48,1
Contacts températures extrêmes	202	4,4	12	9,7	361	2,5	15	13,8	563	2,9	15	12,3
Glisser-trébucher	140	3,0	16	33,3	375	2,6	14	29,9	515	2,7	16	30,8
Exposition substances nocives	114	2,5	17	42,8	255	1,8	17	27,7	369	1,9	17	32,4
Actes violents	176	3,8	13	112,9	146	1,0	19	36,5	322	1,7	18	78,2
Accidents de transport	45	1,0	18	64,6	189	1,3	18	60,0	234	1,2	19	60,9
Exposition au bruit	0	0,0	20	11,0	1	0,0	20	3,3	2	0,0	20	4,8
Total	4 633	100,0		44,7	14 549	100,0		32,5	19 182	100,0		35,5

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau B.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 15-24 ans, selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy	N	%	Rang	Durée moy
Mouvement corporel ou posture	1 435	31,0	1	49,7	3 427	23,6	1	33,0	4 862	25,3	1	37,9
Autres pièces et matériaux	94	2,0	16	35,3	1 104	7,6	2	25,7	1 197	6,2	2	26,4
Agents causaux inconnus	260	5,6	4	93,7	934	6,4	3	62,4	1 195	6,2	3	69,2
Autres contenants	255	5,5	5	38,3	919	6,3	4	30,9	1 175	6,1	4	32,5
Machines	269	5,8	3	28,7	880	6,0	5	47,1	1 149	6,0	5	42,8
Outils à main de coupe	214	4,6	7	16,4	738	5,1	6	17,2	953	5,0	6	17,0
Boîtes et caisses	247	5,3	6	39,9	544	3,7	7	25,8	791	4,1	7	30,2
Autres surfaces de travail	183	4,0	8	32,8	526	3,6	8	34,3	709	3,7	8	33,9
Autres agents causaux	143	3,1	10	20,8	455	3,1	11	18,9	598	3,1	9	19,3
Plantes, animaux et minéraux	153	3,3	9	22,5	399	2,7	14	30,6	552	2,9	10	28,3
Éléments de structure métallique	40	0,9	18	53,5	503	3,5	9	23,5	544	2,8	11	25,7
Sol	121	2,6	13	41,1	409	2,8	13	45,8	530	2,8	12	44,8
Déchets, rebuts, débris	34	0,7	22	9,6	476	3,3	10	9,4	509	2,7	13	9,4
Personnes	403	8,7	2	70,5	96	0,7	26	42,3	499	2,6	14	65,1
Produits chimiques	90	1,9	17	39,5	374	2,6	15	20,8	464	2,4	15	24,4
Bois, charpentes de bois	31	0,7	24	31,6	413	2,8	12	28,3	444	2,3	16	28,5
Mobiliers	134	2,9	12	32,4	305	2,1	16	26,4	438	2,3	17	28,3
Autres instruments et matériels	95	2,0	15	41,9	297	2,0	18	32,5	392	2,0	18	34,8
Pièces de machinerie	37	0,8	20	38,4	303	2,1	17	34,9	339	1,8	19	35,3
Planchers intérieurs	135	2,9	11	40,9	180	1,2	22	41,2	316	1,6	20	41,0
Autres véhicules	32	0,7	23	43,3	272	1,9	19	39,0	304	1,6	21	39,4
Autres outils à main non mécaniques	22	0,5	25	25,8	214	1,5	20	23,0	235	1,2	22	23,3
Outils à main mécaniques	18	0,4	26	15,9	213	1,5	21	27,4	232	1,2	23	26,5
Escaliers	98	2,1	14	31,3	132	0,9	25	29,0	229	1,2	24	30,0
Chariot manuel, diable	40	0,9	19	26,4	176	1,2	23	31,0	216	1,1	25	30,2
Véhicules motorisés routiers	35	0,8	21	67,7	173	1,2	24	63,8	208	1,1	26	64,5
Autres matériaux de construction	13	0,3	27	24,2	86	0,6	27	24,7	100	0,5	27	24,6
Bruit	0	0,0	28	11,0	1	0,0	28	3,0	1	0,0	28	5,0
Total	4 633	100,0		44,7	14 549	100,0		32,5	19 182	100,0		35,5

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

**ANNEXE C : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS
PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES SELON LE SEXE – 45 ANS
ET PLUS**

Tableau C.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 45 ans et plus, selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.
Dos	2 940	29,6	1	84	5 907	24,9	1	96	8 847	26,3	1	92
Doigts	844	8,5	3	52	2 546	10,7	2	48	3 391	10,1	2	49
Épaule	1 030	10,4	2	154	1 646	6,9	3	183	2 676	8,0	3	171
Genou	505	5,1	6	109	1 568	6,6	4	110	2 072	6,2	4	110
Sièges multiples	634	6,4	4	125	1 092	4,6	6	177	1 726	5,1	5	158
Cheville	464	4,7	7	57	951	4,0	7	63	1 415	4,2	6	61
Oreille	28	0,3	20	13	1 354	5,7	5	1	1 381	4,1	7	2
Main	327	3,3	11	60	926	3,9	8	58	1 253	3,7	8	58
Pied-orteil	357	3,6	9	43	873	3,7	11	69	1 231	3,7	9	61
Coude	403	4,1	8	145	814	3,4	12	107	1 217	3,6	10	120
Poignet	512	5,2	5	134	668	2,8	15	105	1 181	3,5	11	117
Thorax	204	2,1	14	57	899	3,8	10	65	1 103	3,3	12	64
Oeil	122	1,2	18	8	923	3,9	9	16	1 045	3,1	13	15
Autres membres inférieurs	202	2,0	15	77	794	3,3	13	91	996	3,0	14	88
Autres membres supérieurs	323	3,3	12	134	644	2,7	16	114	967	2,9	15	121
Tronc-abdomen-aîne	150	1,5	17	98	718	3,0	14	82	868	2,6	16	85
Vertèbres cervicales	354	3,6	10	95	447	1,9	18	129	802	2,4	17	114
Système corporel	301	3,0	13	198	371	1,6	19	124	671	2,0	18	157
Tête	152	1,5	16	44	453	1,9	17	71	605	1,8	19	64
Autres sièges (inconnus)	67	0,7	19	124	135	0,6	20	204	202	0,6	20	178
Total	9 919	100,0		97,5	23 731	100,0		89,7	33 649	100,0		92,0

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau C.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 45 ans et plus, selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.
Entorse-foulure	4 093	41,3	1	75	8 171	34,4	1	77	12 264	36,4	1	76
Ecchymose-contusion	1 198	12,1	3	54	2 996	12,6	2	58	4 194	12,5	2	57
Problèmes m-s (sauf au dos)	1 438	14,5	2	142	2 077	8,8	3	121	3 515	10,4	3	129
Fractures	556	5,6	4	127	1 735	7,3	5	141	2 291	6,8	4	138
Plaies ouvertes	429	4,3	6	35	1 813	7,6	4	43	2 242	6,7	5	42
Nature inconnue	436	4,4	5	362	1 028	4,3	7	403	1 464	4,4	6	390
Trouble de l'oreille	24	0,2	17	14	1 294	5,5	6	1	1 318	3,9	7	1
Affections du dos	392	3,9	7	91	780	3,3	8	120	1 171	3,5	8	110
Autres maladies	192	1,9	10	79	698	2,9	9	94	890	2,6	9	91
Douleurs (sauf au dos)	280	2,8	8	81	515	2,2	11	88	795	2,4	10	86
Blessure superficielle	167	1,7	12	28	600	2,5	10	31	767	2,3	11	30
Blessures multiples	221	2,2	9	99	478	2,0	12	120	699	2,1	12	113
Trouble de l'oeil (conjonctivite)	70	0,7	14	7	478	2,0	13	9	548	1,6	13	9
Brûlure	161	1,6	13	23	367	1,5	15	39	528	1,6	14	34
Corps étranger	31	0,3	16	6	370	1,6	14	11	401	1,2	15	10
Troubles mentaux	183	1,8	11	227	207	0,9	16	125	390	1,2	16	173
Autres blessures	47	0,5	15	57	126	0,5	17	69	172	0,5	17	66
Total	9 919	100,0		97,5	23 731	100,0		89,7	33 649	100,0		92,0

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau C.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 45 ans et plus, selon le genre d'accident et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.
Autres efforts excessifs	1 170	11,8	2	93	2 320	9,8	2	93	3 490	10,4	1	93
Effort excessif en soulevant	1 154	11,6	3	83	1 995	8,4	3	86	3 149	9,4	2	85
Frappé par	606	6,1	8	48	2 404	10,1	1	62	3 010	8,9	3	59
Chute au même niveau	1 198	12,1	1	91	1 682	7,1	6	95	2 880	8,6	4	94
Autres réactions du corps	851	8,6	4	80	1 739	7,3	4	74	2 590	7,7	5	76
Chute niveau inférieur et sauts	532	5,4	9	102	1 687	7,1	5	139	2 220	6,6	6	130
Heurter	521	5,2	10	52	1 664	7,0	7	48	2 185	6,5	7	49
Autres genres nca ou np	624	6,3	5	96	1 317	5,6	9	82	1 941	5,8	8	87
Coincé ou écrasé	322	3,2	13	55	1 398	5,9	8	71	1 720	5,1	9	68
Se pencher-grimper-s'étirer	623	6,3	6	76	1 009	4,3	12	63	1 632	4,9	10	68
Genres d'accident inconnus	400	4,0	11	378	1 036	4,4	11	390	1 436	4,3	11	387
Glisser-trébucher	364	3,7	12	74	966	4,1	13	71	1 330	4,0	12	72
Exposition au bruit	23	0,2	20	0	1 289	5,4	10	1	1 312	3,9	13	1
Mouvements répétitifs	618	6,2	7	168	566	2,4	16	137	1 185	3,5	14	153
Frottement-abrasion-friction	178	1,8	15	30	680	2,9	14	53	858	2,5	15	49
Corps étrangers	57	0,6	19	6	647	2,7	15	10	704	2,1	16	10
Actes violents	292	2,9	14	134	247	1,0	20	94	539	1,6	17	116
Exposition substances nocives	161	1,6	16	64	372	1,6	18	87	533	1,6	18	80
Accidents de transport	78	0,8	18	104	434	1,8	17	136	512	1,5	19	132
Contacts températures extrêmes	145	1,5	17	28	279	1,2	19	33	424	1,3	20	31
Total	9 919	100,0		97,5	23 731	100,0		89,7	33 649	100,0		92,0

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau C.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles indemnisées pour les 45 ans et plus, selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.	N	%	Rang	Durée moy.
Mouvement corporel ou posture	3 482	35,1	1	99	6 583	27,7	1	82	10 065	29,9	1	87
Agents causaux inconnus	592	6,0	3	287	1 650	7,0	2	276	2 242	6,7	2	279
Autres surfaces de travail	571	5,8	4	70	1 202	5,1	6	102	1 773	5,3	3	92
Autres pièces et matériaux	159	1,6	15	68	1 554	6,5	3	72	1 713	5,1	4	72
Sol	408	4,1	6	98	1 221	5,1	5	119	1 629	4,8	5	114
Autres contenants	479	4,8	5	87	1 110	4,7	7	74	1 588	4,7	6	78
Personnes	1 148	11,6	2	87	394	1,7	21	78	1 542	4,6	7	85
Bruit	23	0,2	26	0	1 280	5,4	4	1	1 303	3,9	8	1
Machines	281	2,8	10	66	925	3,9	8	86	1 206	3,6	9	82
Boîtes et caisses	381	3,8	8	89	571	2,4	12	74	953	2,8	10	80
Autres agents causaux	264	2,7	11	56	688	2,9	9	52	952	2,8	11	53
Mobiliers	382	3,9	7	65	457	1,9	15	61	839	2,5	12	63
Planchers intérieurs	380	3,8	9	100	398	1,7	20	109	779	2,3	13	105
Éléments de structure métallique	69	0,7	19	46	667	2,8	10	72	736	2,2	14	70
Déchets, rebuts, débris	60	0,6	21	20	613	2,6	11	15	673	2,0	15	15
Plantes, animaux et minéraux	142	1,4	16	61	486	2,0	14	104	628	1,9	16	94
Autres instruments et matériels	192	1,9	13	79	404	1,7	19	88	596	1,8	17	85
Véhicules motorisés routiers	68	0,7	20	100	509	2,1	13	126	578	1,7	18	123
Produits chimiques	106	1,1	18	56	437	1,8	16	52	543	1,6	19	53
Escaliers	259	2,6	12	96	282	1,2	25	92	541	1,6	20	94
Outils à main de coupe	169	1,7	14	26	340	1,4	22	34	510	1,5	21	31
Pièces de machinerie	44	0,4	22	74	423	1,8	17	77	467	1,4	22	77
Bois, charpentes de bois	36	0,4	24	79	408	1,7	18	83	444	1,3	23	83
Autres outils à main non mécaniques	32	0,3	25	61	312	1,3	23	51	344	1,0	24	52
Autres véhicules	42	0,4	23	85	301	1,3	24	97	343	1,0	25	95
Chariot manuel, diable	109	1,1	17	65	201	0,8	27	67	310	0,9	26	67
Outils à main mécaniques	16	0,2	28	61	241	1,0	26	71	257	0,8	27	70
Autres matériaux de construction	23	0,2	27	52	73	0,3	28	49	96	0,3	28	49
Total	9 919	100,0		97,5	23 731	100,0		89,7	33 649	100,0		92,0

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

**ANNEXE D : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS
PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES SELON LE SEXE OU LA
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE POUR LES MALADIES
PROFESSIONNELLES**

Tableau D.1 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Siège de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Oreille	28	1,8	10	1 462	42,6	1	1 489	29,8	1
Épaule	437	28,0	1	468	13,6	2	905	18,1	2
Poignet	345	22,1	2	426	12,4	3	771	15,4	3
Coude	235	15,1	3	356	10,4	4	591	11,8	4
Autres membres supérieurs	116	7,4	4	110	3,2	7	226	4,5	5
Main	93	6,0	6	120	3,5	6	213	4,3	6
Doigts	94	6,0	5	103	3,0	8	196	3,9	7
Thorax	29	1,9	8	152	4,4	5	181	3,6	8
Sièges multiples	71	4,6	7	71	2,1	9	143	2,9	9
Système corporel	28	1,8	11	69	2,0	10	96	1,9	10
Vertèbres cervicales	29	1,9	9	10	0,3	14	39	0,8	11
Dos	17	1,1	12	19	0,6	12	36	0,7	12
Genou	6	0,4	15	24	0,7	11	30	0,6	13
Tronc-abdomen-aîne	6	0,4	16	11	0,3	13	17	0,3	14
Tête	8	0,5	14	9	0,3	15	17	0,3	15
Autres sièges (inconnus)	9	0,6	13	8	0,2	16	16	0,3	16
Pied-orteil	4	0,3	17	7	0,2	17	11	0,2	17
Autres membres inférieurs	3	0,2	18	3	0,1	19	7	0,1	18
Oeil	1	0,1	19	4	0,1	18	5	0,1	19
Cheville	0	0,0	20	2	0,0	20	2	0,0	20
Total	1 560	100,0		3 431	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.2 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Problèmes m-s (sauf au dos)	1 133	72,6	1	1 364	39,7	2	2 497	50,0	1
Trouble de l'oreille	27	1,8	6	1 408	41,0	1	1 435	28,8	2
Nature inconnue	91	5,8	2	150	4,4	3	241	4,8	3
Douleurs (sauf au dos)	89	5,7	3	98	2,9	5	187	3,7	4
Maladies de la peau	69	4,4	4	85	2,5	7	155	3,1	5
Autres maladies de sources traumatiques	66	4,3	5	86	2,5	6	152	3,0	6
Maladies respiratoires	26	1,7	7	109	3,2	4	135	2,7	7
Maladies infectieuses et parasitaires	11	0,7	10	53	1,5	8	64	1,3	8
Autres maladies	25	1,6	8	30	0,9	10	55	1,1	9
Néoplasmes, tumeurs, cancers	0	0,0	12	37	1,1	9	37	0,7	10
Affections du dos	18	1,1	9	9	0,3	11	27	0,5	11
Troubles mentaux	4	0,2	11	3	0,1	12	6	0,1	12
Total	1 560	100,0		3 431	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.3 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon le genre d'accident et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvements répétitifs	927	59,4	1	1 002	29,2	2	1 929	38,7	1
Exposition au bruit	27	1,8	8	1 405	40,9	1	1 432	28,7	2
Exposition substances nocives	111	7,1	4	287	8,4	3	399	8,0	3
Autres réactions du corps	138	8,8	3	199	5,8	4	337	6,8	4
Autres genres nca ou np	148	9,5	2	179	5,2	5	327	6,6	5
Genres d'accident inconnus	96	6,2	5	153	4,5	6	250	5,0	6
Autres efforts excessifs	50	3,2	6	79	2,3	7	129	2,6	7
Effort excessif en soulevant	29	1,8	7	33	1,0	9	62	1,2	8
Frottement-abrasion-friction	4	0,3	10	47	1,4	8	51	1,0	9
Se pencher-grimper-s'étirer	20	1,3	9	23	0,7	10	43	0,9	10
Contacts températures extrêmes	3	0,2	11	7	0,2	11	10	0,2	11
Heurter	3	0,2	12	4	0,1	12	7	0,1	12
Frappé par	0	0,0	15	3	0,1	13	4	0,1	13
Corps étrangers			18	3	0,1	14	3	0,1	14
Chute au même niveau	1	0,0	14	2	0,1	15	3	0,1	15
Actes violents	1	0,1	13	1	0,0	18	2	0,0	16
Coincé ou écrasé	0	0,0	16	1	0,0	16	2	0,0	17
Chute niveau inférieur et sauts	0	0,0	17	1	0,0	17	1	0,0	18
Glisser-trébucher			19	1	0,0	19	1	0,0	19
Accidents de transport			20	1	0,0	20	1	0,0	20
Total	1 560	100,0		3 431	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.4 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvement corporel ou posture	1 245	79,8	1	1 430	41,7	1	2 676	53,6	1
Bruit	27	1,7	5	1 395	40,7	2	1 422	28,5	2
Agents causaux inconnus	110	7,1	2	173	5,0	3	283	5,7	3
Plantes, animaux et minéraux	46	2,9	4	159	4,6	4	205	4,1	4
Produits chimiques	59	3,8	3	135	3,9	5	194	3,9	5
Autres pièces et matériaux	13	0,9	7	15	0,4	7	28	0,6	6
Autres contenants	15	1,0	6	12	0,4	9	28	0,6	7
Machines	2	0,1	13	23	0,7	6	25	0,5	8
Autres agents causaux	8	0,5	9	14	0,4	8	22	0,4	9
Boîtes et caisses	8	0,5	8	10	0,3	12	18	0,4	10
Déchets, rebuts, débris	3	0,2	12	11	0,3	10	14	0,3	11
Outils à main mécaniques	1	0,1	18	11	0,3	11	13	0,3	12
Personnes	7	0,5	10	4	0,1	15	11	0,2	13
Bois, charpentes de bois	2	0,1	16	9	0,3	13	11	0,2	14
Autres instruments et matériels	2	0,1	14	8	0,2	14	10	0,2	15
Mobiliers	3	0,2	11	3	0,1	19	6	0,1	16
Pièces de machinerie	2	0,1	17	3	0,1	16	5	0,1	17
Autres outils à main non mécaniques	1	0,1	19	3	0,1	17	4	0,1	18
Autres surfaces de travail	1	0,0	20	3	0,1	18	4	0,1	19
Éléments de structure métallique	2	0,1	15	1	0,0	22	3	0,1	20
Planchers intérieurs	0	0,0	23	2	0,1	20	3	0,1	21
Sol			25	2	0,0	21	2	0,0	22
Chariot manuel, diable	1	0,0	21	1	0,0	25	1	0,0	23
Véhicules motorisés routiers			26	1	0,0	23	1	0,0	24
Autres véhicules	0	0,0	24	1	0,0	26	1	0,0	25
Outils à main de coupe			27	1	0,0	24	1	0,0	26
Autres matériaux de construction	1	0,0	22			27	1	0,0	27
Total	1 560	100,0		3 431	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.5 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Siège de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Oreille	1 287	30,6	1	52	23,1	1	150	26,6	1	1 489	29,8	1
Épaule	756	18,0	2	45	20,0	2	103	18,2	2	905	18,1	2
Poignet	657	15,7	3	35	15,6	3	78	13,8	3	771	15,4	3
Coude	488	11,6	4	30	13,4	4	73	12,8	4	591	11,8	4
Autres membres supérieurs	190	4,5	5	12	5,3	5	25	4,4	6	226	4,5	5
Main	167	4,0	7	6	2,8	9	39	6,9	5	213	4,3	6
Doigts	171	4,1	6	5	2,1	11	21	3,7	7	196	3,9	7
Thorax	153	3,6	8	8	3,7	6	20	3,5	8	181	3,6	8
Sièges multiples	116	2,8	9	8	3,7	7	19	3,3	9	143	2,9	9
Système corporel	77	1,8	10	5	2,3	10	14	2,5	10	96	1,9	10
Vertèbres cervicales	26	0,6	13	7	3,2	8	6	1,1	11	39	0,8	11
Dos	28	0,7	11	4	1,8	12	5	0,8	12	36	0,7	12
Genou	27	0,6	12	1	0,4	14	2	0,4	14	30	0,6	13
Tronc-abdomen-aîne	14	0,3	14	1	0,3	16	2	0,4	15	17	0,3	14
Tête	11	0,3	16	4	1,8	13	2	0,4	16	17	0,3	15
Autres sièges (inconnus)	12	0,3	15	1	0,4	15	3	0,5	13	16	0,3	16
Pied-orteil	9	0,2	17	0	0,0	18	2	0,4	17	11	0,2	17
Autres membres inférieurs	4	0,1	18	1	0,3	17	2	0,4	18	7	0,1	18
Oeil	4	0,1	19	0	0,0	19	1	0,1	19	5	0,1	19
Cheville	2	0,0	20	0	0,0	20	0	0,1	20	2	0,0	20
Total	4 198	100,0		227	100,0		566	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.6 : Distribution du nombre de maladies professionnelles selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Nature de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Problèmes m-s (sauf au dos)	2 107	50,2	1	118	51,8	1	272	48,1	1	2 497	50,0	1
Trouble de l'oreille	1 242	29,6	2	49	21,7	2	144	25,4	2	1 435	28,8	2
Nature inconnue	196	4,7	3	14	6,0	4	32	5,6	4	241	4,8	3
Douleurs (sauf au dos)	151	3,6	4	11	5,0	5	25	4,4	5	187	3,7	4
Maladies de la peau	112	2,7	6	3	1,2	8	40	7,1	3	155	3,1	5
Autres maladies de sources traumatiques	123	2,9	5	14	6,3	3	15	2,6	7	152	3,0	6
Maladies respiratoires	111	2,7	7	8	3,4	6	16	2,8	6	135	2,7	7
Maladies infectieuses et parasitaires	58	1,4	8	2	0,9	11	4	0,7	10	64	1,3	8
Autres maladies	43	1,0	9	2	0,9	10	10	1,8	8	55	1,1	9
Néoplasmes, tumeurs, cancers	35	0,8	10	0	0,0	12	2	0,4	11	37	0,7	10
Affections du dos	18	0,4	11	4	1,8	7	5	0,8	9	27	0,5	11
Troubles mentaux	2	0,1	12	2	1,0	9	2	0,3	12	6	0,1	12
Total	4 198	100,0		227	100,0		566	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.7 : Distribution du nombre de maladies professionnelles selon le genre d'accident et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Genre d'accident	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvements répétitifs	1 613	38,4	1	106	46,8	1	210	37,2	1	1 929	38,7	1
Exposition au bruit	1 239	29,5	2	49	21,6	2	144	25,4	2	1 432	28,7	2
Exposition substances nocives	324	7,7	3	13	5,9	4	61	10,8	3	399	8,0	3
Autres réactions du corps	297	7,1	4	12	5,4	6	28	4,9	6	337	6,8	4
Autres genres nca ou np	261	6,2	5	21	9,3	3	45	7,9	4	327	6,6	5
Genres d'accident inconnus	202	4,8	6	13	5,9	5	35	6,1	5	250	5,0	6
Autres efforts excessifs	108	2,6	7	6	2,5	7	15	2,7	7	129	2,6	7
Effort excessif en soulevant	47	1,1	8	2	0,9	9	12	2,2	8	62	1,2	8
Frottement-abrasion-friction	47	1,1	9	0	0,1	12	3	0,5	10	51	1,0	9
Se pencher-grimper-s'étirer	32	0,8	10	2	1,0	8	9	1,5	9	43	0,9	10
Contacts températures extrêmes	7	0,2	11			13	2	0,4	11	10	0,2	11
Heurter	6	0,2	12	1	0,3	10	0	0,1	13	7	0,1	12
Frappé par	3	0,1	13			14	0	0,1	14	4	0,1	13
Corps étrangers	3	0,1	14			15			18	3	0,1	14
Chute au même niveau	2	0,1	15			16	0	0,1	15	3	0,1	15
Coincé ou écrasé	2	0,0	16			17			19	2	0,0	16
Actes violents	1	0,0	18	1	0,3	11	1	0,1	12	2	0,0	17
Chute niveau inférieur et sauts	1	0,0	17			18			20	1	0,0	18
Glisser-trébucher	0	0,0	19			19	0	0,1	16	1	0,0	19
Accidents de transport	0	0,0	20			20	0	0,1	17	1	0,0	20
Total	4 198	100,0		227	100,0		566	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

Tableau D.8 : Distribution du nombre de maladies professionnelles indemnisées selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2000-2002

Agent causal de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvement corporel ou posture	2 239	53,3	1	142	62,4	1	295	52,1	1	2 676	53,6	1
Bruit	1 231	29,3	2	49	21,4	2	143	25,2	2	1 422	28,5	2
Agents causaux inconnus	229	5,5	3	16	6,9	3	38	6,7	3	283	5,7	3
Plantes, animaux et minéraux	177	4,2	4	5	2,2	5	23	4,1	5	205	4,1	4
Produits chimiques	152	3,6	5	5	2,3	4	37	6,5	4	194	3,9	5
Autres pièces et matériaux	23	0,5	6	1	0,3	10	5	0,9	7	28	0,6	6
Autres contenants	20	0,5	8	1	0,3	11	7	1,3	6	28	0,6	7
Machines	22	0,5	7	1	0,3	12	3	0,5	9	25	0,5	8
Autres agents causaux	17	0,4	9	0	0,1	15	4	0,7	8	22	0,4	9
Boîtes et caisses	15	0,3	10	1	0,4	7	3	0,5	10	18	0,4	10
Déchets, rebuts, débris	12	0,3	11	1	0,4	8	1	0,2	12	14	0,3	11
Outils à main mécaniques	12	0,3	12	0	0,1	16	1	0,1	14	13	0,3	12
Personnes	5	0,1	15	3	1,5	6	3	0,5	11	11	0,2	13
Bois, charpentes de bois	10	0,2	13	1	0,3	13	0	0,1	18	11	0,2	14
Autres instruments et matériels	9	0,2	14	0		18	1	0,2	13	10	0,2	15
Mobiliers	4	0,1	17	1	0,4	9	1	0,1	15	6	0,1	16
Pièces de machinerie	5	0,1	16	0		19	0	0,1	19	5	0,1	17
Autres outils à main non mécaniques	4	0,1	18	0		20	0		22	4	0,1	18
Autres surfaces de travail	3	0,1	19	0	0,1	17	0		23	4	0,1	19
Éléments de structure métallique	3	0,1	20	1	0,3	14	0		24	3	0,1	20
Planchers intérieurs	3	0,1	21	0		21	0		25	3	0,1	21
Sol	2	0,0	22	0		22	0		26	2	0,0	22
Chariot manuel, diable	1	0,0	24	0		23	1	0,1	16	1	0,0	23
Véhicules motorisés routiers	1	0,0	25	0		24	0	0,1	20	1	0,0	24
Autres véhicules	0	0,0	26	0		25	1	0,1	17	1	0,0	25
Outils à main de coupe	1	0,0	23	0		26	0		27	1	0,0	26
Autres matériaux de construction	0	0,0	27	0		27	0	0,1	21	1	0,0	27
Total	4 198	100,0		227	100,0		566	100,0		4 991	100,0	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées

**ANNEXE E : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES
CODES DE PROFESSIONS DE LA CLASSIFICATION
CANADIENNE DESCRIPTIVE DES PROFESSIONS DE 1971
(CDDP71), UTILISÉE À LA CSST POUR LES DONNÉES DE 2000
À 2002, ET LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES**

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
---------------------------	-----------	-------------

INCONNUS OU NON CODÉS

0		Profession non codée
0	0	Code absent
0	9919	Autres travailleurs, n.c.a.
0	9999	Professions non classées ou non identifiées

MANUELS

1	3135	Aides-infirmières et garçons de salle d'hôpital
1	3139	Personnel spécialisé et auxiliaires des soins inf. et théér.
1	3333	Chorégraphes et danseurs
1	3713	Athlètes
1	4153	Commis à l'expédition et à la réception
1	4155	Commis au stock et travailleurs assimilés
1	4157	Peseurs
1	4159	Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs, n.c.a.
1	4172	Facteurs
1	5145	Commis de stations-service
1	5193	Chauffeurs-livreurs
1	6117	Sous-officiers et soldats des forces armées
1	6129	Trav. spéc. préparation aliments boissons et services connexes
1	6133	Préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques
1	6135	Employés des wagons-lits et porteurs
1	6139	Travailleurs spéc. ds services logement et secteurs connexes
1	6142	Bonnes à tout faire, domestiques et travailleurs assimilés
1	6161	Blanchisseurs
1	6163	Nettoyeurs à sec
1	6165	Presseurs
1	6169	Trav. spéc. dans l'entretien de vêtements et tissus d'ameublement
1	6191	Concierges, employés des services domestiques et de nettoyage
1	6193	Conducteurs d'ascenseurs et de monte-charges
1	6198	Manoeuvres et travailleurs assimilés des services
1	7111	Agriculteurs, en général
1	7113	Éleveurs
1	7115	Exploitants de cultures de plein champ
1	7131	Directeurs d'exploitations agricoles
1	7181	Ouvriers agricoles, en général
1	7183	Ouvriers agricoles et horticoles
1	7185	Ouvriers d'exploitations arboricoles et viticoles
1	7187	Ouvriers agricoles de l'élevage
1	7191	Ouvriers d'exploitations laitières
1	7193	Ouvriers agricoles de l'aviculture
1	7195	Ouvriers pépiniéristes et assimilés
1	7197	Conducteurs réguliers & conducteurs contractuels mach. agric.
1	7198	Valets & garçons de ferme (agriculture, horticulture, élevage)
1	7199	Autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, n.c.a.
1	7313	Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	7315	Trappeurs et travailleurs assimilés
1	7319	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	7513	Bûcherons et travailleurs assimilés
1	7516	Contrôleurs, trieurs & mesureurs billes & travailleurs assimilés
1	7517	Trav. spéc. ds levage, triage, transport billes & trav. assimilés
1	7518	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'exploitation forestière
1	7519	Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.
1	7711	Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés
1	7713	Autres trav. spéc. dans le forage des roches & du sous-sol
1	7715	Boutefeux et dynamiteurs
1	7717	Mineurs & carriers spéc. ds havage, transport, chargement
1	7718	Manoeuvres & trav. ass. (mines, carrières, champs pétrole, gaz)
1	7719	Mineurs, carriers, foreurs de puits & trav. assimilés, n.c.a.
1	8111	Ouvriers au concassage et au broyage des minerais
1	8113	Conducteurs mélangeurs, séparateurs du minerai
1	8115	Fondeurs et grilleurs de minerais
1	8118	Manoeuvres & travailleurs assimilés au traitement du minerai
1	8119	Travailleurs spéc. dans le traitement du minerai, n.c.a.
1	8131	Travailleurs aux fours de fusion, conversion & d'affinage
1	8133	Travailleurs spéc. ds traitement thermique des métaux
1	8135	Lamineurs
1	8137	Mouleurs, noyauteurs et fondeurs de métaux
1	8141	Profileurs et étireurs de métaux
1	8143	Galvaniseurs, métalliseurs et travailleurs assimilés
1	8148	Manoeuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie
1	8149	Métallurgistes et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	8151	Conducteurs de fours, séchoirs à argile, verre, pierre
1	8153	Trav. spéc. ds séparation, conc. broy. malax. argile, verre, pierre
1	8155	Façonneurs de l'argile, du verre et de la pierre
1	8158	Manoeuvres & trav. ass. confection prod. argile, verre, pierre
1	8159	Confectionneurs prod. argile, verre, pierre & trav. assimilés
1	8161	Ouvriers au malaxage & mélange prod. chim. & matières analogues
1	8167	Grilleurs, cuiseurs & sécheurs de prod. chim. & mat. analogues
1	8171	Ouvriers au concassage, broyage prod. chim. & mat. analogues
1	8173	Enduiseurs et calandriers de prod. chim. & mat. analogues
1	8178	Manoeuvres & trav. ass. du trait. prod. chim. & mat. analogues
1	8179	Trav. spéc. ds traitement prod. chim. & matières analogues
1	8211	Meuniers de farine et de grains
1	8213	Boulangers, pâtisseries, confiseurs et travailleurs assimilés
1	8215	Trav. des abattoirs, conserveries, usines conditionnement de viande
1	8217	Travailleurs des conserveries, usines conditionnement de poisson
1	8221	Trav. conserveries, usines de conditionnement de fruits, légumes
1	8223	Ouvriers de laiterie et travailleurs assimilés
1	8225	Ouvriers de sucrerie et travailleurs assimilés
1	8227	Travailleurs de l'industrie de boissons
1	8228	Manoeuvres & travailleurs ass. industrie aliments, boissons
1	8229	Travailleurs de l'industrie aliments, boissons, trav. ass.
1	8231	Scieurs de bois d'oeuvre et travailleurs assimilés
1	8233	Ouvriers fabrication (contre-plaqué) & travailleurs ass.

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	8235	Ouvriers au traitement du bois
1	8236	Cont. vérif. trieurs, industrie bois à l'exclusion de la pâte à papier
1	8238	Manoeuvres trav. ass. industrie bois, à l'exclusion de la pâte à papier
1	8239	Travailleurs industrie bois à l'exclusion de la pâte à papier, n.c.a.
1	8258	Manoeuvres & trav. ass. industrie pâte à papier & papier
1	8259	Travailleurs de l'industrie pâte à papier, papier, n.c.a.
1	8261	Préparateurs de fibres textiles
1	8263	Fileurs et tordeurs de fibres textiles
1	8265	Bobineurs et renvideurs de textiles
1	8267	Tisseurs
1	8271	Tricoteurs
1	8273	Blanchisseurs et teinturiers de produits textiles
1	8275	Finisseurs et calandriers de produits textiles
1	8278	Manoeuvres et travailleurs assimilés du textile
1	8279	Travailleurs du textile, n.c.a.
1	8293	Travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac
1	8295	Travailleurs spécialisés dans le traitement des cuirs, peaux
1	8296	Cont. vérif. trieurs, échant. industries de transformation n.c.a.
1	8298	Autres manoeuvres & trav. ass. des industries de transformation
1	8299	Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.
1	8311	Ajusteurs-outilleurs
1	8313	Machinistes et régleurs de machines-outils
1	8315	Conducteurs de machines-outils
1	8319	Usineurs de métaux, n.c.a.
1	8331	Forgeurs
1	8333	Tôliers
1	8334	Conducteurs de machines à emboutir les métaux, n.c.a.
1	8335	Soudeurs et oxycoupeurs
1	8337	Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique
1	8339	Façonneurs et formeurs de métal à l'exception des usineurs, n.c.a.
1	8351	Modeleurs sur bois
1	8353	Scieurs de bois et travailleurs assimilés, sauf des scieries
1	8355	Raboteurs, tourneurs, façonneurs et travailleurs assimilés du bois
1	8356	Contrôleurs et vérificateurs du bois à la machine
1	8357	Ponceurs de bois
1	8359	Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.
1	8371	Trav. spéc. taille et façonnage de l'argile, verre, pierre et prod. simi.
1	8379	Travailleurs spéc. argile, verre, pierre, prod. similaires, n.c.a.
1	8393	Limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs & polisseurs, n.c.a.
1	8395	Gabarieurs et modeleurs, n.c.a.
1	8399	Autres usineurs et travailleurs des secteurs connexes, n.c.a.
1	8511	Trav. spéc. fabrication, montage moteurs, organes aux., n.c.a.
1	8513	Trav. spéc. fabrication, montage, véhicules automobiles, n.c.a.
1	8515	Trav. spéc. Dans la fabrication et le montage d'aéronefs, n.c.a.
1	8523	Trav. spéc. fabric. et montage de machines et matériel indus. n.c.a.
1	8525	Trav. spéc. fabric. et montage de machines de bureau, matériel mécano.
1	8526	Cont. vérif. essay. trieurs fabric. et montage prod.métal. n.c.a.
1	8528	Manoeuvres et trav.assimilés fabric. et montage prod. métal. n.c.a.
1	8529	Autres trav. spéc. fabrication et montage prod. métal. n.c.a.

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	8531	Trav. spéc. ds fabrication et montage de matériel électrique
1	8533	Installateurs et répar. app. électriques et matériel connexe
1	8534	Trav. spéc. fabrication et montage de matériel électronique
1	8536	Cont. vérif. essay. fabrication du montage de l'inst. et réparation
1	8538	Manoeuvres et trav. assimilés de fabric. montage de l'inst. etc.
1	8539	Trav. spéc. fabric. montage, inst. réparation app. électriques etc.
1	8541	Ébenistes et menuisiers en meubles
1	8546	Contrôleurs, vérif. trieurs fabric. montage, réparation articles bois
1	8548	Manoeuvres et trav. ass. fabric. montage réparation articles bois
1	8549	Trav. spéc. fabric. montage réparation articles bois n.c.a.
1	8551	Patronniers, marqueurs & coupeurs de tissu, fourrure et cuir
1	8553	Tailleurs et couturiers
1	8555	Fourreurs
1	8562	Tapissiers-garnisseurs
1	8563	Piqueurs de tissus et de matières analogues, à la machine
1	8566	Cont. vérif. trieurs, échant. d'articles en textile fourrure cuir
1	8568	Manoeuvres et trav. ass. de la confection d'articles textile etc.
1	8569	Trav. spéc. dans la confection d'articles textile, fourrure, cuir
1	8571	Assembleurs et colleurs d'articles de caoutchouc, plastique etc.
1	8573	Mouleurs de caoutchouc, de plastique et de prod. similaires
1	8575	Coupeurs finisseurs d'articles de caoutchouc, plastique, prod. sim.
1	8576	Contrôleurs, vérif. De la fabrication de prod. de caoutchouc etc.
1	8578	Manoeuvres et trav. assimilés de la fabrication de caoutchouc, plastique
1	8579	Trav. spéc. dans la fabrication d'articles de caoutchouc, etc.
1	8581	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles
1	8582	Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs
1	8583	Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire
1	8584	Mécaniciens et réparateurs de machines indus. agric. construction
1	8586	Contrôleurs, vérif. essayeurs, trieurs, réparation matériel mécanique
1	8588	Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision
1	8589	Mécaniciens et réparateurs, excepté électriciens, n.c.a.
1	8592	Constructeurs et réparateurs de bateaux
1	8593	Façonneurs de produits en papier
1	8595	Peintres et décorateurs d'articles manufacturés
1	8596	Contrôleurs, vérif. essay. trieurs, échant. fabric. montage, rép.
1	8598	Manoeuvres et trav. de la fabric. montage, réparation, n.c.a.
1	8599	Autres travailleurs spéc. ds fabric. montage, réparation, n.c.a.
1	8713	Paveurs, poseurs de revêtement routier et travailleurs ass.
1	8715	Cheminots
1	8718	Manoeuvres excavateurs, niveleurs, paveurs, trav. assimilés
1	8719	Excavateurs, niveleurs, paveurs et trav. assimilés, n.c.a.
1	8731	Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés
1	8733	Électriciens d'installation et d'entretien
1	8735	Monteurs-réparateurs (matériel comm., appareils connexes)
1	8736	Contrôleurs, vérif., esayeurs du montage, installation etc.
1	8738	Manoeuvres et trav. ass. du montage, installation, réparation, etc.
1	8739	Monteurs, installateurs, réparateurs, matériel élect. etc.
1	8781	Charpentiers en charpentes bois et travailleurs assimilés
1	8782	Maçons et carreleurs

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	8783	Lisseurs de béton et travailleurs assimilés
1	8784	Plâtriers et travailleurs assimilés
1	8785	Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés
1	8786	Travailleurs spécialisés dans l'isolation
1	8787	Couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges, trav.assimilés
1	8791	Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés
1	8793	Monteurs de charpentes métalliques
1	8795	Vitriers
1	8798	Manoeuvres et travailleurs assimilés du bâtiment
1	8799	Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a.
1	9119	Personnel d'exploitation des transports aériens, n.c.a.
1	9131	Conducteurs et chauffeurs de locomotive
1	9139	Personnel d'exploitation des transports ferroviaires, n.c.a.
1	9155	Matelots de pont
1	9157	Matelots des salles de machines et chaufferies
1	9175	Camionneurs
1	9313	Dockers et manutentionnaires
1	9315	Conducteurs de matériel de manutention, n.c.a.
1	9317	Emballeurs, n.c.a.
1	9318	Manoeuvres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9319	Autres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9512	Conducteurs de presses à imprimer
1	9517	Relieurs et travailleurs assimilés
1	9518	Manoeuvres et trav. ass. (imprimerie et secteurs connexes)
1	9519	Imprimeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9533	Conducteurs-mécaniciens (machines fixes, appareils auxiliaires)
1	9535	Conducteurs d'installations (service des eaux et sanitaire)
1	9537	Conducteurs d'installations de pompage et de pipe-lines
1	9539	Mécaniciens de machines et d'installations fixes, trav. ass.
1	9918	Manoeuvres et travailleurs assimilés, n.c.a.

NON MANUELS

2	1111	Membres des corps législatifs
2	1113	Administrateurs gouvernementaux
2	1115	Maîtres de poste
2	1116	Insp. et fonct. chargés de l'application des règlements gouv.
2	1119	Fonctionnaires et administrateurs de l'adm. publique, n.c.a.
2	1130	Directeurs généraux et autres cadres supérieurs
2	1131	Directeurs ds domaine sciences nat. tech. et math.
2	1132	Direct. et admin. des sciences soc. et secteurs connexes
2	1133	Adm. de l'enseignement et domaines connexes
2	1134	Administrateurs dans le domaine de la méd. et de la santé
2	1135	Directeurs financiers
2	1136	Direct. des relations avec le personnel et relat. indust.
2	1137	Directeurs des ventes et de la publicité
2	1141	Directeurs des achats
2	1142	Direct. et chefs du personnel spécialisé dans les services
2	1143	Directeurs de la production

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	1145	Directeurs de travaux de construction
2	1147	Directeurs des transports et des télécommunications
2	1149	Autres directeurs et administrateurs, n.c.a.
2	1171	Comptables, experts comptables et autres agents financiers
2	1173	Analystes de l'organisation et des méthodes
2	1174	Agents personnel, agents placement et travailleurs assimilés
2	1175	Acheteurs en dehors des commerces de gros et de détail
2	1176	Inspecteurs et agents chargés applic. règlements entr. privées
2	1179	Cadres administratifs et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2111	Chimistes
2	2112	Géologues et scientifiques assimilés
2	2113	Physiciens
2	2114	Météorologistes
2	2119	Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques, n.c.a.
2	2131	Agronomes et scientifiques assimilés
2	2133	Biologistes et scientifiques assimilés
2	2139	Travailleurs spécialisés ds sciences bio. agro. n.c.a.
2	2141	Architectes
2	2142	Ingénieurs chimistes
2	2143	Ingénieurs civils
2	2144	Ingénieurs électriciens
2	2145	Ingénieurs en organisation
2	2147	Ingénieurs mécaniciens
2	2151	Ingénieurs métallurgistes
2	2153	Ingénieurs des mines
2	2154	Ingénieurs du pétrole
2	2155	Ingénieurs en aérospatiale
2	2157	Ingénieurs en sciences nucléaires
2	2159	Architectes et ingénieurs, n.c.a.
2	2160	Surveillants d'autres travailleurs en arch. et en ingénierie
2	2161	Arpenteurs-géomètres
2	2163	Dessinateurs
2	2169	Autres travailleurs en architecture et en ingénierie, n.c.a.
2	2181	Mathématiciens, statisticiens et actuaires
2	2183	Analystes et programmeurs en informatique et travailleurs assimilés
2	2189	Trav. spéc. ds math. stat. analyse organique et secteurs connexes
2	2311	Économistes
2	2313	Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés
2	2315	Psychologues
2	2319	Travailleurs spécialisés en sciences sociales, n.c.a.
2	2331	Travailleurs sociaux
2	2333	Personnel des services sociaux et communautaires
2	2339	Travailleurs sociaux et travailleurs des secteurs connexes
2	2341	Juges et magistrats
2	2343	Avocats et notaires
2	2349	Hommes de loi et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2350	Surveillants personnel spéc. des biblio. musées et archives
2	2351	Bibliothécaires et archivistes
2	2353	Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	2359	Personnel spécialisé des biblio. musées et archives, n.c.a.
2	2391	Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle
2	2399	Autres trav. spéc. des sciences sociales et secteurs connexes
2	2511	Ministres du culte
2	2519	Membres du clergé et assimilés, n.c.a.
2	2711	Professeurs d'université
2	2719	Professeurs d'université et personnel assimilé, n.c.a.
2	2731	Instituteurs d'écoles maternelles et primaires
2	2733	Professeurs d'écoles secondaires
2	2739	Enseignants écoles prim., secondaires et personnel assimilé
2	2791	Professeurs collèges communautaires et écoles prof.
2	2792	Professeurs de beaux-arts
2	2793	Professeurs d'enseignement secondaire supérieur, n.c.a.
2	2795	Éducateurs de personnes inadaptées, n.c.a.
2	2797	Instructeurs et moniteurs, n.c.a.
2	2799	Autres enseignants et personnel assimilé, n.c.a.
2	3111	Médecins et chirurgiens
2	3117	Ostéopathes et chiropracteurs
2	3119	Personnel spéc. dans diagnostic et traitement des maladies, n.c.a.
2	3130	Infirmières surveillantes
2	3133	Élèves infirmières
2	3137	Physiothérapeutes, ergothérapeutes et autres
2	3151	Pharmaciens
2	3152	Diététiciens et nutritionnistes
2	3153	Optométristes
2	3155	Techniciens-spécialistes et techniciens en radiologie
2	3314	Dessinateurs publicitaires et illustrateurs
2	3315	Photographes et caméraman
2	3330	Product., direct., réalis. à la scène à la radio et à l'écran
2	3332	Musiciens
2	3335	Acteurs
2	3337	Annonceurs à la radio et à la télévision
2	3351	Directeurs littéraires, chefs rédaction et travailleurs ass.
2	3353	Auteurs et rédacteurs radio, télévision, scène, écran
2	3355	Traducteurs et interprètes
2	3359	Rédacteurs, n.c.a.
2	4110	Surveillants des sténographes et dactylographes
2	4111	Secrétaires et sténographes
2	4113	Dactylographes et commis-dactylographes
2	4130	Surveillants teneurs livres, commis compt. et travailleurs ass.
2	4131	Teneurs de livres et commis en comptabilité
2	4135	Commis assurances, banques, autres établissements financiers
2	4137	Commis aux services statistiques
2	4139	Teneurs de livres, commis compt. et travailleurs assimilés
2	4140	Surv. opérateurs mach. bureau et matériel mécano. et électro.
2	4141	Opérateurs sur machines de bureau
2	4143	Opérateurs sur matériel mécanographique électronique
2	4160	Surv. des commis de biblio., classeurs-arch., corres. et trav. ass.
2	4161	Commis de bibliothèque et classeurs-archivistes

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	4169	Commis biblio., classeurs-arch., corres. et trav. assimilés
2	4170	Surveillants récept. hôtesse d'accueil, facteurs, messagers
2	4171	Réceptionnistes et hôtesse d'accueil
2	4175	Téléphonistes
2	4190	Surveillants d'autre personnel adm. et travailleurs assimilés
2	4191	Agents de recouvrement
2	4192	Estimateurs d'assurances
2	4193	Agents voyages, vendeurs billets, commis gare et marchandises
2	4194	Commis d'hôtel
2	4195	Commis au service du personnel
2	4197	Employés de bureau
2	4199	Autre personnel administratif et travailleurs assimilés
2	5130	Chefs de ventes de biens de consommation
2	5131	Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés
2	5133	Voyageurs de commerce
2	5170	Chefs des ventes de services
2	5171	Courtiers et agents d'assurances
2	5172	Agents immobiliers
2	5173	Courtiers en valeurs
2	5174	Agents de publicité
2	5177	Agents de vente de services aux entreprises
2	5179	Vendeurs de services, n.c.a.
2	5190	Chefs d'autres travailleurs spécialisés dans la vente
2	5191	Acheteurs des commerces de gros et de détail
2	6113	Agents de police et enquêteurs privés
2	6115	Gardiens et agents de sécurité
2	6116	Officiers des forces armées
2	6120	Surveillants trav. spéc. dans la préparation d'aliments et boissons
2	6130	Surveillants trav. spéc. ds logement et secteurs connexes
2	6144	Guides
2	6160	Surveillants trav. spéc. dans l'entretien de vêtements tissus ameub.
2	8110	Contremaîtres des travailleurs spéc. dans le traitement du minerai
2	8150	Contremaîtres des conf., de prod. argile, verre, pierre trav. ass
2	8160	Contremaîtres trav. spéc. ds prod. chimiques (pétrole, caout. etc.)
2	8210	Contremaîtres des trav. industrie aliments, boissons, trav. ass.
2	8230	Contremaîtres trav. industrie bois, à exclusion (pâte à papier)
2	8250	Contr. des trav. industrie pâte à papier, papier et trav. ass.
2	8260	Contremaîtres des travailleurs du textile
2	8290	Contremaîtres d'autres trav. des industries transformation
2	8310	Contremaîtres d'usineurs de métaux
2	8350	Contremaîtres des travailleurs du bois à la machine
2	8370	Contremaîtres trav. spéc. argile, verre, pierre, prod.similaires
2	8390	Contremaîtres d'autres usineurs et trav. secteurs connexes
2	8540	Contremaîtres de trav. spéc. fabric. montage, rép. articles bois
2	8550	Cont. de trav. spéc. confec. assemblage, réparation articles textiles
2	8570	Contremaîtres trav. spéc. fabric. etc. articles caoutchouc etc.
2	8796	Contrôleurs, vérif. essay. spéc. (construction except. mat. élect.)
2	9110	Contremaîtres du personnel d'exploitation transports aériens
2	9111	Pilotes, navigateurs et mécaniciens

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	9130	Contremaîtres du personnel exploitation transports ferr.
2	9151	Officiers de pont
2	9170	Contremaîtres du personnel exploitation des transp. routiers
2	9179	Personnel d'exploitation des transports routiers, n.c.a.
2	9190	Contremaîtres d'autre personnel d'exploitation transports
2	9511	Typographes et compositeurs
2	9531	Conducteurs d'installations de centrale électrique
2	9551	Opérateurs de matériel de radio et de télédiffusion
2	9553	Télégraphistes
2	9555	Opérateurs (appareils enregistrement, reprod. vidéo et sonores)
2	9910	Surveillants et contremaîtres, n.c.a.

MIXTES

3	2117	Techniciens-spécialistes et techniciens sciences physiques
3	2135	Techn. spécialistes et techn. sciences biologiques agronomiques
3	2165	Tech.-spécialistes et tech. en architecture et ingénierie
3	3113	Dentistes
3	3115	Vétérinaires
3	3131	Infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes
3	3134	Infirmières auxiliaires
3	3154	Opticiens d'ordonnances
3	3156	Techniciens-spécialistes et techniciens de laboratoires méd.
3	3157	Hygiénistes dentaires, dentistes adjoints et techniciens
3	3159	Autre personnel méd. autres tech. santé et trav. assimilés
3	3311	Peintres, sculpteurs et autres artistes
3	3313	Dessinateurs-modélistes, stylistes et décorateurs ensembliers
3	3319	Prof. beaux-arts, arts comm., photographie et domaines connexes
3	3339	Artistes et tech. de la scène, radio et de l'écran n.c.a.
3	3710	Entraîneurs moniteurs instructeurs directeurs (sports-loisirs)
3	3711	Arbitres et autres officiels
3	3715	Travailleurs auxiliaires des sports et loisirs
3	3719	Travailleurs spécialisés des sports et loisirs, n.c.a.
3	4133	Caissiers
3	4150	Surveillants des magasiniers, ordonnanciers et distributeurs
3	4151	Commis à la production
3	4173	Commis au courrier et aux postes
3	4177	Messagers
3	4179	Réceptionnistes, hôtesse d'accueil, facteurs et messagers
3	5135	Vendeurs et commis vendeurs de biens de consommation, n.c.a.
3	5137	Commis vendeurs de biens de consommation
3	5141	Vendeurs ambulants et colporteurs
3	5143	Vendeurs de journaux
3	5149	Vendeurs de biens de consommation, n.c.a.
3	5199	Autres travailleurs spécialisés dans la vente, n.c.a.
3	6111	Personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie
3	6112	Agents de police et détectives de la police officielle
3	6119	Travailleurs spécialisés dans les services de protection
3	6121	Chefs et cuisiniers

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
3	6123	Barman
3	6125	Travailleurs spécialisés dans les aliments et boissons
3	6141	Entrepreneurs de pompes funèbres, embaumeurs et trav. assimilés
3	6143	Coiffeurs et travailleurs assimilés
3	6145	Hôtesse et stewards, non spéc. dans les aliments et boissons
3	6147	Travailleurs spécialisés dans le soin des enfants
3	6149	Travailleurs spécialisés dans les services personnels
3	6190	Surveillants des autres travailleurs spéc. dans les services
3	6199	Autres travailleurs spécialisés dans les services, n.c.a.
3	7180	Contremaîtres des autres agriculteurs, horticulteurs, éleveurs
3	7311	Patrons et seconds de bateaux de pêche
3	7510	Contremaîtres de travailleurs forestiers et de bûcherons
3	7511	Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
3	7710	Contremaîtres de mineurs, carriers, foreurs puits, trav. ass.
3	8116	Cont., vérif., essay., trieurs, échantillonneurs trait. min.
3	8130	Contremaîtres des métallurgistes et travailleurs assimilés
3	8146	Contrôl., vérif., essay., trieurs, échan., de la métallurgie
3	8156	Cont. vérif. essay. et trieurs de prod. argile, verre, pierre
3	8163	Ouvriers au filtrage, tamisage, réparation prod. chim. matières
3	8165	Ouvriers, distillation, sublimation, carbonisation prod. chim.
3	8176	Cont. vérif. essayeurs, échantillonneurs au trait. prod. chim.
3	8226	Cont. vérif. essay. trieurs. échant. industr. aliments, boissons
3	8251	Préparateurs de pâte à papier cellulosique
3	8253	Ouvriers de papeterie
3	8256	Cont. vérif. essay. trieurs échan. industrie pâte papier, papier
3	8276	Cont. vérif. essay. trieurs, échantillonneurs prod. textiles
3	8316	Contrôleurs, vérificateurs, essayeurs usinage métaux
3	8330	Contremaîtres de faconneurs, formeurs métal, excepté usineurs
3	8336	Cont. vérif. essay. du faconnage, formage métaux (except. usinage)
3	8373	Trav. spéc. meulage et polissage prod. argile, verre, pierre
3	8376	Contrôleurs, vérificateurs, argile, verre, pierre, prod.similaire
3	8391	Graveurs, acidograpeurs et travailleurs assimilés
3	8396	Contrôleurs et vérificateurs de l'usinage, n.c.a.
3	8510	Contremaîtres de trav. spéc. fabrication, montage prod. métall.
3	8527	Trav. spéc. fabric. et montage instr. précision, matériel connexe
3	8530	Contremaîtres de trav. spéc. ds fabric. montage, instal. etc.
3	8535	Installateurs et réparateurs d'app. électroniques et matériel conn.
3	8537	Dépanneurs de radios et de téléviseurs
3	8557	Modistes et chapeliers
3	8561	Cordonniers
3	8580	Contremaîtres de mécaniciens, réparateurs excepté électricien
3	8585	Mécaniciens et réparateurs machines bureau, matériel mécano.
3	8587	Réparateurs de montres et de pendules
3	8590	Contremaîtres de trav. spéc. ds fabric. montage, réparation
3	8591	Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres
3	8710	Contremaîtres des excavateurs, niveleurs, paveurs, trav. ass.
3	8711	Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés
3	8730	Contremaîtres monteurs, installateurs, etc. matériel élect. etc.
3	8780	Contremaîtres d'autres travailleurs du bâtiment

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
3	9113	Personnel des services auxiliaires au sol
3	9133	Chefs de train et serre-freins
3	9135	Personnel des services auxiliaires transports ferroviaires
3	9153	Officiers mécaniciens de navire
3	9159	Personnel de la navigation et travailleurs assimilés, n.c.a.
3	9171	Conducteurs d'autobus
3	9173	Chauffeurs de taxis et chauffeurs particuliers
3	9191	Personnel d'exploitation du métro et des tramways
3	9193	Conducteurs (locotracteurs, locomotrices, excepté transp. ferr.)
3	9199	Autre personnel d'exploitation des transports, n.c.a.
3	9310	Contremaîtres (manutentionnaires, trav. assimilés, n.c.a.)
3	9311	Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a.
3	9510	Contremaîtres d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
3	9513	Travailleurs spécialisés dans la stéréotypie et la galvanotypie
3	9514	Imprimeurs-graveurs, à l'exception des photograpeurs
3	9515	Photograpeurs et travailleurs assimilés
3	9530	Contremaîtres de mécaniciens de machines et d'installations fixes
3	9550	Contremaîtres (opérateurs de mat. électronique, communication)
3	9557	Projectionnistes de cinema
3	9559	Opérateurs (matériel élect., matériel communication, n.c.a.)
3	9590	Contremaîtres (autres ouvriers qualifiés, conducteurs machines)
3	9591	Techniciens de laboratoires photographiques
3	9599	Divers ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.
3	9916	Contrôleurs, vérificateurs, essayeurs et trieurs, n.c.a.

**ANNEXE F : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES
CODES DE PROFESSIONS DE LA CLASSIFICATION NATIONALE
DES PROFESSIONS DE 2001 (CNP-2001), UTILISÉE PAR
STATISTIQUE CANADA POUR LE RECENSEMENT DE 2001, ET
LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES**

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
MANUELS			
1	1471	B571	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
1	1472	B572	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces
1	2243	C143	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
1	2244	C144	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs
1	3234	D234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
1	3413	D312	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1	5134	F034	Danseurs/danseuses
1	5251	F151	Athlètes
1	6251	G941	Bouchers/bouchères et coupeurs/coupeuses de viandes - commerce de gros ou de détail
1	6252	G942	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries
1	6464	G624	Personnel exclusif aux Forces armées
1	6471	G811	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
1	6483	G923	Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux
1	6621	G971	Préposés/préposées de stations-service
1	6622	G972	Commis d'épicerie et autres garnisseurs/garnisseuses de tablettes - commerce de détail
1	6641	G961	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
1	6641	G961	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
1	6661	G931	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
1	6662	G932	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées
1	6663	G933	Concierges et concierges d'immeubles
1	6672	G732	Autres préposés/préposées en hébergement et en voyage
1	6681	G981	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec
1	6682	G982	Repasseurs/repasseuses, presseurs/presseuses et finisseurs/finisseuses
1	7231	H311	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
1	7232	H312	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses
1	7241	H211	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
1	7242	H212	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
1	7243	H213	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
1	7244	H214	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
1	7245	H215	Monteurs/monteuses de lignes et de câbles de télécommunications

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
1	7246	H216	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
1	7247	H217	Techniciens/techniciennes en montage et en entretien d'installations de câblodistribution
1	7251	H111	Plombiers/plombières
1	7252	H112	Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et monteurs/monteuses de gicleurs
1	7253	H113	Monteurs/monteuses d'installations au gaz
1	7261	H321	Tôliers/tôlières
1	7262	H322	Chaudronniers/chaudronnières
1	7263	H323	Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques
1	7264	H324	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
1	7265	H326	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
1	7266	H325	Forgerons/forgeronnes et monteurs/monteuses de matrices
1	7271	H121	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
1	7272	H122	Ébénistes
1	7281	H131	Briqueteurs-maçons/briqueteuses-maçonnes
1	7282	H132	Finisseurs/finisseuses de béton
1	7283	H133	Carreleurs/carreleuses
1	7284	H134	Plâtriers/plâtrières, latteurs/latteuses et poseurs/poseuses de systèmes intérieurs
1	7291	H141	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux
1	7292	H142	Vitriers/vitrières
1	7293	H143	Calorifugeurs/calorifugeuses
1	7294	H144	Peintres et décorateurs/décoratrices
1	7295	H145	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur
1	7311	H411	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)
1	7312	H412	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
1	7313	H413	Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation
1	7314	H414	Réparateurs/réparatrices de wagons
1	7315	H415	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs
1	7316	H416	Ajusteurs/ajusteuses de machines
1	7317	H417	Mécaniciens/mécaniciennes et monteurs/monteuses de machines dans l'industrie du textile
1	7318	H418	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs
1	7321	H421	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
1	7322	H422	Débosselleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie
1	7331	H431	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides
1	7332	H432	Réparateurs/réparatrices d'appareils électroménagers
1	7333	H433	Électromécaniciens/électromécaniciennes
1	7334	H434	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes et personnel assimilé

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
1	7335	H435	Mécaniciens/mécaniciennes de petits moteurs et autres équipements
1	7341	H511	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses
1	7372	H622	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses des mines à ciel ouvert, des carrières et des chantiers de construction
1	7373	H623	Foreurs/foreuses de puits d'eau
1	7381	H521	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer
1	7382	H522	Scaphandriers/scaphandrières
1	7383	H523	Autre personnel spécialisé des métiers
1	7411	H711	Conducteurs/conductrices de camions
1	7414	H714	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie
1	7432	H732	Ouvriers/ouvrières à l'entretien de la voie ferrée
1	7433	H733	Matelots de pont du transport par voies navigables
1	7434	H734	Matelots de salle des machines du transport par voies navigables
1	7437	H737	Agents/agentes de piste dans le transport aérien
1	7441	H531	Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial
1	7442	H532	Personnel d'entretien des canalisations d'eau et de gaz
1	7443	H533	Préposés/préposées à la pose et à l'entretien des pièces mécaniques d'automobiles
1	7445	H535	Autres réparateurs/réparatrices
1	7451	H811	Débardeurs/débardeuses
1	7452	H812	Manutentionnaires
1	7611	H821	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction
1	7612	H822	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers
1	7621	H831	Manœuvres à l'entretien des travaux publics
1	7622	H832	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier
1	8231	I131	Mineurs/mineuses d'extraction et de préparation, mines souterraines
1	8232	I132	Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz
1	8241	I151	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage
1	8251	I011	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
1	8252	I012	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires des services agricoles
1	8255	I015	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien des terrains
1	8257	I017	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantés d'entreprises agricoles
1	8262	I172	Patrons/patronnes de bateaux de pêche et pêcheurs indépendants/pêcheuses indépendantes
1	8411	I141	Personnel d'entretien et de soutien des mines souterraines
1	8412	I142	Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz
1	8421	I161	Conducteurs/conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage
1	8422	I162	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière
1	8431	I021	Ouvriers/ouvrières agricoles

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
1	8432	I022	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
1	8441	I181	Matelots de pont sur les bateaux de pêche
1	8442	I182	Chasseurs/chasseuses et trappeurs/trappeuses
1	8611	I211	Manœuvres agricoles
1	8612	I212	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains
1	8613	I213	Manœuvres de l'aquiculture et de la mariculture
1	8614	I214	Manœuvres des mines
1	8615	I215	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz
1	8616	I216	Manœuvres de l'exploitation forestière
1	9411	J121	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais
1	9412	J122	Mouleurs/mouleuses, noyauteurs/noyauteuses et fondeurs/fondeuses de métaux dans les aciéries
1	9414	J124	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre
1	9421	J131	Opérateurs/opératrices d'installation de traitement des produits chimiques
1	9422	J132	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques
1	9423	J133	Opérateurs/opératrices de machines de transformation du caoutchouc et personnel assimilé
1	9431	J141	Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries
1	9433	J143	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication et finition du papier
1	9434	J144	Autres opérateurs/opératrices de machines dans la transformation du bois
1	9435	J145	Opérateurs/opératrices de machines à façonner le papier
1	9436	J146	Classeurs/classeuses de bois d'œuvre et autres vérificateurs/vérificatrices et classeurs/classeuses dans la transformation du bois
1	9441	J151	Opérateurs/opératrices de machines de préparation de fibres textiles et de filés
1	9442	J152	Tisseurs/tisseuses, tricoteurs/tricoteuses et autres opérateurs/opératrices de machines textiles
1	9443	J153	Teinturiers/teinturières et finisseurs/finisseuses de produits textiles
1	9444	J154	Contrôleurs/contrôleuses de la qualité, trieurs/trieuses et échantillonneurs/échantillonneuses de produits textiles
1	9451	J161	Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles
1	9452	J162	Coupeurs/coupeuses de tissu, de fourrure et de cuir
1	9453	J163	Ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans le traitement du cuir et des peaux
1	9454	J164	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure
1	9461	J171	Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
1	9462	J172	Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
1	9463	J173	Ouvriers/ouvrières dans les usines de conditionnement du poisson

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
1	9464	J174	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement du tabac
1	9465	J175	Échantillonneurs/échantillonneuses et trieurs/trieuses dans la transformation des aliments et des boissons
1	9471	J181	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer
1	9473	J183	Opérateurs/opératrices de machines à relier et de finition
1	9481	J211	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs
1	9482	J212	Assembleurs/assembleuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de véhicules automobiles
1	9483	J213	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de matériel électronique
1	9484	J214	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de matériel, d'appareils et d'accessoires électriques
1	9485	J215	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de transformateurs et de moteurs électriques industriels
1	9486	J216	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de matériel mécanique
1	9487	J217	Opérateurs/opératrices de machines et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication d'appareils électriques
1	9491	J221	Monteurs/monteuses de bateaux et contrôleurs/contrôleuses de montage de bateaux
1	9492	J222	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de meubles et d'accessoires
1	9493	J223	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses d'autres produits en bois
1	9494	J224	Vernisseurs/vernisseuses en finition et en réparation de meubles
1	9495	J225	Assembleurs/assembleuses, finisseurs/finisseuses et contrôleurs/contrôleuses de produits en plastique
1	9496	J226	Peintres et enduiseurs/enduiseuses - secteur industriel
1	9497	J227	Opérateurs/opératrices d'équipement de métallisation et de galvanisation et personnel assimilé
1	9498	J228	Autres monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses
1	9511	J191	Opérateurs/opératrices de machines d'usinage
1	9512	J192	Opérateurs/opératrices de machines de formage
1	9513	J193	Opérateurs/opératrices de machines à travailler le bois
1	9514	J194	Opérateurs/opératrices de machines à travailler les métaux légers et lourds
1	9516	J196	Opérateurs/opératrices de machines d'autres produits métalliques
1	9517	J197	Opérateurs/opératrices de machines à fabriquer des produits divers
1	9611	J311	Manœuvres dans le traitement des métaux et des minerais
1	9612	J312	Manœuvres en métallurgie
1	9613	J313	Manœuvres dans le traitement des produits chimiques et les services d'utilité publique
1	9614	J314	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois
1	9615	J315	Manœuvres dans la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
1	9616	J316	Manœuvres des produits du textile
1	9617	J317	Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac
1	9618	J318	Manœuvres dans la transformation du poisson
1	9619	J319	Autres manœuvres des services de transformation, de fabrication et d'utilité publique

NON MANUELS

2	0011	A011	Membres des corps législatifs
2	0012	A012	Cadres supérieurs/cadres supérieures - administration publique
2	0013	A013	Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises
2	0014	A014	Cadres supérieurs/cadres supérieures - santé, enseignement, services communautaires et sociaux et associations mutuelles
2	0015	A015	Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services, n.c.a.
2	0016	A016	Cadres supérieurs/cadres supérieures - production de biens, services d'utilité publique, transport et construction
2	0111	A111	Directeurs financiers/directrices financières
2	0112	A112	Directeurs/directrices des ressources humaines
2	0113	A113	Directeurs/directrices des achats
2	0114	A114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs
2	0121	A301	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier
2	0122	A302	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements
2	0123	A303	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises
2	0131	A311	Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications
2	0132	A312	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries
2	0211	A121	Directeurs/directrices des services de génie
2	0212	A123	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences
2	0213	A122	Gestionnaires de systèmes informatiques
2	0311	A321	Directeurs/directrices des soins de santé
2	0312	A322	Administrateurs/administratrices - enseignement postsecondaire et formation professionnelle
2	0313	A323	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire
2	0314	A324	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels
2	0411	A331	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques et administration de programmes sociaux et de santé
2	0412	A332	Gestionnaires de la fonction publique - analyse économique, élaboration de politiques et administration de programmes
2	0413	A333	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques et administration de programmes d'enseignement
2	0414	A334	Autres gestionnaires de la fonction publique
2	0511	A341	Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	0512	A342	Directeurs/directrices - édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène
2	0513	A343	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports et de loisirs
2	0611	A131	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité
2	0621	A211	Directeurs/directrices - commerce de détail
2	0631	A221	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
2	0632	A222	Directeurs/directrices de services d'hébergement
2	0641	A351	Officiers/officières de direction des services de police
2	0642	A352	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie
2	0643	A353	Officiers/officières de direction des Forces armées
2	0651	A361	Directeurs/directrices d'autres services
2	0711	A371	Directeurs/directrices de la construction
2	0713	A373	Directeurs/directrices des transports
2	0721	A141	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles
2	0811	A381	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)
2	0911	A391	Directeurs/directrices de la fabrication
2	0912	A392	Directeurs/directrices des services d'utilité publique
2	1111	B011	Vérificateurs/vérificatrices et comptables
2	1112	B012	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements
2	1113	B013	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs
2	1114	B014	Autres agents financiers/agentes financières
2	1121	B021	Spécialistes des ressources humaines
2	1122	B022	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion
2	1211	B411	Superviseurs/superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif
2	1212	B412	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance
2	1213	B413	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information
2	1214	B414	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries
2	1221	B311	Agents/agentes d'administration
2	1222	B312	Adjoints/adjointes de direction
2	1223	B313	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses
2	1224	B314	Agents/agentes de gestion immobilière
2	1225	B315	Agents/agentes aux achats
2	1226	B316	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements
2	1227	B317	Juges de paix et officiers/officières de justice
2	1228	B318	Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu
2	1231	B111	Teneurs/teneuses de livres
2	1232	B112	Agents/agentes de prêts
2	1233	B113	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres
2	1234	B114	Assureurs/assureuses
2	1235	B115	Estimateurs/estimatrices et évaluateurs/évaluatrices
2	1236	B116	Courtiers/courtrières en douanes, courtiers/courtrières maritimes et autres courtiers/courtrières

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	1241	B211	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
2	1242	B212	Secrétaires juridiques
2	1243	B213	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales
2	1244	B214	Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcripteurs médicaux/transcriptrices médicales
2	1411	B511	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales
2	1413	B513	Commis au classement et à la gestion des documents
2	1414	B514	Réceptionnistes et standardistes
2	1422	B522	Commis à la saisie de données
2	1423	B523	Opérateurs/opératrices d'équipement d'édition et personnel assimilé
2	1424	B524	Téléphonistes
2	1431	B531	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
2	1432	B532	Commis à la paye
2	1433	B533	Représentants/représentantes au service à la clientèle - services financiers
2	1434	B534	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers
2	1435	B535	Agents/agentes de recouvrement
2	1441	B541	Commis de soutien administratif
2	1442	B542	Commis des services du personnel
2	1443	B543	Commis des services judiciaires
2	1452	B552	Correspondanciers/correspondancières, commis aux publications et personnel assimilé
2	1453	B553	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé
2	1454	B554	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques
2	1475	B575	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio
2	1476	B576	Horairistes de trajets et préposés/préposées à l'affectation des équipages
2	2111	C011	Physiciens/physiciennes et astronomes
2	2112	C012	Chimistes
2	2113	C013	Géologues, géochimistes et géophysiciens/géophysiciennes
2	2114	C014	Météorologistes
2	2115	C015	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
2	2121	C021	Biologistes et autres scientifiques
2	2122	C022	Professionnels/professionnelles des sciences forestières
2	2123	C023	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture
2	2131	C031	Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2	2132	C032	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
2	2133	C033	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
2	2134	C034	Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
2	2141	C041	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
2	2142	C042	Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux
2	2143	C043	Ingénieurs miniers/ingénieures minières
2	2144	C044	Ingénieurs géologues/ingénieures géologues
2	2145	C045	Ingénieurs/ingénieures de l'extraction et du raffinage du pétrole
2	2146	C046	Ingénieurs/ingénieures en aérospatiale

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	2147	C047	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures en logiciel)
2	2148	C048	Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.
2	2151	C051	Architectes
2	2152	C052	Architectes paysagistes
2	2153	C053	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols
2	2154	C054	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres
2	2161	C061	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
2	2171	C071	Analystes et consultants/consultantes en informatique
2	2172	C072	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données
2	2173	C073	Ingénieurs/ingénieures en logiciel
2	2174	C074	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
2	2175	C075	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web
2	2251	C151	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2	2252	C152	Designers industriels/designers industrielles
2	2253	C153	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2	2254	C154	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage et en techniques géodésiques
2	2255	C155	Technologues et techniciens/techniciennes en cartographie et personnel assimilé
2	2262	C162	Inspecteurs/inspectrices d'ingénierie et officiers/officières de réglementation
2	2263	C163	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail
2	2264	C164	Inspecteurs/inspectrices en construction
2	2271	C171	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien
2	2272	C172	Spécialistes du contrôle de la circulation aérienne et personnel assimilé
2	2273	C173	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables
2	2275	C175	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime
2	2281	C181	Opérateurs/opératrices en informatique, opérateurs/opératrices réseau et techniciens/techniciennes Web
2	2282	C182	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs
2	2283	C183	Évaluateurs/évaluatrices de logiciels et de systèmes informatiques
2	3111	D011	Médecins spécialistes
2	3112	D012	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
2	3121	D021	Optométristes
2	3122	D022	Chiropraticiens/chiropraticiennes
2	3123	D023	Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé
2	3131	D031	Pharmaciens/pharmaciennes
2	3132	D032	Diététistes et nutritionnistes
2	3141	D041	Audiologistes et orthophonistes
2	3142	D042	Physiothérapeutes

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	3143	D043	Ergothérapeutes
2	3144	D044	Autres professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation
2	3151	D111	Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superviseuses
2	3211	D211	Technologues médicaux/technologues médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie
2	3214	D214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardio-vasculaires et technologues cardio-pulmonaires
2	3215	D215	Technologues en radiation médicale
2	3216	D216	Technologues en échographie
2	3217	D217	Technologues en cardiologie
2	3218	D218	Technologues en électroencéphalographie et autres technologues du diagnostic, n.c.a.
2	4111	E011	Juges
2	4112	E012	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
2	4121	E111	Professeurs/professeures d'université
2	4122	E112	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
2	4131	E121	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
2	4141	E131	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
2	4142	E132	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
2	4143	E133	Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle
2	4151	E021	Psychologues
2	4152	E022	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
2	4153	E023	Conseillers familiaux/conseillères familiales, conseillers matrimoniaux/conseillères matrimoniales et personnel assimilé
2	4154	E024	Ministres du culte
2	4155	E025	Agents/agentes de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé
2	4161	E031	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées
2	4162	E032	Économistes, recherchistes et analystes des politiques économiques
2	4163	E033	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
2	4164	E034	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
2	4165	E039	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de la santé
2	4166	E035	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de l'enseignement
2	4167	E036	Superviseurs/superviseuses et experts-conseils/expertes-conseils en programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique
2	4168	E037	Agents/agentes de programmes de l'administration publique
2	4169	E038	Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales
2	4211	E211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé
2	4212	E212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	4213	E213	Conseillers/conseillères en emploi
2	4215	E214	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
2	4216	E215	Autres instructeurs/instructrices
2	4217	E216	Autre personnel relié à la religion
2	5111	F011	Bibliothécaires
2	5112	F012	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices
2	5113	F013	Archivistes
2	5121	F021	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines
2	5122	F022	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles
2	5123	F023	Journalistes
2	5124	F024	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications
2	5125	F025	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes
2	5131	F031	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
2	5132	F032	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses
2	5133	F033	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses
2	5135	F035	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes
2	5211	F111	Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives
2	5221	F121	Photographes
2	5224	F124	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion
2	5225	F125	Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
2	5231	F131	Annonceurs/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision
2	5241	F141	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
2	5242	F142	Designers d'intérieur
2	6211	G011	Superviseurs/superviseuses - commerce de détail
2	6212	G012	Superviseurs/superviseuses des services alimentaires
2	6213	G013	Gouvernants principaux/gouvernantes principales d'hôtel ou d'établissement
2	6214	G014	Surveillants/surveillantes du blanchissage et du nettoyage à sec
2	6221	G121	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros
2	6231	G131	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance
2	6232	G132	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier
2	6233	G133	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
2	6411	G111	Représentants/représentantes des ventes non techniques - commerce de gros
2	6431	G711	Conseillers/conseillères en voyages
2	6433	G713	Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens
2	6434	G714	Agents/agentes à la billetterie et représentants/représentantes du service en matière de fret et personnel assimilé (sauf transport aérien)
2	6435	G715	Réceptionnistes d'hôtel
2	6441	G721	Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes
2	6451	G511	Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse
2	6461	G621	Shérifs et huissiers/huissières de justice

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
2	6462	G622	Agents/agentes de services correctionnels
2	6463	G623	Agents/agentes d'application de règlements municipaux et autres agents/agentes de réglementation, n.c.a.
2	6465	G625	Autre personnel de services de protection
2	6481	G921	Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés
2	6484	G924	Autre personnel des soins personnalisés
2	6651	G631	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé
2	7221	H021	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire
2	7222	H022	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun
2	7352	H222	Opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques
2	9211	J011	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais
2	9212	J012	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, le traitement du gaz et des produits chimiques et les services d'utilité publique
2	9213	J013	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac
2	9214	J014	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
2	9215	J015	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers
2	9216	J016	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits textiles
2	9221	J021	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de véhicules automobiles
2	9222	J022	Surveillants/surveillantes dans la fabrication du matériel électronique
2	9223	J023	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'appareils électriques
2	9224	J024	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de meubles et d'accessoires
2	9225	J025	Surveillants/surveillantes dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure
2	9226	J026	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'autres produits métalliques et de pièces mécaniques
2	9227	J027	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage de produits divers
MIXTES			
3	0712	A372	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire
3	1215	B415	Superviseurs/superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires
3	1451	B551	Commis de bibliothèque
3	1461	B561	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé
3	1462	B562	Facteurs/factrices
3	1463	B563	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte
3	1473	B573	Commis à la production
3	1474	B574	Commis aux achats et à l'inventaire

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
3	2211	C111	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
3	2212	C112	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
3	2213	C113	Techniciens/techniciennes en météorologie
3	2221	C121	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
3	2222	C122	Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche
3	2223	C123	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
3	2224	C124	Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche
3	2225	C125	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
3	2231	C131	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
3	2232	C132	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
3	2233	C133	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
3	2234	C134	Estimateurs/estimatrices en construction
3	2241	C141	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
3	2242	C142	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)
3	2261	C161	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non destructifs
3	2274	C174	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables
3	3113	D013	Dentistes
3	3114	D014	Vétérinaires
3	3152	D112	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées
3	3212	D212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical
3	3213	D213	Technologues et techniciens/techniciennes en santé animale
3	3219	D219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
3	3221	D221	Denturologistes
3	3222	D222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires
3	3223	D223	Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
3	3231	D231	Opticiens/opticiennes d'ordonnances
3	3232	D232	Sages-femmes et praticiens/praticiennes des médecines douces
3	3233	D233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
3	3235	D235	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
3	3411	D311	Assistants/assistantes dentaires
3	3414	D313	Autre personnel de soutien des services de santé
3	3414	D313	Autre personnel de soutien des services de santé
3	4214	E217	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
3	5136	F036	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels
3	5212	F112	Personnel technique des musées et des galeries d'art
3	5222	F122	Cadreurs/cadreuses de films et cadreurs/cadreuses vidéo
3	5223	F123	Techniciens/techniciennes en graphisme
3	5226	F126	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
3	5227	F127	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
3	5232	F132	Autres artistes de spectacle
3	5243	F143	Ensembleurs/ensembleuses de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
3	5244	F144	Artisans/artisanes
3	5245	F145	Patronniers/patronnières de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure
3	5252	F152	Entraîneurs/entraîneuses
3	5253	F153	Arbitres et officiels/officielles de sports
3	5254	F154	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports et de loisirs
3	6215	G015	Surveillants/surveillantes des services de nettoyage
3	6216	G016	Surveillants/surveillantes des autres services
3	6234	G134	Exploitants/exploitées de silos à grains
3	6241	G411	Chefs
3	6242	G412	Cuisiniers/cuisinières
3	6261	G611	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
3	6262	G612	Pompiers/pompières
3	6271	G911	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières
3	6272	G912	Directeurs/directrices de funérailles et embaumeurs/embaumeuses
3	6421	G211	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commiss-vendeuses - commerce de détail
3	6432	G712	Commissaires et agents/agentes de bord
3	6442	G722	Guides d'activités récréatives et sportives de plein air
3	6443	G723	Personnel préposé au jeu dans les casinos
3	6452	G512	Barmans/barmaids
3	6453	G513	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons
3	6472	G812	Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
3	6474	G814	Gardiens/gardiennes d'enfants, gouvernants/gouvernantes et aides aux parents
3	6482	G922	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
3	6611	G311	Caissiers/caissières
3	6623	G973	Autre personnel élémentaire de la vente
3	6671	G731	Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions
3	6683	G983	Autre personnel élémentaire de services personnels
3	7211	H011	Contremaîtres/contremaîtresses des machinistes et du personnel assimilé
3	7212	H012	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications
3	7213	H013	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en tuyauterie
3	7214	H014	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du formage, façonnage et montage des métaux
3	7215	H015	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
3	7216	H016	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique
3	7217	H017	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes de construction lourde
3	7218	H018	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé
3	7219	H019	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation
3	7342	H512	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes
3	7343	H513	Cordonniers/cordonnières et fabricants/fabricantes de chaussures
3	7344	H514	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé
3	7351	H221	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de machines auxiliaires
3	7361	H721	Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage
3	7362	H722	Chefs de train et serre-freins
3	7371	H621	Grutiers/grutières
3	7412	H712	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun
3	7413	H713	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses
3	7421	H611	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
3	7422	H612	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public
3	7431	H731	Mécaniciens/mécaniciennes de gare de triage du transport ferroviaire
3	7435	H735	Personnel des écluses et des bacs à câble
3	7436	H736	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes de bateau à moteur
3	7444	H534	Fumigateurs/fumigatrices et préposés/préposées au contrôle de la vermine
3	8211	I111	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière
3	8221	I121	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières
3	8222	I122	Surveillants/surveillantes du forage et des services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
3	8253	I013	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail
3	8254	I014	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes et gestionnaires de pépinière et de serre
3	8256	I016	Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
3	8261	I171	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
3	9231	J111	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et de conduite de procédés industriels dans le traitement des métaux et des minerais
3	9232	J112	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques

Catégorie professionnelle	CNP-2001	CNPs-2001	DESCRIPTION
3	9233	J113	Opérateurs/opératrices au contrôle de la réduction en pâte des pâtes et papiers
3	9234	J114	Opérateurs/opératrices au contrôle de la fabrication du papier et du couchage
3	9413	J123	Opérateurs/opératrices de machines à former et à finir le verre et coupeurs/coupeuses de verre
3	9415	J125	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la transformation des métaux et des minerais
3	9424	J134	Opérateurs/opératrices d'installations de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets
3	9432	J142	Opérateurs/opératrices de machines dans les usines de pâte à papier
3	9472	J182	Photgraveurs-clicheurs/photgraveuses-clicheuses, photgraveurs-reporters/photgraveuses-reporteres et autre personnel de pré-mise en train
3	9474	J184	Développeurs/développeuses de films et de photographies